

Dossier de Commission Départementale D'Aménagement Commercial

Création d'un magasin à dominante alimentaire
à l'enseigne

Intermarché SUPER

et de son drive accolé



D 902

07170 VILLENEUVE DE BERG

2017

L'IMMOBILIÈRE EUROPÉENNE DES MOUSQUETAIRES

AVANT PROPOS

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, vous pouvez, pour toute information complémentaire, contacter :

**IMMO MOUSQUETAIRES SUD EST
ETSB DE PIERRELATTE
Quartier Tomples
B.P. 187
26702 PIERRELATTE cedex**

**Thomas FUSTIER
☎ : 06 89 77 97 78
Mail : tfustier@mousquetaires.com**

**Stéphanie CHOPLIN
☎ : 04 75 96 26 77
Mail : schoplin@mousquetaires.com**

Réalisation du dossier par le Cabinet COGEM :

**Jacques GAILLARD
Directeur de COGEM
18, avenue de l'Agriculture
63100 CLERMONT-FERRAND**

**☎ :04 73 14 66 42
Mail : j.gaillard@cogem-marketing.com**

SOMMAIRE

<u>PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET</u>	p 1
1 – DEMANDEUR ET DESCRIPTION DU PROJET	p 2
2 – MOTIVATIONS DU PROJET	p 4
3 – INTERETS DU PROJET AU REGARD DES CRITERES DE LA CDAC	p 7
<u>PARTIE 1. INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR ET AU PROJET</u>	p 8
I. INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR	p 9
II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET	p 10
<u>PARTIE 2. INFORMATIONS RELATIVES A LA ZONE DE CHALANDISE ET A L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET</u>	p 20
I. LA ZONE DE CHALANDISE DU PROJET	p 21
II. L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET DANS UN RAYON D'UN KILOMETRE	p 30
III. LES PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX A PROXIMITE DE LA ZONE DE CHALANDISE	p 41
<u>PARTIE 3. CARTES OU PLANS RELATIFS AU PROJET</u>	p 45
I. PLANS RELATIFS AU PROJET	p 46
II. CARTES ET PLANS DE LA DESSERTE	p 54
III. VUES AERIENNES ET INSERTIONS DU PROJET DANS LE SITE	p 58
<u>PARTIE 4. EFFETS DU PROJET EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u>	p 68
I. CONTRIBUTION A L'ANIMATION DES PRINCIPAUX SECTEURS EXISTANTS	p 69
II. PRISE EN COMPTE DE L'OBJECTIF DE COMPACTITE DES BÂTIMENTS ET AIRES DE STATIONNEMENT	p 71
III. EVALUATION DES FLUX DE CIRCULATION GENERES PAR LE PROJET ET CAPACITE RESIDUELLE D'ACCUEIL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS EXISTANTS	p 72
IV. DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS	p 73
V. ANALYSE PREVISIONNELLE DES FLUX DE DEPLACEMENT DANS LA ZONE DE CHALANDISE	p 73
VI. LES AMENAGEMENTS ENVISAGES DE LA DESSERTE DU PROJET	p 74
VII. RAPPEL DES PRINCIPAUX DOCUMENTS D'URBANISME	p 75
<u>PARTIE 5. EFFETS DU PROJET EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	p 76
I. PRESENTATION DES MESURES DESTINEES A REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU BÂTIMENT	p 77
II. DESCRIPTION DES ENERGIES RENOUVELABLES INTEGREES AU PROJET	p 81
III. LES PRODUITS ET EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE DECORATION	p 82
IV. LES MESURES PROPRES A LIMITER L'IMPERMEABILISATION DES SOLS	p 84
V. LES MESURES PROPRES A LIMITER LES POLLUTIONS ASSOCIEES A L'ACTIVITE	p 86
VI. LES MESURES PROPRES A LIMITER LES NUISANCES	p 92
VII. LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAUNE ET LA FLORE	p 93
<u>PARTIE 6. EFFETS DU PROJET EN MATIERE DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS</u>	p 94
I. LES PRINCIPALES ZONES D'HABITATIONS DE LA ZONE DE CHALANDISE	p 95
II. LA CONTRIBUTION DU PROJET A L'AMELIORATION DU CONFORT D'ACHAT ET L'ADAPTATION A94 L'EVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION	p 96
III. LES MESURES PROPRES A VALORISER LES FILIERES DE PRODUCTION LOCALE	p 100
IV. EVALUATION DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE DES CONSOMMATEURS	p 107
<u>PARTIE 7. EFFETS DU PROJET EN MATIERE SOCIALE</u>	p 109
I. LES PARTENARIATS AVEC LES COMMERCES DE CENTRE-VILLE ET LES ASSOCIATIONS LOCALES	p 110
II. L'EMPLOI	p 111
<u>ANNEXES</u>	p 112

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

1 – DEMANDEUR ET DESCRIPTION DU PROJET

1.1 – Identification du demandeur

- Le projet de création du futur **Intermarché SUPER** et de son Drive accolé est porté par l'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES en tant que futur propriétaire.

1.2 – Localisation du projet

- Le projet se situe D 902 – VILLENEUVE DE BERG (07170).

1.3 – Description du projet

- Le projet consiste à créer un supermarché à dominante alimentaire à l'enseigne **Intermarché SUPER** et un Drive accolé d'une piste.
- Surface de vente du futur supermarché : **1 607 m²**.
- Surfaces dédiées à l'enlèvement des marchandises du futur Drive :

▪ 1 piste sous auvent	36 m ²
▪ Zone Drive non couverte (Circulation autour de la piste)	14 m ²
▪ Local de stockage	18 m ²
Surface totale	68 m²

- Le site de l'Intermarché actuel, faubourg de Saint Jean situé à 1 kilomètre environ du site du projet sur 850 m² de surface de vente, sera reconverti en Hard Discount à l'enseigne NETTO.

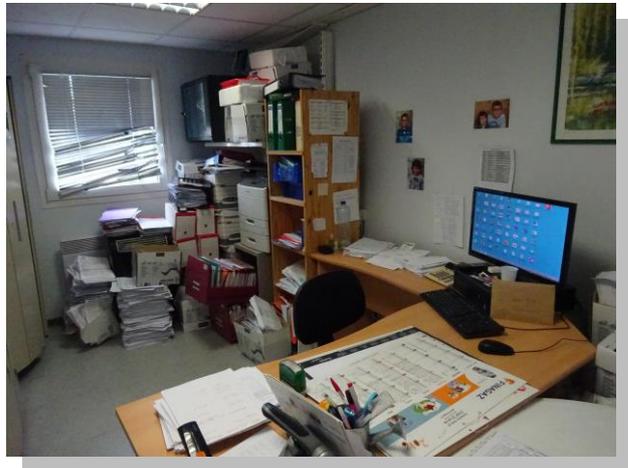
2 – MOTIVATIONS DU PROJET

- L'Intermarché de Villeneuve de Berg est et restera un magasin de proximité qui, compte-tenu à la fois de l'évolution démographique de la zone de chalandise et du développement de l'univers concurrentiel, nécessite d'être redimensionné.
- **Parfaitement intégré dans son univers de proximité depuis 28 ans (ouverture en 1989) l'INTERMARCHÉ est un acteur commercial important et constitue un élément structurant du tissu commercial local, fréquenté aujourd'hui par une moyenne d'environ 600 clients par jour, et ce, en parfaite complémentarité des autres activités commerciales environnantes.**
- **Dans sa configuration actuelle (850 m² de surface de vente depuis 2002), le supermarché Intermarché a dépassé son seuil de saturation** et nécessite désormais un redimensionnement afin de continuer à jouer **son rôle d'animation commerciale de proximité**. En effet, avec 850 m² de surface de vente, un parking limité à 34 places sans possibilité de créer un sens de circulation, des réserves trop étroites.
- Cette situation de saturation est particulièrement pénalisante l'Eté avec une forte fréquentation touristique par la présence notamment du « Domaine Le Pommier » à proximité immédiate (la saison d'Eté (2 mois) représente 1/3 du chiffre d'affaires du magasin). L'impossibilité de stationner en Juillet / Août, en dehors des problèmes de sécurité sur la voie publique que cela occasionne, se traduit par une évacuation sur le pôle d'Aubenas.
- L'objectif de l'extension est de développer l'ensemble des gammes, d'améliorer le confort d'achat du client par des allées plus larges, des espaces saisonniers, la lisibilité générale au sein du magasin et de proposer une offre qui n'existe pas sur Villeneuve de Berg (Ex : rayon Poissonnerie).
- L'extension permettra de valoriser l'ensemble de l'assortiment, de développer certains rayons spécifiques comme les produits bio, les produits régionaux, et de créer une zone permettant de développer des offres saisonnières fortement fidélisatrices au profit de l'animation de la vie locale mais qui nécessitent de la place :
 - Janvier : Blanc
 - Mars : Jardinage
 - Avril : Beaux Jours
 - Mai : Mobilier de Jardin
 - Mai / Juin : Textiles saisonniers
 - Juillet / Août : Plein air
 - Septembre : Rentrée des classes
 - Octobre : Foire aux vins
 - Novembre / Décembre : Jouets et Décoration de Noël.
- On trouvera pages suivantes des photos illustrant :
 - Le manque de places (surface de vente, réserves, bureaux, parking),
 - L'impossibilité de créer un flux de circulation sur le parking et les problèmes de stationnement.

MANQUE DE PLACE AU NIVEAU DE L'ESPACE DE VENTE



MANQUE DE PLACE BUREAUX



MANQUE DE PLACE RÉSERVES



MANQUE DE PLACE STOCKAGE, RÉCUPÉRATION DÉCHETS



EXEMPLES DE SATURATION DU PARKING



**IMPOSSIBILITÉ D'ENVISAGER UNE VOIE DE CIRCULATION SUR LE PARKING
(OBLIGATION D'EFFECTUER DES DEMI-TOURS)**



- Compte tenu des caractéristiques du site, le magasin actuel ne peut donc pas être agrandi et l'implantation envisagée pour le projet revêt un caractère stratégique indéniable, idéalement placée à proximité d'un rond-point sur la N 102 en continuité de la zone d'activités de Lansas à proximité de la station-service actuelle Intermarché.
- Enfin, le projet permettrait au magasin de Villeneuve de Berg d'optimiser la valorisation du nouveau concept « Mag 3.e » qui est un vrai enjeu pour INTERMARCHE afin de se différencier et créer de la préférence de la part des consommateurs :
 - A la personnalité unique
 - Qui soit un lieu de vie
 - Tout en étant dans l'air du temps.
- Principales spécificités de « Mag 3.e » :
 - Un axe de différenciation : fier d'être « producteur – commerçant »
(Le seul distributeur qui peut clamer être à la fois producteur et commerçant) :
 - Maintenir des emplois en France
 - Moins d'intermédiaire
 - Traçabilité et qualité des produits
 - Respect de l'environnement
 - Produits spécifiques à l'enseigne.
 - Un design qui privilégie la naturalité et un parcours client apaisé.
 - Des univers qui font la différence (univers de la culinarité, univers « plaisirs »...).
 - De la théâtralisation dans la présentation de l'offre.
 - Une image prix forte.
- Voir **Annexe 1**, la traduction de ce nouveau concept « Mag 3.e » en termes de rayons.

3 – INTERETS DU PROJET AU REGARD DES CRITERES DE LA CDAC

- Le projet envisagé présente de nombreux intérêts grâce notamment à :
 - Sa contribution à faire disparaître un terrain en friche, sans aucun aménagement, sans aucune utilité agricole qui était exploité comme terrain de stockage par plusieurs entreprises VRD des alentours.
 - Sa capacité à renforcer l'offre de la zone d'activités de Lansas qui permettra par une meilleure offre de proximité **de réduire les phénomènes d'évasion vers Aubenas et Montélimar.**
 - **Son rôle de l'animation de la vie locale** par une nouvelle offre attractive de proximité sachant qu'à l'échelon local, un supermarché INTERMARCHE constitue une PME indépendante (le futur magasin emploiera 35 salariés) avec tout ce que cela implique de dynamisme, de souplesse et de faculté d'adaptation :
 - Les achats alimentaires auprès de producteurs locaux grâce à l'indépendance d'achat de chaque magasin représentent un réel potentiel de développement pour les PME et TPE locales
 - Le supermarché INTERMARCHE est un acteur actif de la vie locale (soutien des associations, clubs...) et ce projet permettra de renforcer ce rôle au profit des habitants du bassin de proximité.
 - L'apport d'un meilleur confort d'achat et de nouveaux services :
 - Meilleur confort grâce au nouveau concept Mag 3.e (voir **Annexe 1**)
 - Création d'un Drive particulièrement prisé par la clientèle de jeunes actifs avec une captation aisée des flux actuels de la N 102
 - A titre d'exemple, le Drive actuel est un « Drive piéton » dans la mesure où la clientèle doit d'abord se garer sur le parking, aller à l'accueil retirer les marchandises commandées et retourner à son véhicules.
 - L'adaptation aux conditions modernes de travail et de sécurité :
 - Bureaux et locaux sociaux agrandis
 - Réservées adaptées au niveau des activités du magasin
 - Capacité de parking apportant une réponse aux besoins actuels et une réelle sécurisation sur le site.
- En accord avec les services du Département (Territoire et Mission Sécurité), un « tourne à gauche » sera créé afin de faciliter et sécuriser l'accès au projet. Cet aménagement fait l'objet d'un projet de convention de Projet Urbain Partenarial avec la commune de Villeneuve de Berg.
- Le projet sera exemplaire en matière énergétique et environnementale :
 - **En matière énergétique** l'isolation des bâtiments sera conforme à la RT 2012 et en matière d'éclairage la priorité sera donnée à l'éclairage naturel complété par des LEDS, le tout piloté par ordinateur.
 - La production d'eau chaude sera assurée par des panneaux solaires thermiques positionnés sur la toiture
 - Les candélabres du parking seront solaires et électriques.
 - **En matière environnementale**, il sera mis en œuvre :
 - Une partie du parking sera à revêtement perméable (89 places sur 91 créées)
 - La surface perméable du terrain constructible sera de 2 201 m², soit 32,44 % de l'emprise foncière (20 % préconisés par le PLU)
 - Les eaux pluviales de toiture seront collectées dans des cuves de rétention pour être réutilisés pour les sanitaires et l'arrosage de la végétation de la parcelle
 - Le traitement des déchets s'effectuera par tris sélectifs et récupérés par des sociétés spécialisées
 - 36 arbres à haute tige (au lieu des 23 réglementaires) seront plantés.
- Enfin, à noter que dans le cadre de l'acquisition foncière pour la réalisation du projet, le pétitionnaire a acquis la parcelle n° 29 qui est une zone naturelle et viendra compléter la végétalisation du site.

PARTIE 1

INFORMATIONS RELATIVES

AU DEMANDEUR ET AU PROJET

I. INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR

1.1 - IDENTITÉ DU DEMANDEUR

a) Personne Physique

- Sans objet

b) Personne Morale

RAISON SOCIALE	IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
FORME JURIDIQUE	Société Anonyme
SIEGE SOCIAL	24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS
CONTACT POUR CORRESPONDANCE	Parc de Tréville IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES Sophie CHACUN 11 allée des Mousquetaires 91078 BONDOUFLE cedex Tél. : 01 69 64 18 76 Mail : schacun@mousquetaires.com
SERVICE A CONTACTER	IMMO MOUSQUETAIRES SUD EST ETS de Pierrelatte Quartier Tomples BP 187 26702 PIERRELATTE cedex
COORDONNEES	Thomas FUSTIER – Chargé d’expansion Tél. : 06 89 77 97 78 Mail : tfustier@mousquetaires.com Stéphanie CHOPLIN – Chargée de CDAC Tél. : 04 75 96 26 77 Mail : schoplin@mousquetaires.com

1.2 – QUALITE EN LAQUELLE LE DEMANDEUR AGIT

- La SA IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES agit en qualité de futur propriétaire.
- Voir en Annexe 2, K bis de la SA IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES.

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET



2.1 - LOCALISATION DU PROJET

a) Présentation de la commune de Villeneuve de Berg

- A mi-chemin entre la vallée du Rhône et Aubenas, entre le plateau du Coiron et la Vallée de l'Ibie, la commune de Villeneuve de Berg se situe en plein cœur de l'Ardèche méridionale. Cette ancienne bastide royale possède encore aujourd'hui, un patrimoine architectural remarquable.
- Parmi les services, à noter la présence d'un hôpital qui emploie 400 personnes, une maison de retraite de 80 lits, un collège avec 350 élèves, une maison familiale rurale avec 180 élèves, une maison d'enfants avec 50 enfants, des écoles maternelles et élémentaires publiques et privée avec 340 élèves, au total plus 900 scolaires.
- Villeneuve de Berg accueille également un des plus grands campings d'Europe le Domaine Le Pommier, camping de 70 hectares avec son parc aquatique « Aqua' Ardèche » et ses multiples services qualitatifs.
- Villeneuve de Berg fait partie de la Communauté de communes Berg & Coiron regroupant 14 communes : Berzème, Darbres, Lavilledieu, Lussas, Mirabel, Sceautres, St Andéol de Berg, St Germain, St Gineys en Coiron, St Jean le Centenier, St Laurent sous Coiron, St Maurice d'Ibie, St Pons et Villeneuve de Berg.



Localisation de la commune d'implantation du projet

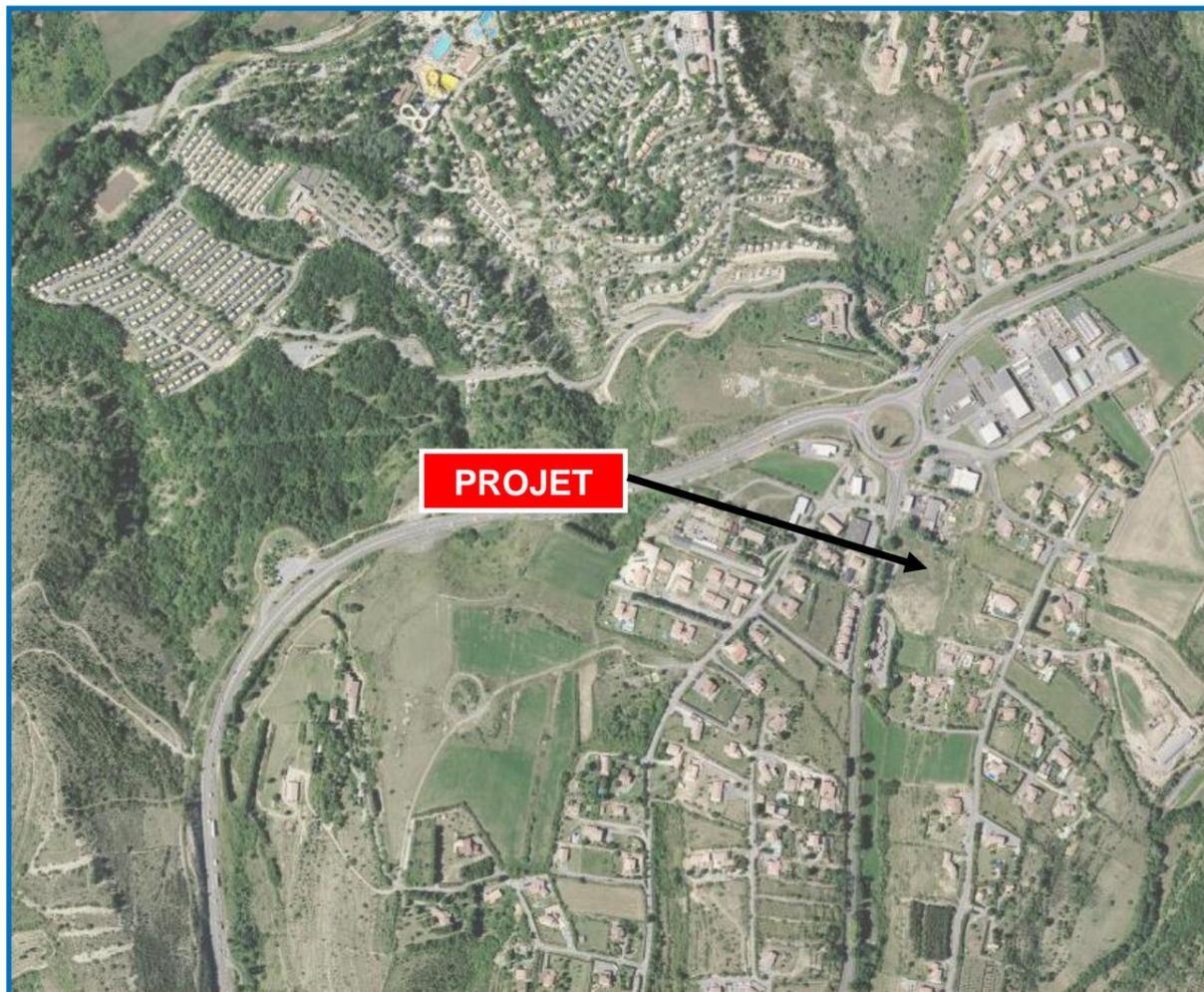
b) Localisation de la commune et du site

- Le projet se situe :

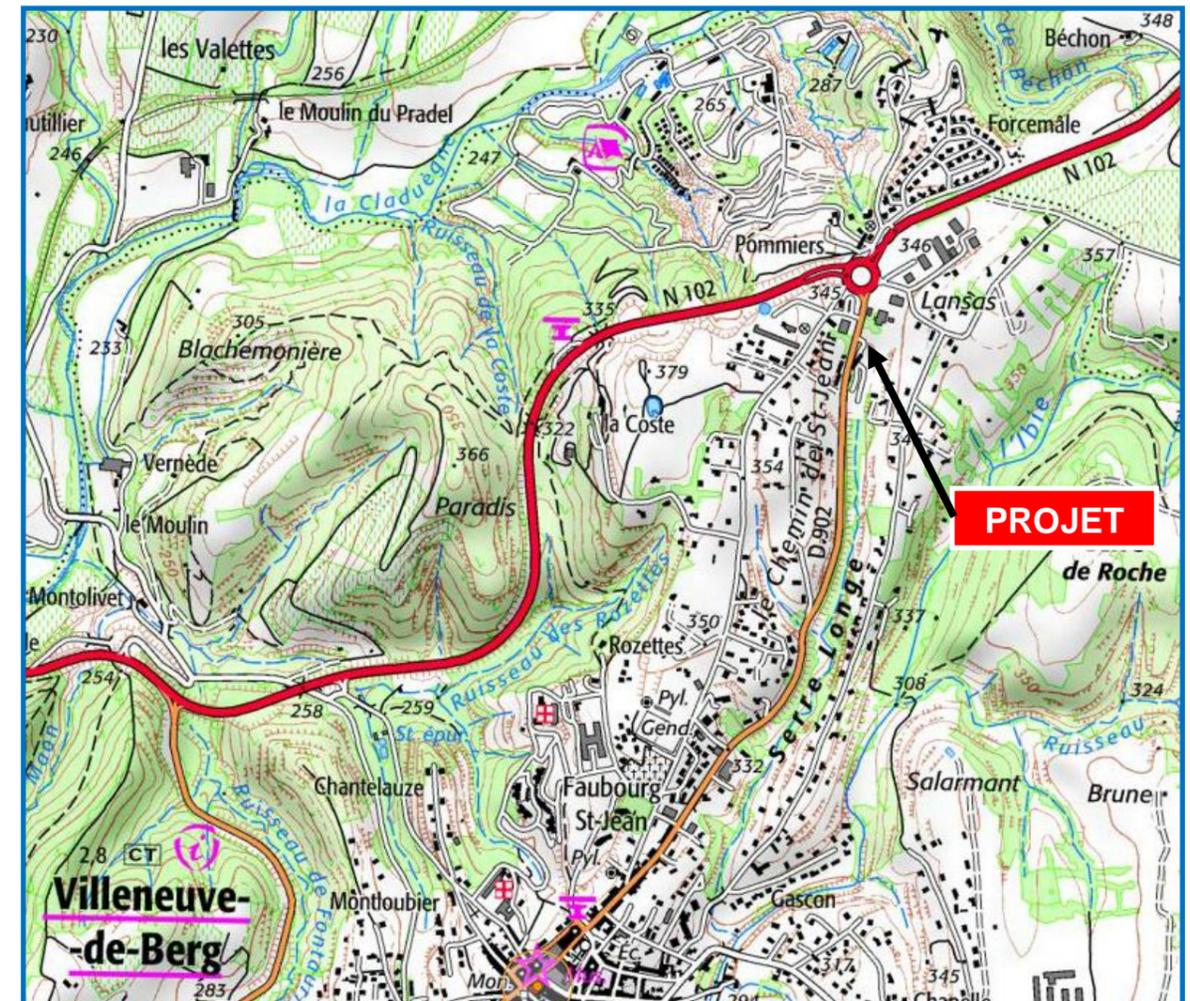
D 902
07 170 VILLENEUVE DE BERG



Vue aérienne du site



Localisation du projet : Extrait carte IGN



2.2 – DESCRIPTION DU PROJET

a) Projet portant sur la création d'un magasin de commerces de détail

a.1) Secteur d'activité

- Le projet consiste à la création d'un supermarché à dominante alimentaire à l'enseigne « INTERMARCHE SUPER » et son drive accolé.
- Ce projet concerne le premier secteur d'activité au sens de l'article L752-1 du Code de Commerce repris par le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 (article R722-2) fixant les modalités de mise en œuvre des dispositions législatives relatives à l'aménagement commercial de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (loi ACTPE).

a.2) Description du projet

- Le projet consiste à créer un supermarché à dominante alimentaire à l'enseigne « INTERMARCHE SUPER » et un Drive accolé d'une piste.
- Surface de vente du futur supermarché : **1 607 m²**.
- Le site de l'Intermarché actuel, faubourg de Saint Jean situé à 1 kilomètre environ du site du projet sur 850 m² de surface de vente, sera reconverti en Hard Discount à l'enseigne NETTO.

b) Projet portant sur la création d'un ensemble commercial

- Sans objet.

c) Projet portant sur la création ou l'extension d'un point permanent de retrait

- Surfaces dédiées à l'enlèvement des marchandises du futur Drive :

▪ 1 piste sous auvent	36 m ²
▪ Zone Drive non couverte (Circulation autour de la piste)	14 m ²
▪ Local de stockage	18 m ²
Surface totale	68 m²

d) Projet portant sur l'extension d'un ou plusieurs magasins de commerce de détail

- Sans objet

e) Projet portant sur un changement de secteur d'activité

- Sans objet

f) Projet portant sur une modification substantielle

- Sans objet

2.3 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

a) Projet au sein d'un ensemble commercial

- Le magasin Intermarché, objet du présent dossier, ne fera pas parti d'un ensemble commercial mais se situera en prolongement d'une zone d'activités.

b) Parc de stationnement

- Le parc de stationnement du projet bénéficiera de **91 places** dont :



2 places réservées aux personnes à mobilité réduite



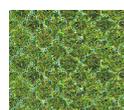
2 places réservées aux familles / femmes enceintes



10 places avec borne pour recharge de véhicules électriques seront créées



3 places réservées au covoiturage



89 places perméables avec un revêtement drainant.



Un abri 2 roues de 24 vélos sera créé afin de faciliter le recours à ce mode de déplacement

• **Respect des directives de la loi ALUR**

- L'aire de stationnement respectera les directives de la loi ALUR qui préconise que celle-ci ne doit pas excéder 75 % de la surface plancher du bâtiment en l'occurrence **1 967 m² (75 % de 2 623 m²)**.
- Les surfaces dédiées au stationnement des véhicules légers de la clientèle seront les suivants :

	Réel	Loi ALUR
Aire de stationnement	1 252 m ²	626 m ² (1) (50 %)
Aire de covoiturage	39 m ²	0 m ² (0 %)
Aire recharge véhicules électriques	129 m ²	0 m ² (0 %)
Voirie circulation pour véhicules légers	605 m ²	605 m ² (100 %)
TOTAL	1 856 m²	1 231 m² (pour 1 967 m ² autorisés)

(1) Stationnement avec béton drainant perméable type Qualipermea

c) Décret n° 2016-968 du 13 juillet 2016 ; PC déposé après le 1^{er} janvier 2017 :

Concerne la construction de bâtiments neufs constituant un Ensemble Commercial au sens de l'article L.752-3 du Code de Commerce

- Lorsque la capacité du parc de stationnement est supérieure à 40 places, 10 % des places destinées aux véhicules automobiles et deux roues motorisées doivent être conçues pour accueillir un point de recharge pour véhicule électrique ou hybride avec un système de facturation individuelle des consommations (fourreaux, chemins de câble). Le tableau général basse tension doit être dimensionné de façon à pouvoir alimenter au moins 10 % de la totalité des places de stationnement.
- Les bâtiments doivent être équipés d'au moins un espace réservé au stationnement des vélos. Cet espace peut être réalisé à l'extérieur du bâtiment, à condition qu'il soit couvert et situé sur la même unité foncière que les bâtiments. Cet abri doit être dimensionné pour accueillir un nombre de place de vélos correspondant à **10 % de l'effectif de la clientèle et des salariés accueillis simultanément dans les bâtiments, sur déclaration du maître d'ouvrage** (article 4 de l'arrêté du 13 juillet 2016 relatif à l'application des articles R.111-14-2 à R.111-14-8 du code de la construction et de l'habitation.
- Dans le cadre du projet, il est prévu une fréquentation moyenne de 800 clients par jour avec une fréquentation maximale le samedi estimée à 1 500 clients. L'heure de pointe devrait se situer entre 11 H et 12 H et représenter une fréquentation de l'ordre de 180 clients. Avec la présence de 20 salariés sur un effectif de 35, la fréquentation simultanée maximale sur le site peut être estimée à 200 personnes, ce qui nécessiterait une vingtaine de places de vélos.
- **Le projet ne constituant pas un Ensemble Commercial, il n'est pas soumis à ces nouvelles directives. Cependant, dans le cadre du projet :**
 - **10 places** de parking pour véhicules électriques, soit 11 % de la capacité totale de stationnement (91 places),
 - **1 abri** vélos de 24 places pour 20 requises.

d) Aménagements paysagers de pleine terre

- Les abords du site seront tous végétalisés de manière à pouvoir traiter les différentes pentes et limiter au maximum les murs de soutènements.
- Des arbres et arbustes seront plantés ce qui assurera une stabilité des talus et contribuera à l'aspect paysager du site. Ces plantations seront de faible hauteur pour ne pas nuire à la visibilité commerciale. Le projet respectera une surface perméable d'au moins 20 % de la surface totale du terrain. Les aires de stationnement doivent être plantées à raison d'un arbre de haute tige pour 4 places de stationnement. Soit 91 places de parkings ($91/4=22.75$) soit 23 arbres de haute tige. Il sera procédé à la plantation de 36 arbres à haute tige.
- En périphérie des limites de propriété des parcelles AB486 – AB487 - AB488 - AB490 - AB522 - AB526, nous aménagerons une bande végétalisée de 2 m d'emprise au sol minimum accommodé de haie bocagère et composée de 2 rangs de plantation minimum. Toujours dans un esprit de densifier les espaces verts et dissimuler le parking et le bâtiment dans son milieu, les haies seront mêlées d'espèces persistantes et caduques avec un maximum de 50 % de caduques.
- Pour les talus : La végétalisation des talus permettra de maintenir les terres.



Buis (buxus sempervirens)



Cotoneaster



Buis



Arbre à perruques (Cotinus coggygria)

- La surface de terrain constructible (parcelles AB486 - AB487 - AB488 - AB490 - AB522 - AB526) est de **6 785 m²**.
- La surface imperméable du terrain constructible est de **4 584 m²**.
- La surface perméable du terrain constructible **2 201 m²**.
- Conforme au PLU, les parcelles construites devront respecter une surface perméable d'au moins 20 % de la surface totale de la parcelle. Dans notre cas, le pourcentage de la surface perméable du terrain constructible est de **32.44 %** et si nous additionnons avec la parcelle non constructible AB-29 nous totalisons une surface perméable total de **46.90 %**.
- Les espaces libres seront engazonnés et plantés d'arbres et d'arbustes d'essences locales.

- Les aires de stationnement seront plantées à raison d'un arbre de haute tige minimum pour 4 places de stationnement. Soit **91** places ($91/4=22.75$) donc **23** arbres de haute tige minimum. Dans un souci de densifier les espaces verts, il sera planté **36** arbres à haute tige pour un minimum demandé de **23**,
- **36** arbres à haute tiges seront plantés sur le parking. Les espaces libres entre les arbres hautes tiges seront traités avec des copeaux de bois : cette technique contribue à effectuer des économies en eau d'arrosage et à limiter l'utilisation de désherbant.
- De plus, les espaces vert seront dessinés et pensés par un paysagiste local qui aura pour objectif d'utiliser les essences locales. Ci-dessous, des exemples arbres et arbustes pouvant être utilisés, (liste non exhaustive).



Exemple d'utilisation de copeaux de bois aux pieds des plantations



**Erable de Virginie
(Acer Rubrum)**



Prunus Serrulata

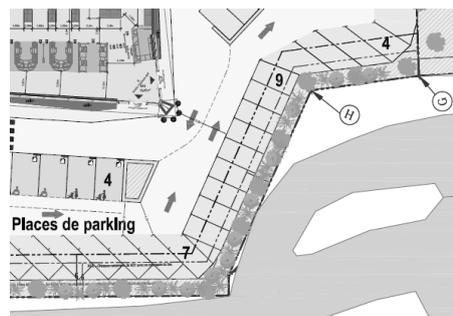


**Erable Champêtre
(Acer campestre)**

- Des enrochements seront réalisés pour renforcer ce traitement des pentes sur la partie sud comportant le dénivelé plus important entre l'Intermarché et la déchèterie.



Exemple d'enrochement



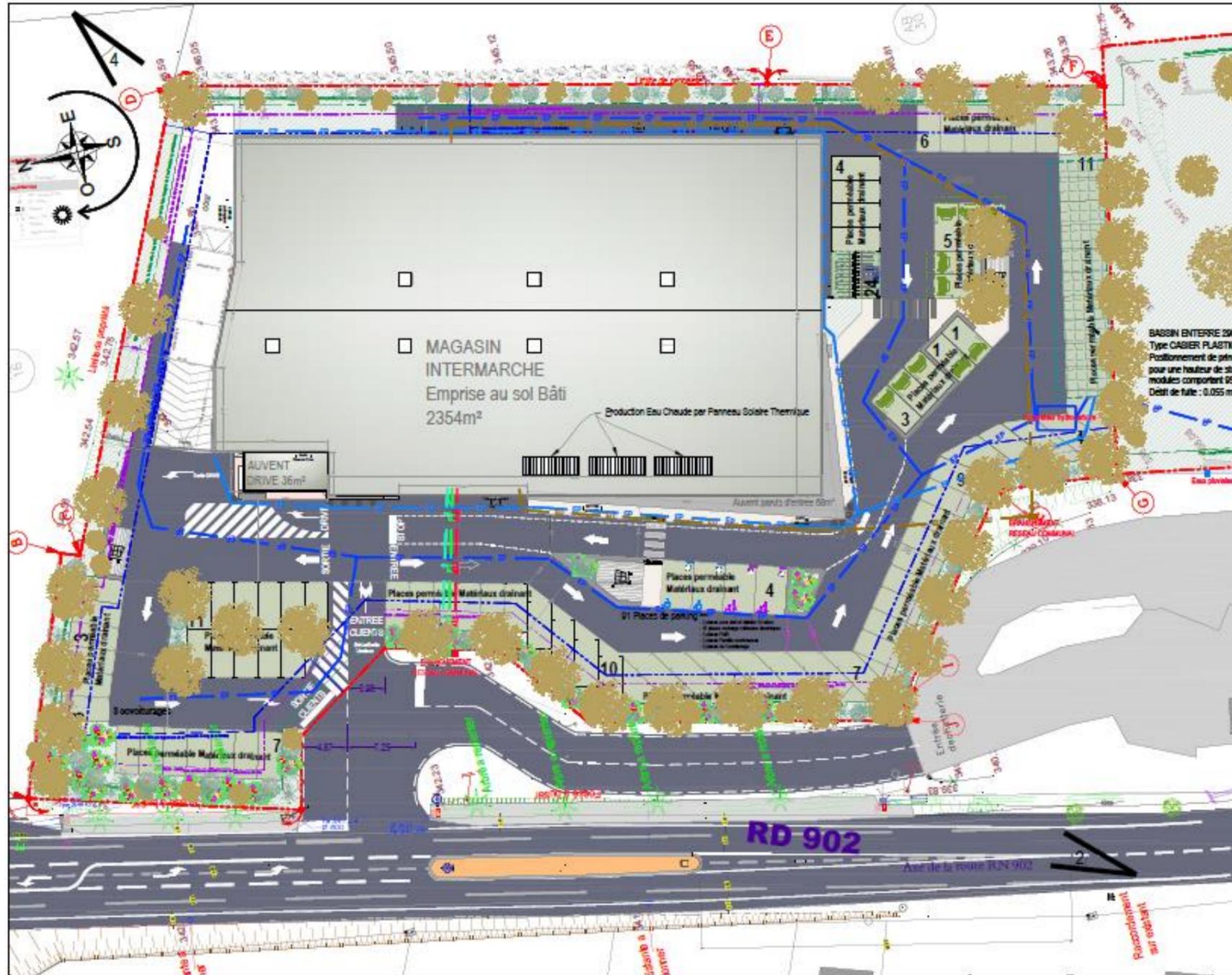
Situation de l'éventuel enrochement

- Voir page suivante plan de masse végétalisation.

Traitement des eaux pluviales par un bassin de stockage enterré sous les places de parkings. Seules les eaux issues des parkings passent dans le déboureur séparateur à hydrocarbures. Celui-ci est doté d'un déversoir d'orage qui permet de limiter ses dimensions. Le débit de fuite est égal au débit observé lors d'une pluie de période de retour de 2 ans sur le terrain naturel avant travaux.



Sur les parkings: Panachage d'arbres et arbustes



Haies mélangées



Les espaces vert seront dessinés et pensés par un paysagiste local qui aura pour objectif d'utiliser les essences locales. Ci-dessus, des exemples d'arbre, d'arbuste, de haie caduque et haie persistante pouvant être utilisés, (liste non exhaustive).

Dossier 13059	B MO	ITM - Villeneuve de Berg	PC
17/01/2017		Immobilier européenne des Mousquetaires	
N° Plan 09		Plan Masse Végétal	ech : 1/500
DWA		JM WOULKOFF - Architecte DPLG	T. 04 72 766 766 F. 04 72 766 769

e) Activités annexes n'entrant pas dans le champ d'application de la loi

- Location de véhicules :



f) Informations complémentaires au projet

- Le projet permettra de maintenir les 20 emplois actuels et de créer 15 emplois supplémentaires. Le projet comptera donc 35 emplois dont 32 ETP.
- Chaque année, création d'environ 30 Postes en CDD en vue de l'activité saisonnière entre Mai et septembre. Ces postes sont occupés par des lycéens ou étudiants résidant sur Villeneuve et dans la communauté de communes. Ces jeunes sont souvent resollicités dans l'année pour venir en renfort sur le remplacement de congés des employés permanents.

Actuellement 2 contrats aidés et un poste créé pour une des salariées brutalement devenue handicapée : le poste a été aménagé sur le plan ergothérapie. Le magasin a aussi recours aux contrats de professionnalisation avec notamment des BTS en alternance, qui souvent intègrent l'entreprise.

- Les heures d'ouverture du projet seront les suivantes :
 - Lundi au Samedi : 9 H 00 à 19 H 00
 - Ouvert le dimanche matin en juillet et août.

2.4 – MAITRISE FONCIERE

- Le projet concerne les parcelles cadastrées section AB n° 29, 486, 487, 488, 490, 522, 526 pour une superficie totale de 8633 m² qui sont la propriété de la SCI VINCA.
- Voir en annexe 3 une autorisation de dépôt de la SCI VINCA au profit de la SA IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES.
- Voir page suivante, un extrait du plan cadastral.

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
ARDECHE

Commune :
VILLENEUVE-DE-BERG

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 14/06/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PRIVAS
1, ROUTE DES MINES 07006
07006 PRIVAS CEDEX
tél. 0475661200 -fax 0475661249
cdif.privas@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère des Finances et des Comptes
publics



PARTIE 2

INFORMATIONS RELATIVES

A LA ZONE DE CHALANDISE ET

A L'ENVIRONNEMENT PROCHE

DU PROJET

I. LA ZONE DE CHALANDISE DU PROJET

1.1 - ELEMENTS DE JUSTIFICATION DES DELIMITATIONS

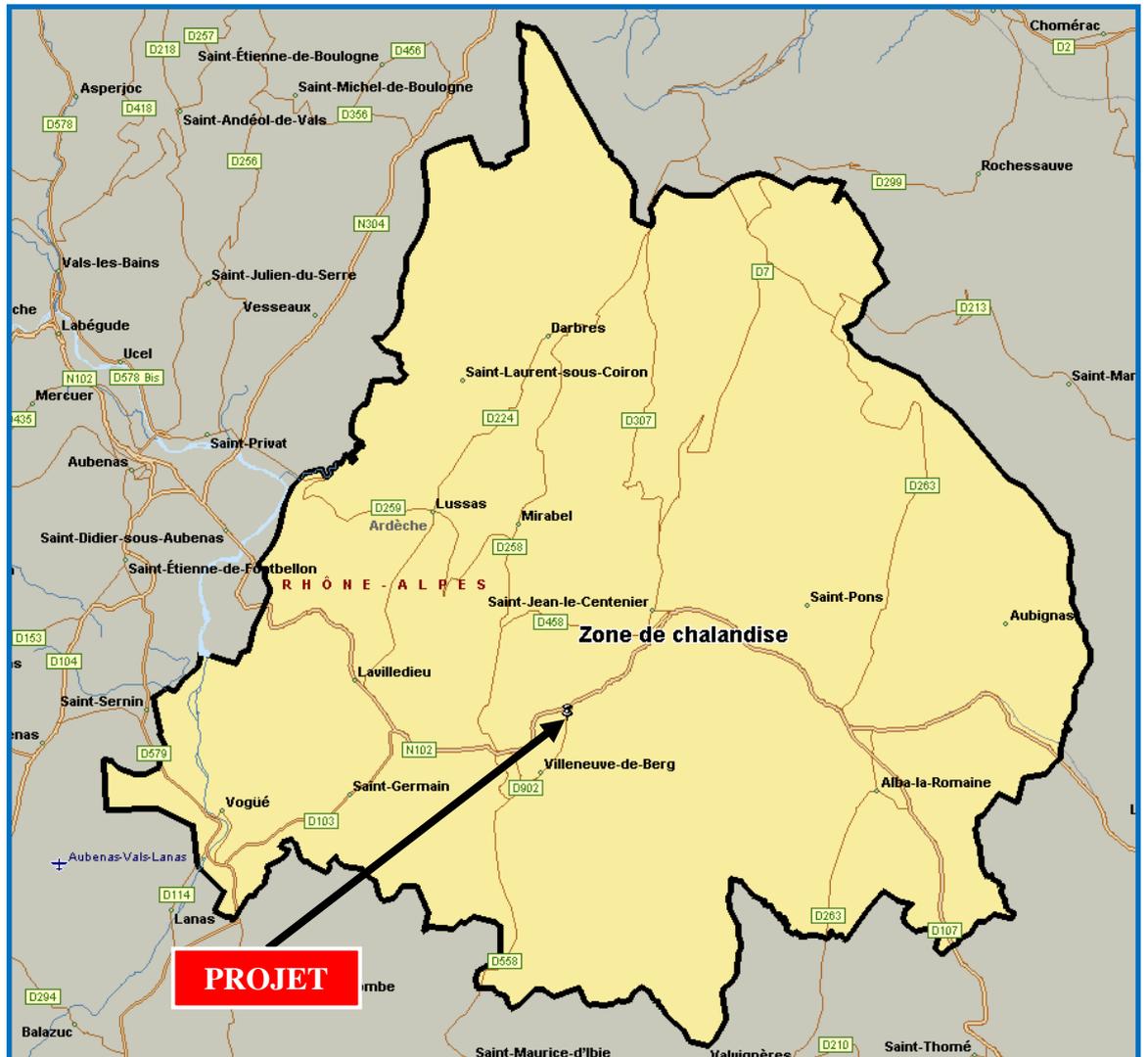
- La zone de chalandise du projet est établie en application de l'article R. 752-3 qui précise que la zone de chalandise d'un équipement faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploitation **commerciale correspond à l'aire géographique au sein de laquelle cet équipement exerce une attraction sur la clientèle.**

Cette zone est délimitée en tenant compte notamment de la nature et de la taille de l'équipement envisagé, des temps de déplacement nécessaires pour y accéder, de la présence d'éventuelles barrières géographiques ou psychologiques, de la localisation et du pouvoir d'attraction des équipements commerciaux existants ainsi que de la localisation des magasins exploités sous la même enseigne que celle de l'établissement concerné.

- Cette zone n'est pas isochrone et est délimitée en tenant compte notamment :

Critères de délimitation	Paramètre retenu pour ce dossier
➔ Nature et taille de l'équipement envisagé	Projet de création par relocalisation et extension d'un magasin à l'enseigne INTERMARCHE SUPER de 1 607 m ² et d'un Drive accolé d'une piste sur la commune de Villeneuve de Berg.
➔ Temps de déplacement nécessaire pour y accéder	Zone de chalandise d'un temps d'accès voiture maximal de 21 minutes à l'Ouest (St Laurent Sous Coiron), 19 minutes au Nord (Darbres), 13 minutes au Sud (St Andéol de Berg) et 14 minutes à l'Est (Aubignas) (calculateur Via Michelin). Cette zone n'est pas isochronique
➔ Présence d'éventuelles barrières géographiques ou psychologiques	La zone de chalandise est limitée à l'Est par l'appareil commercial de Montélimar et à l'Ouest par l'appareil commercial d'Aubenas.
➔ Fréquentation touristique	La zone de chalandise compte 1 060 résidences secondaires et 1 043 emplacements de camping, ce qui représente 369 016 nuitées soit 1 011 équivalent-personnes à l'année (8,5 % de la population de la zone de chalandise). L'activité touristique est significative sur cette zone de chalandise.
➔ Localisation et pouvoir d'attractivité des équipements commerciaux existants (source : Panorama 2017)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'offre commerciale de la zone de chalandise se structure autour du pôle commercial de Villeneuve de Berg. ▪ En dehors de cette zone, les pôles commerciaux de Montélimar et Aubenas exercent une forte influence sur la zone de chalandise ▪ Voir le détail de ces différents pôles dans le dossier

- Carte de la zone de chalandise (21 minutes de trajet en voiture). Zone non isochronique



Logiciel Map Point
Validation Via Michelin
Le 4 janvier 2017

1.2 - POPULATION TOTALE DE LA ZONE DE CHALANDISE

- La zone de chalandise du projet représente la population suivante :

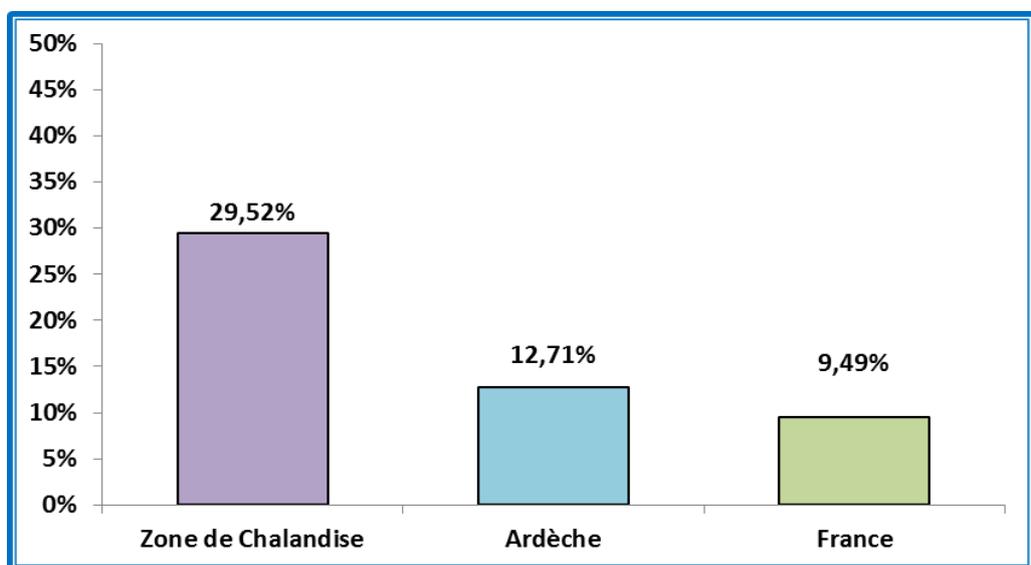
	Population sans double compte 1999 (1) (3)	Population municipale 2014 (1) (2)	Variation relative (en %) 1999-2014
Zone de Chalandise	9 201	12 138	31,92%

(1) Source INSEE

(2) Dernier recensement authentifié par Décret N° 2016-1986 du 30 décembre 2016

(3) Le dernier recensement authentifié par décret concerne le recensement 2014. Le recensement authentifié par décret dix ans avant soit 2004 n'existe pas, nous avons reproduit par défaut le dernier recensement authentifié de 1999.

- La zone de chalandise représente une population recensée **en 2014 près de 12 100 personnes**.
- Il est important de noter que la zone de chalandise a connu, entre 1999 et 2014, un développement démographique nettement supérieur à celui du département ou de la France.



- Evolution démographique 2,5 fois supérieure à celle du département et 3,3 fois supérieure à celle de la France.

- **Liste exhaustive des communes comprises dans la zone de chalandise**

Le tableau ci-après reprend les données de population de 1999 ainsi que la dernière population authentifiée par décret, l'année 2014.

	Population sans double compte 1999 (1) (3)	Population municipale 2014 (1) (2)	Variation relative (en %) 1999-2014
Alba-la-Romaine	1 135	1 409	24,14%
Aubignas	337	487	44,51%
Berzème	135	179	32,59%
Darbres	212	226	6,60%
Lavilledieu	1 430	2 039	42,59%
Lussas	776	1 108	42,78%
Mirabel	314	602	91,72%
Saint-Andéol-de-Berg	94	126	34,04%
Saint-Germain	505	702	39,01%
Saint-Gineis-en-Coiron	96	114	18,75%
Saint-Jean-le-Centenier	573	686	19,72%
Saint-Laurent-Sous-Coiron	132	103	-21,97%
Saint-Pons	203	290	42,86%
Sceautres	104	146	40,38%
Villeneuve-de-Berg	2 429	2 927	20,50%
Vogüé	726	994	36,91%
ZONE DE CHALANDISE	9 201	12 138	31,92%

(1) Source INSEE

(2) Dernier recensement authentifié par Décret N° 2016-1986 du 30 décembre 2016

(3) Le dernier recensement authentifié par décret concerne le recensement 2014. Le recensement authentifié par décret dix ans avant soit 2004 n'existe pas, nous avons reproduit par défaut le dernier recensement authentifié de 1999.

1.3.- FREQUENTATION TOURISTIQUE DE LA ZONE DE CHALANDISE

- La zone de chalandise compte 1 060 résidences secondaires soit 16,3 % des logements totaux et 10 terrains de camping qui représente 1 043 emplacements.
- Sur la base des données du ministère du tourisme (taux d'occupation des **résidences secondaires** de 3,5 personnes sur une durée moyenne de 50 jours), les 1 060 résidences secondaires de la zone de chalandise représenteraient **185 500 nuitées**.
- Selon les données d'Ardèche Tourisme, en 2015, le taux d'occupation des **campings** était de **39,1 % sur la période de mai à septembre**, soit **150 jours**.
Sur la base de 3 personnes par emplacement, les capacités d'hébergement sont de **469 350 personnes** (1 043 emplacements x 3 personnes x 150 jours) soit **183 516 nuitées** (469 350 personnes x 0,391 taux d'occupation).
- Sur l'année, la fréquentation touristique sur la zone de chalandise représente donc **369 016 nuitées** :

Hébergement	Nombre de nuitées
Résidences secondaires	185 500
Campings	183 516
TOTAL	369 016

- Ces **369 016 nuitées** représentent **1 011 équivalent-personnes à l'année** soit **8,3 % de la population de la zone de chalandise**. Cette activité est donc **significative à l'échelle du territoire de la zone de chalandise**.
- A noter enfin, la présence à proximité immédiate du site du projet du « Domaine Le Pommier », un des plus grands campings d'Europe.
- Les principaux sites touristiques visités :
 - **Musée Olivier de Serres** (Mirabel) : la visite du musée et de la ferme sont l'occasion de découvrir l'histoire du terroir de l'Ardèche Méridionale. Les touristes pourront également déguster les produits de la ferme (vins, jus, fromages).
 - **Château de Vogüé** : Dominant un village classé parmi les plus beaux villages de France, le château des marquis de Vogüé est un fort médiéval réaménagé au XVIIIème siècle. Visite du jardin suspendu et sa vue imprenable sur le village et les falaises. Le château accueille également les arts plastiques sous toutes leurs formes d'expression : peinture, sculpture; gravure; photographie, céramique, verre....
 - **Parc Animalier de Lussas** : Parc pour un voyage merveilleux au pays des animaux. Un concept spécial : entrer dans la plupart des enclos pour un contact inoubliable. Rencontre avec 250 animaux de ferme.

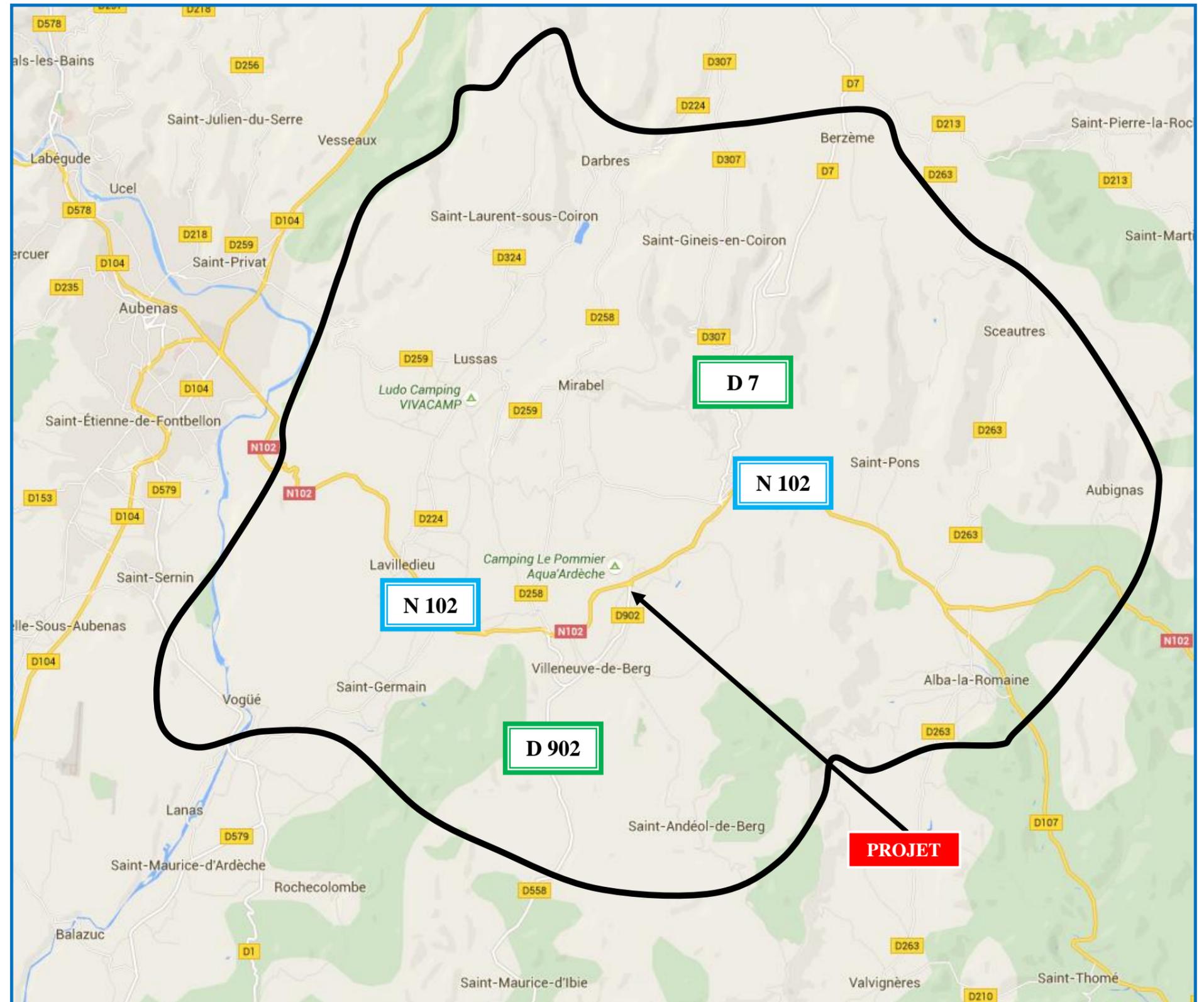


Principales dessertes de la zone de chalandise

1.4 - DESCRIPTION DE LA DESSERTE DE LA ZONE DE CHALANDISE

a) Desserte routière

- En matière de desserte routière, la zone de chalandise est structurée par :
 - La N 102 qui traverse la zone de chalandise d'Est en Ouest,
 - La D 902, qui se transforme ensuite en D 558, qui traverse la partie Sud de la zone de chalandise depuis Villeneuve de Berg,
 - La D 7 qui traverse la partie Nord de la zone de chalandise depuis Villeneuve de Berg.



a) Desserte piétonne

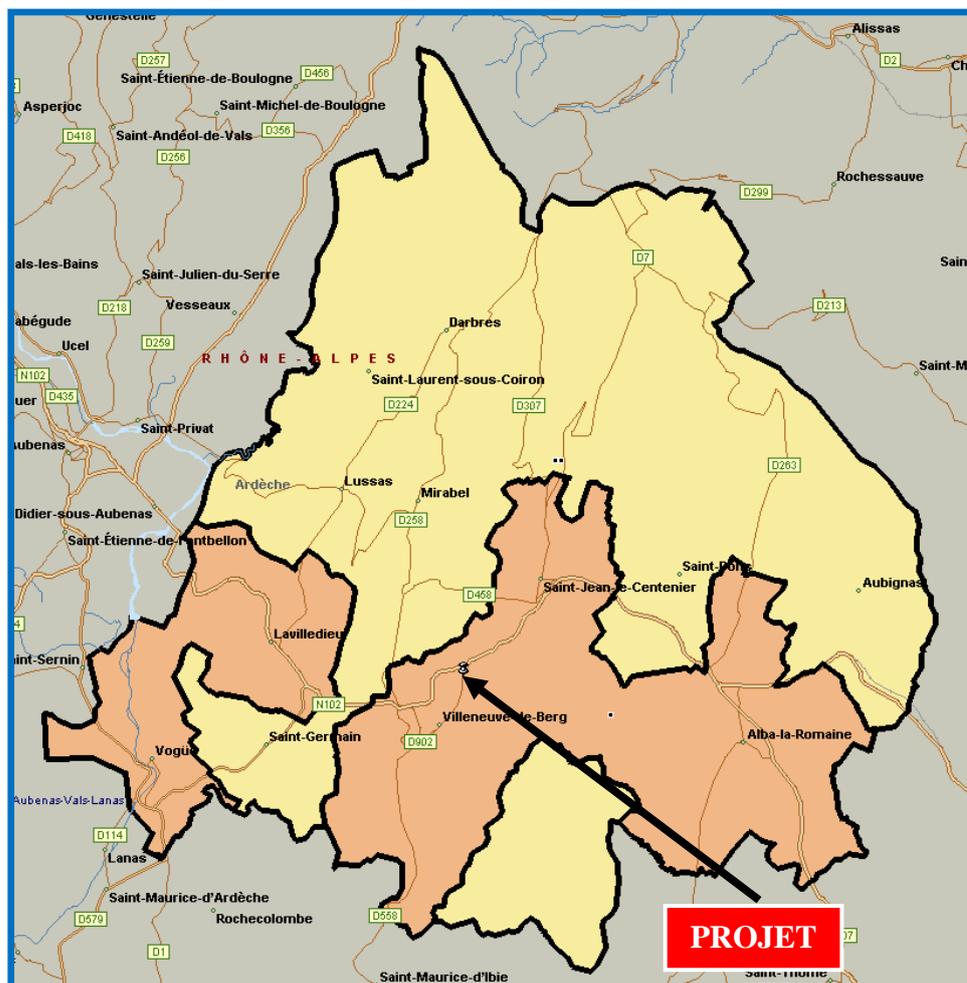
- Sur la zone de chalandise qui est une zone essentiellement rurale, seuls les centres bourg disposent de trottoirs, cependant il n'existe pas d'accessibilité piétonne au site.

b) Desserte cycliste

- La zone de chalandise ne dispose pas de pistes cyclables significatives.

c) Desserte transports collectifs

- Les communes de la zone de chalandise sont desservies par 2 lignes départementales Cars Rhône-Alpes :
 - **Ligne 74** : Valence / Montélimar - Aubenas / Les Vans
 - **Ligne 76** : Valence - Vallon Pont d'Arc.
- Ces lignes de bus desservent **5 communes** de la zone de chalandise soit **8 636 habitants (71,1 % de la population de la zone de chalandise)** : Alba la Romaine, Lavilledieu, St Jean le Centenier, Villeneuve de Berg et Vogüé.



 Communes ; desservies par les transports en commun

1.5 - PRINCIPAUX LIEUX EXERÇANT UNE ATTRACTION SIGNIFICATIVE SUR LA POPULATION

- **En termes d'activités économiques**, la zone de chalandise se caractérise par la présence d'une zone d'activité importante à Lavilledieu. Cette zone intercommunale de 25 hectares connaît un fort développement avec la présence de 65 entreprises et 325 emplois.
- **Sur le plan commercial**, la zone de chalandise se structure autour du pôle commercial de Villeneuve de Berg, commune d'implantation du projet, qui se caractérise par :
 - Un **centre-bourg** avec plusieurs commerces notamment rue Nationale et rue St Louis (relevés sur le terrain) :

	Nombre de commerces
Supérette	2
Fruits & Légumes	2
Boulangerie	2
Boucherie charcuterie	1
Librairie papeterie journaux	2
Magasin de jouets	1
Droguerie quincaillerie	2
Auto-école	1
Agence immobilière	2
Magasin d'informatique	1
Coiffure / Esthétique	2
Pharmacie	1
Banque	2
Assurance	1
Bar Restaurant	2
Taxi	1
TOTAL	25

- Présence d'un marché tous les mercredis matin et en Été d'un second marché les mardis soir.
 - **La zone d'activités de Lansas**, site d'implantation du projet, composé d'un Gamm Vert, Tout Faire Matériaux, Natura Pro, Pépinière, Sud Piscine...
- A noter également la présence des supérettes suivantes sur la zone de chalandise :
 - **Vival** de 100 m² à **St Jean le Centenier**
 - **Petit Casino** de 135 m² à **Alba la Romaine**
 - **Spar** de 290 m² à **Vogüé**.
- Pas d'autorisation de CDAC significative vis-à-vis du projet en 2015 et 2016.
- On trouvera page suivante, des photos relatives aux commerces de proximité de Villeneuve de Berg.

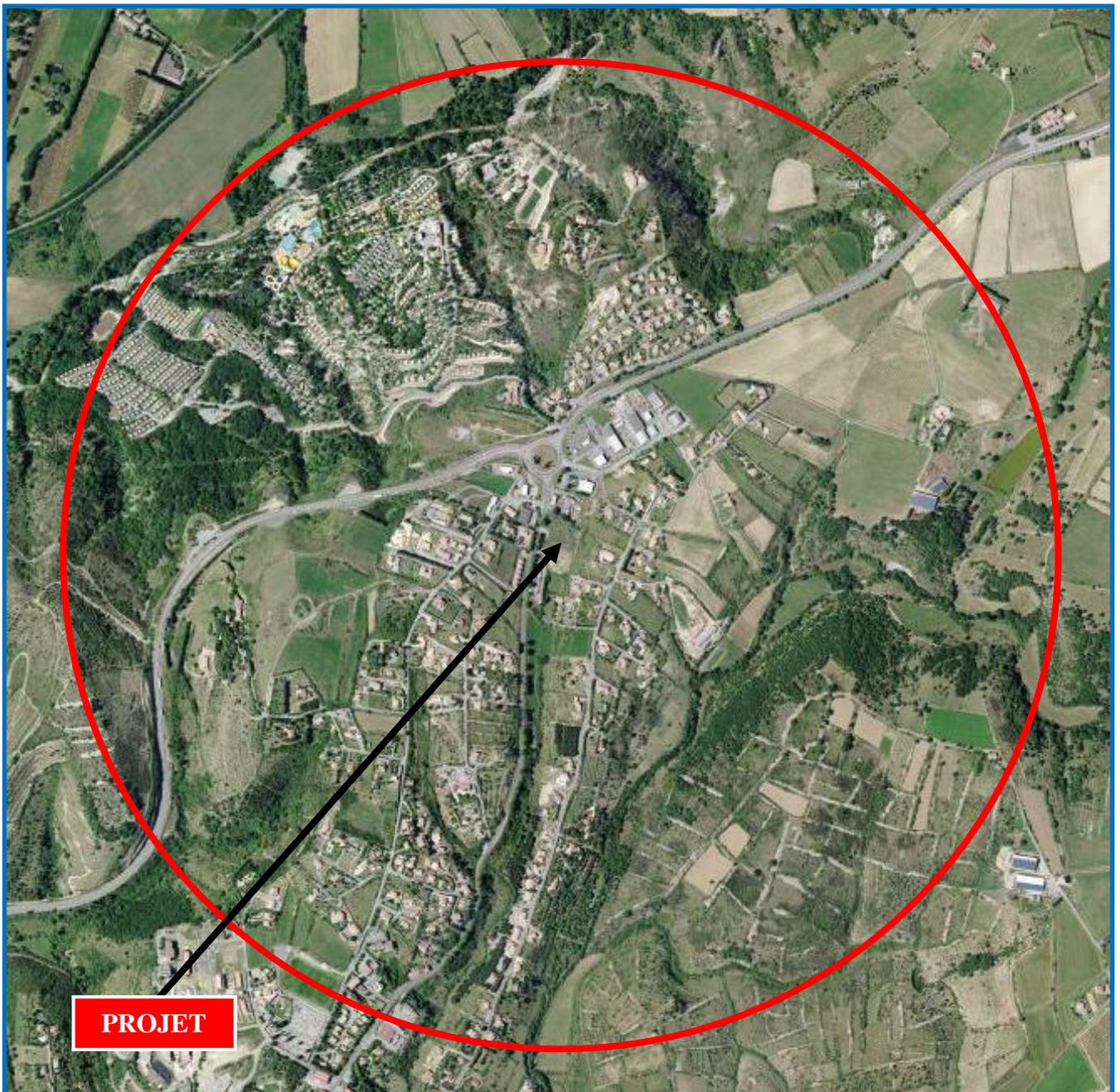
PHOTOS DU COMMERCE DE PROXIMITÉ DE VILLENEUVE DE BERG



II. L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET DANS UN RAYON D'UN KILOMETRE

2.1 - DESCRIPTION GENERALE

- Le périmètre kilométrique autour du projet se caractérise par la présence :
 - D'activités commerciales, artisanales et touristiques,
 - D'habitations principalement individuelles,
 - De terrains agricoles.



2.2 - ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES

- Le site du projet se trouve à proximité de la zone d'activités de Lansas composée des activités suivantes : station-service Intermarché, Gamm Vert, Tout Faire, Rigaud Matériaux, Cancel Agencement & Poêles, Pépinière Les Jardins d'Elise, Sud Piscine Berger, Natura Pro,...



- Le long de la D 902 on trouve le site du projet et les activités suivantes : Peugeot, Station-Service Total, un petit ensemble commercial composé d'un opticien, d'une pizzeria, d'un cabinet d'assurances, une clinique vétérinaire, un funérarium...



2.3 - ACTIVITES TOURISTIQUES

- Sur la partie Nord du périmètre du kilomètre, on trouve le Domaine Le Pommier, un camping 5 étoiles de 70 hectares avec un Parc Aquatique « Aqua Ardèche » et de multiples services qualitatifs comme le restaurant « Les 2 Frères » avec son bar et son snack ou bien le petit train du Pommier en juillet et août permettant de faire le tour du camping.

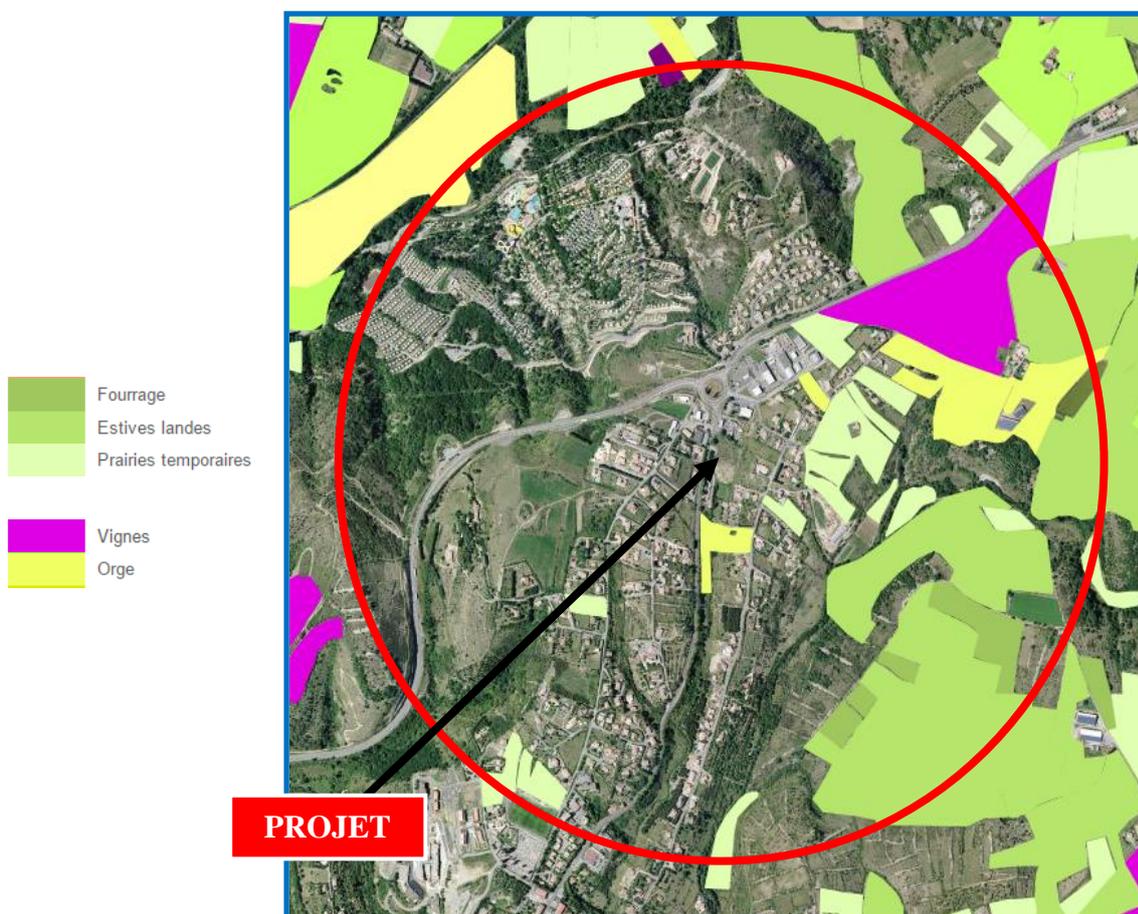


2.4 - ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET PARAPUBLICS

- Excepté la déchetterie, il n'y a pas d'équipement public au sein du périmètre du kilomètre.

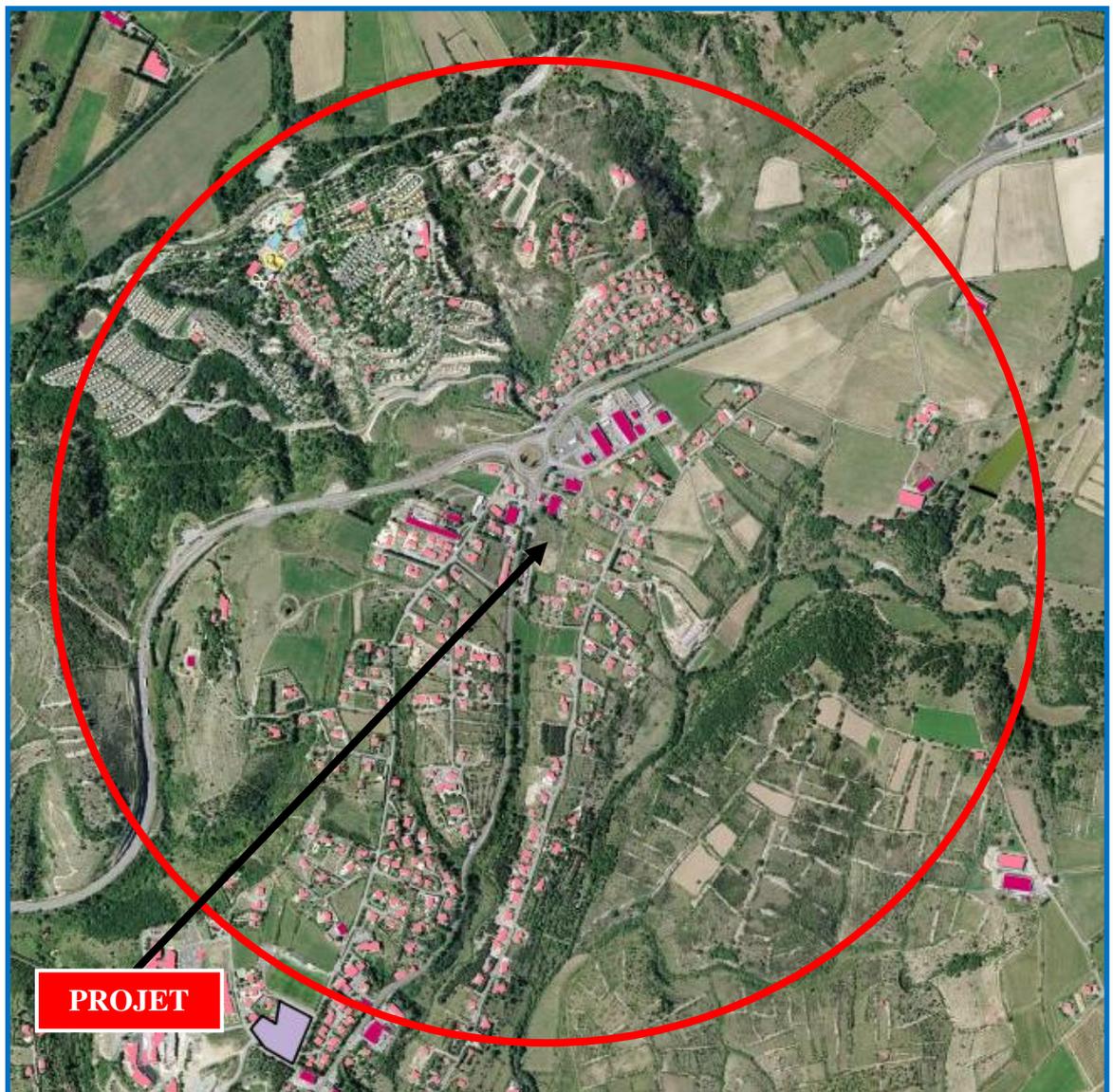
2.5 - ACTIVITES AGRICOLES

- La majorité des activités agricoles se situent à l'Est du périmètre du kilomètre. Il s'agit essentiellement de terrains à vocation d'estives.



2.5 - HABITAT

- **La densité de la population** : selon l'INSEE, en 2012, la densité de population sur la commune de Villeneuve de Berg est de 116,7 habitants / m².
- **Le type d'habitat** : dans le périmètre du kilomètre, l'habitat est constitué à la fois de logements individuels (75,5%) et de logements collectifs (23,4%).
- **L'habitat social** représente environ 10,9% des résidences principales sur la commune du Teil. (source : INSEE)
- A noter la présence d'un lotissement.
- Ci-dessous une carte reprenant les différentes zones d'habitations.



-  Zones à prédominance d'habitat
-  Zones industrielles, commerciales, de communication ou de loisirs

Programmes de logements

- Il n'y a pas de programme de logement significatif en cours de construction dans le périmètre du kilomètre.

Zone de redynamisation urbaine et zones franches

- Il n'existe pas de zone de redynamisation urbaine ni de zone franche dans le périmètre kilométrique du projet.

2.6 - CARTE DU PERIMETRE KILOMETRIQUE

- On trouvera page suivante, une carte présentant l'environnement du projet sur une distance d'environ un kilomètre.

CARTE PRÉSENTANT L'ENVIRONNEMENT DU PROJET SUR UNE DISTANCE D'ENVIRON 1 KILOMÈTRE (ET EN LIMITES EXTÉRIEURES)



-  Équipements publics
-  Déchetterie
-  Zones à prédominance d'habitat
-  Zones industrielles, commerciales, de communication ou de loisirs

2.7 - DESSERTE ACTUELLE ET FUTURE

a) Accès en véhicules légers

- Le site du projet se situe le long de la D 902 en entrée/sortie de la commune de Villeneuve de Berg.
- Les habitants des communes situées au Sud de la zone de chalandise se rendent sur le site via la D 558 qui devient la D 902 à Villeneuve et qui dessert directement le site.
- Les habitants des autres communes de la zone de chalandise se rendent au site via la N 102 et grâce à un rond-point rejoignent la D 902 qui dessert le site.

Vue du site depuis le rond-point D902 vs N102



Vue du site depuis la D902 à proximité de la déchèterie



- Dans le cadre du projet, il sera créé un « tourne à gauche » afin de fluidifier et sécuriser l'accès au site.
- Voir vues aériennes ci-dessous.

VUE AÉRIENNE ACCÈS EXISTANT



VUE AÉRIENNE ACCÈS PROJET



- Voir dans la partie 3 « Plans et Cartes relatifs au projet », le plan de ces accès.

b) Accès piétons

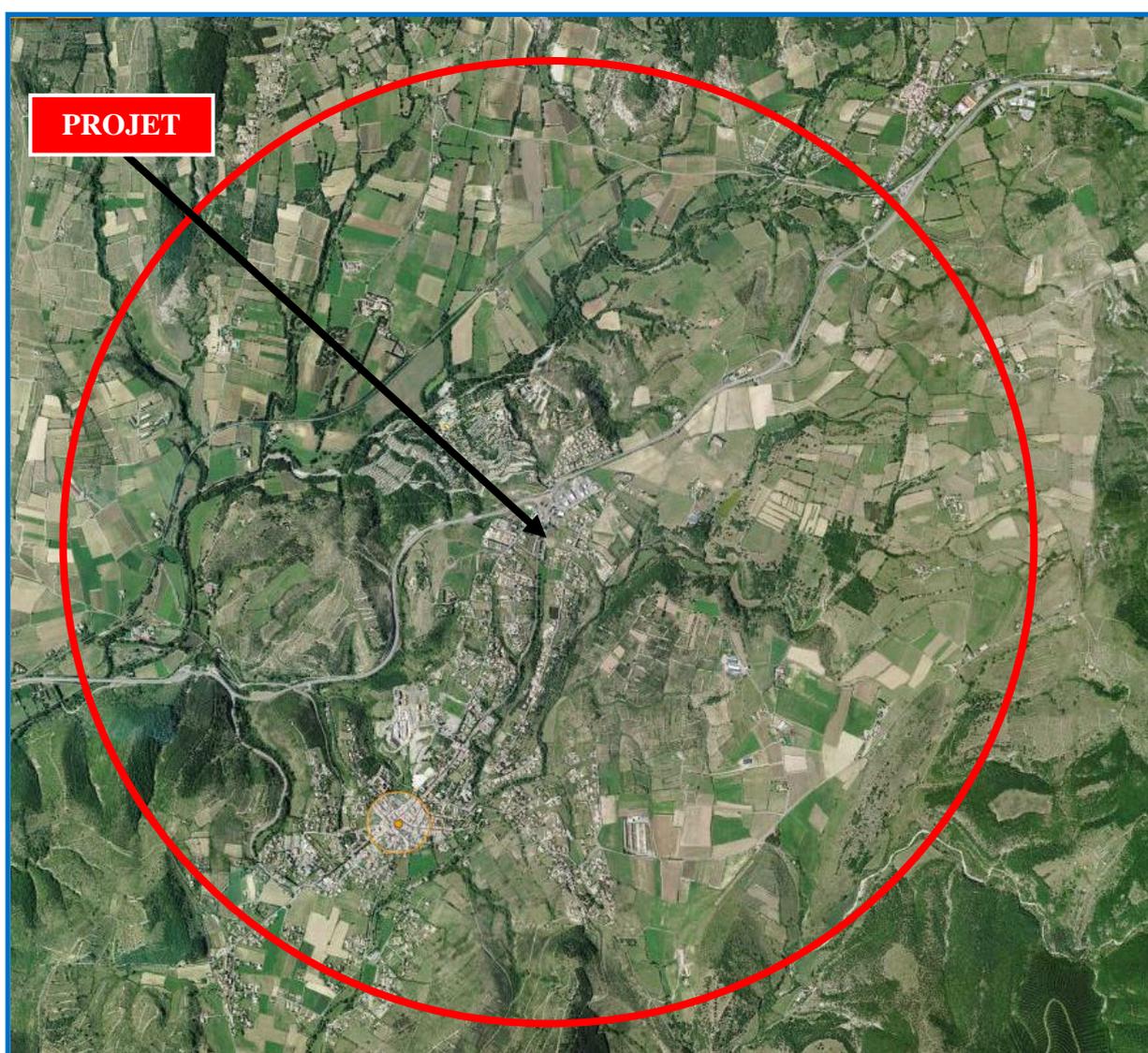
- La « zone Piéton » recouvre le territoire de la zone de chalandise situé à moins de 15 minutes du projet, soit à environ 1 000 mètres.
- Ce périmètre ne recouvre que quelques habitations.



-  Zones à prédominance d'habitat
-  Zones industrielles, commerciales, de communication ou de loisirs

c) Accès 2 roues

- La « zone Vélo » recouvre le territoire de la zone de chalandise situé à moins de 10 minutes du projet, soit à environ 2,5 kilomètres par les routes.
- Ce périmètre compte la moitié de la commune de Villeneuve de Bergue, ¼ des communes de St Jean le Centenier et de Mirabel soit environ 1 750 habitants (14,4 % de la population de la zone de chalandise).
- L'accès pour les cyclistes se fait par les voies publiques.



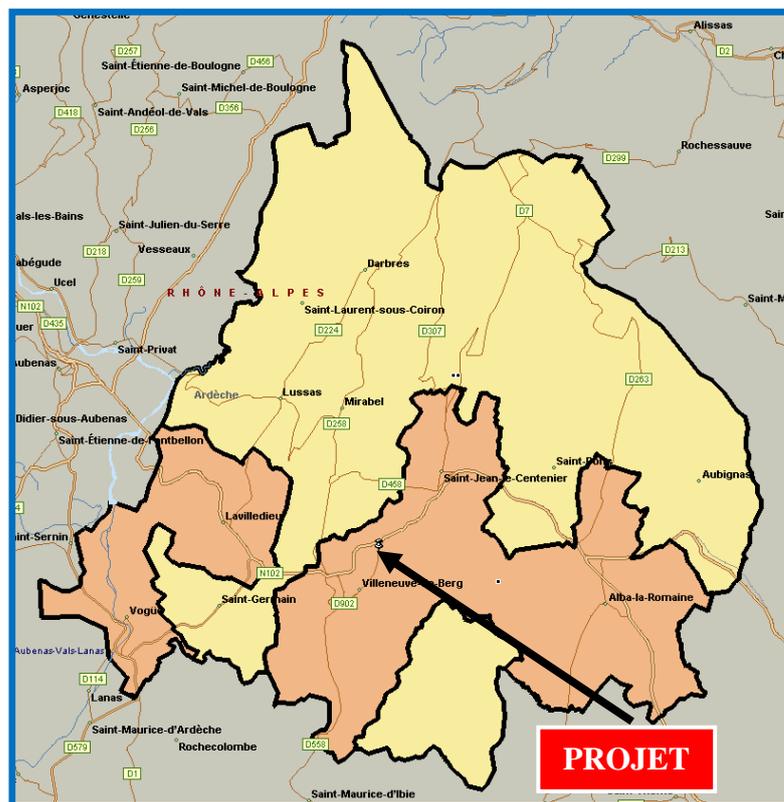
Accessibilité 2 roues



Limites administratives communales

d) Accès Transports en commun

- La commune de Villeneuve est desservie par 2 lignes départementales Cars Rhône-Alpes. L'arrêt le plus proche du site est « Les Pommiers » situé à environ 300 / 400 mètres.
- Voir plan de localisation dans la partie 3 du dossier « Plans et Cartes relatifs au projet).
- Les 2 lignes départementales Cars Rhône Alpes sont les suivantes :
 - La **ligne 74 « Valence / Montélimar - Aubenas / Les Vans »** qui dessert les communes d'Alba la Romaine, Lavilledieu, St Jean le Centenier et Villeneuve de Berg soit 7 061 habitants de la zone de chalandise.
 - La **ligne 76 « Valence - Vallon Pont d'Arc »** qui desservent également les communes de St Jean le Centenier et Villeneuve de Berg ainsi que Vogüé soit 4 607 habitants de la zone de chalandise.
- **Globalement, les habitants de 5 communes peuvent se rendre sur le site du projet, ce qui représente 8 055 habitants soit 66,6 % de la population de la zone de chalandise.**
- Ci-dessous la carte localisant les communes de la zone de chalandise desservies par les lignes de bus décrites ci-dessus.



 Communes desservies par les lignes de bus

2.8 - OPERATIONS D'URBANISME / DISPONIBILITES FONCIERES CONNUES

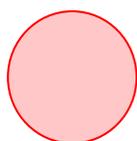
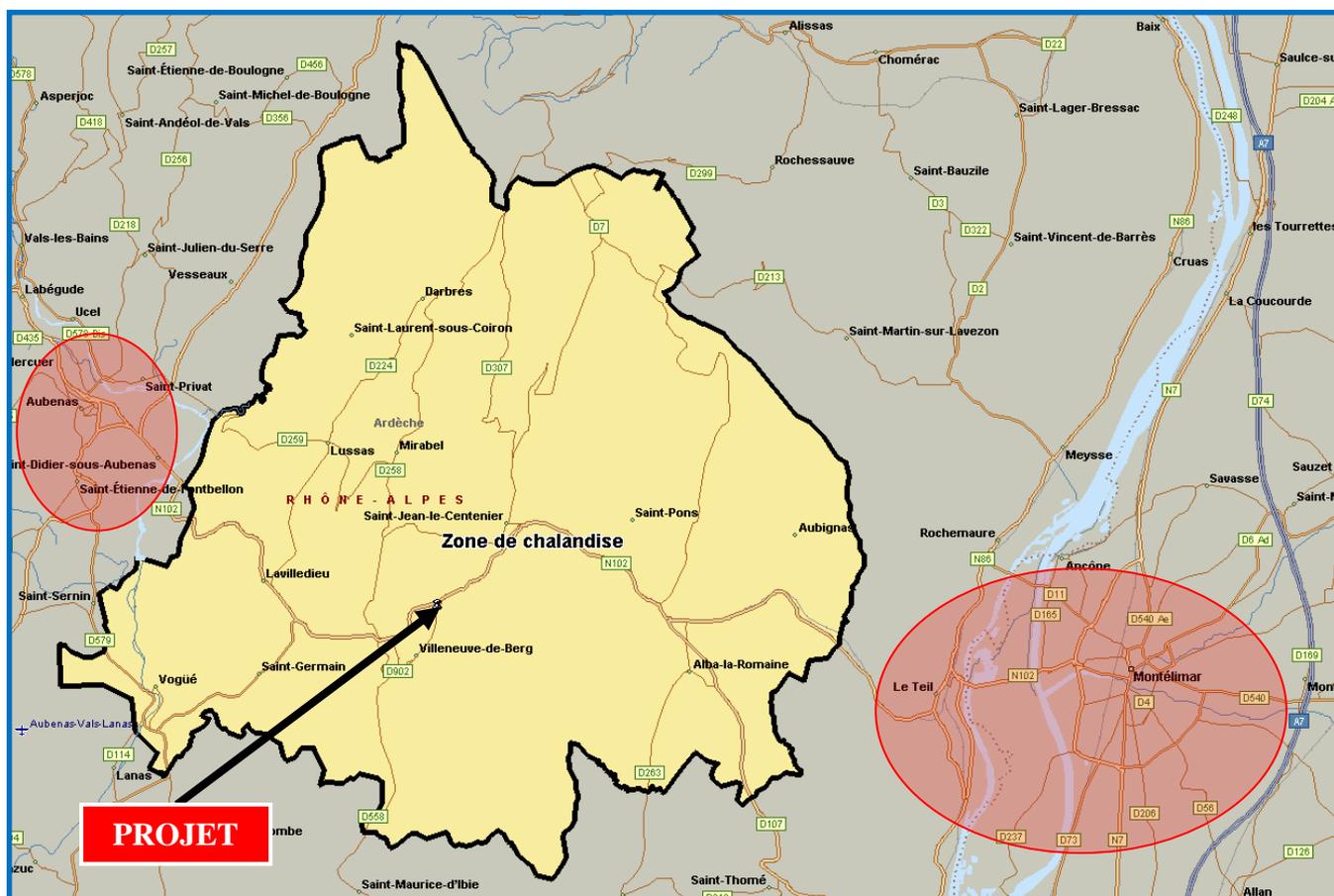
- Sans objet, extension sur site existant sans augmentation d'emprise foncière ni du bâtiment.

III. LES PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX A PROXIMITE DE LA ZONE DE CHALANDISE

a) Localisation

- Hors de la zone de chalandise, les pôles commerciaux d’**Aubenas** et de **Montélimar** ont une influence sur la zone et en limite les contours.

Carte de localisation des pôles commerciaux



Pôles commerciaux

b) Description du pôle commercial d'Aubenas

- **Le pôle d'Aubenas est situé à 22 minutes (16 kms) du projet qui est accessible par la N 102.** L'offre de la ville d'Aubenas est très diversifiée avec une grande zone commerciale et un centre-ville très actif.
 - **La zone commerciale Les Moulons, avec l'hypermarché Intermarché** de 3 000 m² et des enseignes comme Leader Price (939 m²), Dia (904 m²), Géméo, Kiabi, Zeeman, La Grande Récré, Fnac, Darty, MDA Electroménager, Bricomarché, Entrepôt du Bricolage, La Foir'Fouille, Intersport, Décathlon Easy...
 - A noter également la présence des enseignes alimentaires suivantes : **Market** (2 183 m²), **Utile** (400 m²), **Aldi** (700 m²).
 - Le **centre-ville d'Aubenas** est compte de nombreux commerces et services. Ci-dessous un tableau recensant les commerces de proximité en centre-ville en 2014 : (source INSEE)

	Nombre de commerces en centre-ville d'Aubenas
Supérette	2
Epicerie	3
Boulangerie	7
Boucherie charcuterie	6
Librairie papeterie journaux	7
Magasin de vêtements	55
Magasin d'équipements du foyer	4
Magasin de chaussures	10
Magasin d'électroménager / audio-vidéo	2
Magasin de meubles	1
Magasin d'articles de sports et de loisirs	1
Droguerie quincaillerie bricolage	3
Parfumerie	6
Horlogerie Bijouterie	9
Fleuriste	4
Magasin d'optique	7
TOTAL	127

- Il est également important la présence de l'hypermarché **Leclerc de 5 600 m²** sur la commune de **St Etienne de Fontbellon** situé à **20 minutes (15 kms) du projet qui est accessible par la N 102.**
- Pas d'autorisation de CDAC de 2015 à 2016.

c) Description du pôle commercial de Montélimar

- **Le pôle de Montélimar est situé à 35 minutes (26 kms) du projet qui est accessible par la N 102.** L'offre de la ville de Montélimar est très diversifiée avec deux centres commerciaux périphériques et un centre-ville très actif.
 - La **zone commerciale des Portes du Sud**, avec l'**hypermarché Carrefour** de 6 650 m² et des enseignes comme Grand Frais (1 095 m²), Aldi (733 m²), Leader Price (1 203 m²), Lidl (967 m²), Mr Bricolage, Entrepôt du Bricolage, Fabio Lucci, Kiabi, Orchestra, Vet Affaires, Zeeman, Gémo, Jouéclub, La Grande Récré, But, Conforama, Connexion, Darty, Gamm Vert, Jardiland...
 - Le **centre commercial Géant Casino** abritant plus d'une vingtaine de commerces avec principalement l'**hypermarché Géant Casino** de 7 044 m².
 - A noter également la présence des enseignes alimentaires suivantes : **Centre E. Leclerc** (4 200 m²), **Market** (2 368 m²), **Intermarché** (1 750 m²).
 - Le **centre-ville de Montélimar** est très attrayant avec de nombreux commerces et services notamment dans la rue Pierre Julien et rue Ste Croix où l'on trouve des enseignes comme Monoprix, Chapitre.com, Mango... .Ci-dessous un tableau recensant les commerces de proximité en centre-ville en 2014 : (source INSEE)

Activités	Nombre de commerces en centre-ville de Montélimar
Supermarché	1
Grande surface de bricolage	1
Supérette	4
Epicerie	4
Boulangerie	13
Boucherie charcuterie	3
Poissonnerie	1
Librairie papeterie journaux	7
Magasin de vêtements	99
Magasin d'équipements du foyer	13
Magasin de chaussures	17
Magasin d'électroménager / audio-vidéo	5
Magasin de meubles	4
Magasin d'articles de sports et de loisirs	1
Droguerie quincaillerie bricolage	2
Parfumerie	8
Horlogerie Bijouterie	8
Fleuriste	6
Magasin d'optique	9
TOTAL	206

- Autorisations de CDAC de 2015 à 2016 :
 - **16/04/2015** : Création d'un ensemble commercial situé avenue de Gournier 26200 MONTELIMAR, d'une surface de vente totale de 2 801 m² (Alimentation : 799,5 m² - Equipement de la maison : 399 m² - Equipement de la personne : 803 m² - Equipement de la personne : 799,5 m²).
 - **25/01/2016** : Création d'un ensemble commercial situé avenue de Gournier 26200 MONTELIMAR (3 cellules commerciales de secteur 2 (non alimentaire) de 612 m², 1 343 m² et 890 m²) d'une surface de vente totale de 2 845 m².
 - **25/01/2016** : Création d'un ensemble commercial, dans le cadre d'une modification substantielle situé avenue de Gournier 26200 MONTELIMAR (4 cellules commerciales destinées à l'alimentaire et/ou à l'équipement de la personne ou de la maison de 491,29 m², 441,10 m², 450,34 m² et 1 749,26 m²) d'une surface de vente totale de 3 132 m².

PARTIE 3

CARTES ET PLANS RELATIFS

AU PROJET

I. PLANS RELATIFS AU PROJET

- On trouvera dans les pages suivantes, les plans ci-dessous :
 - Plan de masse projet et détail des surfaces
 - Plan de masse surface de vente
 - Plan RDC – R+1
 - Plan de masse – RDC - Drive
 - Plan d'accès Drive
 - Plan de masse – Circulations et Flux (piétons, véhicules légers, livraisons)
 - Vue de la zone d'activité « Les Lansas »



EMPRISES AU SOL		
Commune de VILLENEUVE DE BERG		
N° de parcelles	AB486 - AB 487 - AB488 - AB490 - AB522 - AB526 - AB29	
Surface des parcelles terrain	8533 m²	
Zone PLU des parcelles Constructibles	Uac	6785 m²
AB 486 - AB 487 - AB488 - AB490 - AB522 - AB526		
Zone PLU des parcelles Non-Constructibles	N	1848 m²
AB29		
Zone POS des parcelles	Ui	
AB 486 - AB 487 - AB488 - AB490 - AB522 - AB526 - AB29		
Surface Emprise au sol Bâtiment Intermarché	2354 m²	
Surface emprise auvent drive	36 m²	
Surface emprise auvent park d'entrée	66 m²	
- Proportion d'emprise bâti par rapport à la surface du terrain	27.3 %	
Espaces verts	2797 m²	
- Proportion d'espaces verts par rapport à la surface du terrain	32.4 %	
surface drive non couverte	14 m²	
surface drive couverte	36 m²	
Surface de circulation véhicules	1654 m²	
dont surface passage piétons	21 m²	
Surface de circulation piétonne	120 m²	
Surface d'aire de stationnement	1252 m²	
dont surface perméable	1252 m²	
dont surface Aire de Covoiturage	39 m²	
dont surface Aire recharge véhicule électrique	125 m²	
dont surface Aire pour vélos	25 m²	
Surface aire de livraisons	407 m²	
- Proportion des aires de livraisons par rapport à la surface du terrain	4.7 %	
Circulation piétonne hors enrobé	0 m²	
- Proportion des circulations piétonnes hors enrobé par rapport à la surface du terrain	0.0 %	

DETAIL DES SURFACES		
SURFACE DE PLANCHER INTERMARCHÉ	⇒	2623 m²
- Proportion d'aire de stationnement par rapport à la surface de plancher	48 %	
SURFACE imperméable des parcelles constructibles	⇒	4584 m²
SURFACE perméable des parcelles constructibles	⇒	2201 m²
- Pourcentage de surface perméable des parcelles constructibles	32.44 %	
SURFACE perméable de la totalité des parcelles AB 486 - AB 487 - AB488 - AB490 - AB522 - AB526 - AB29	⇒	4049 m²
- Pourcentage de surface perméable de la totalité des parcelles AB 486 - AB 487 - AB488 - AB490 - AB522 - AB526 - AB29	46.90 %	

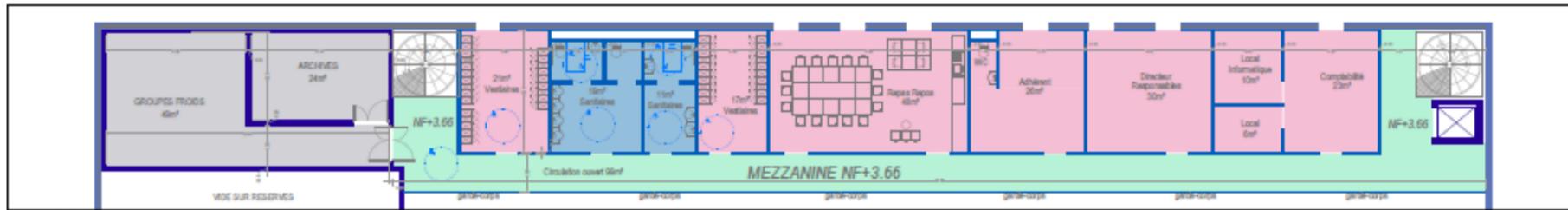


Dossier 13059	MO	ITM - Villedeneuve de Berg	PC
17/01/2017		Immobilière européenne des Mousquetaires	
N° Plan 07	Plan Masse		ech : 1/500
DWA		JM WOUKOFF - Architecte DPLG 30, Rue Victor Lapierre 69007 Lyon	T. 04 72 786 786 F. 04 72 786 789 contact@des-architectes.fr



PLAN MASSE

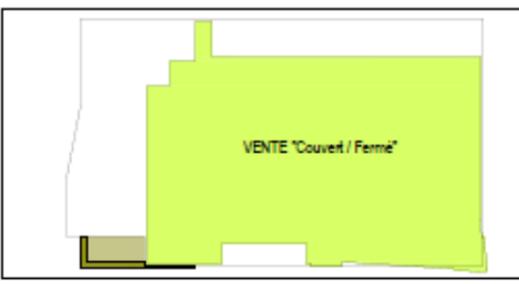
Dossier 13059	MO	ITM - Villeneuve de Berg	PC
17/01/2017		Immobilier européenne des Mousquetaires	
N° Plan 01	Plan MASSE - Surface de Vente		ech : 1/500
		JM WOUKOFF - Architecte DPLG 20, Rue Victor Lapierre 69007 Lyon	T. 04 72 786 786 F. 04 72 786 789 contact@jw-architectes.fr



PLAN R+1



PLAN RDC



DETAIL DES ZONES DE CIRCULATION

	⇒ Vente couverte / fermée	1607.0 m²
	⇒ Vente extérieure couverte	0 m²
	⇒ Vente extérieure non couverte	0 m²
TOTAL VENTE	TOTAL VENTE	1607 m²
	⇒ Marchandises	414 m²
	⇒ Circulation clientèle	1077 m²
	⇒ Circulation personnel	49 m²
	⇒ Caisses	67 m²

INTERMARCHÉ DETAIL DES ESPACES

Locaux accessibles au public		
Circulations	⇒ Sol	0 m²
Services	⇒ Sanitaires	7 m²
Surfaces dédiées au drive	⇒ Surface piste sous Auvent	36 m²
	⇒ Surface Bordure de circulation autour de cette piste	14 m²
Surface de Vente	⇒ Vente "Couverte / fermée"	1607 m²
	⇒ Vente "extérieure couverte"	0 m²
	⇒ Vente "extérieure non couverte"	0 m²
TOTAL SURFACE DE VENTE	TOTAL SURFACE DE VENTE	1607 m²
Locaux (non accessible au public)		
Reserve	⇒ Couvert / fermé	378 m²
	⇒ Dont Surface de stockage dédiée DRIVE	18 m²
	⇒ Locaux Techniques	284 m²
Locaux sociaux	⇒ Administratifs & Vestiaires	181 m²
	⇒ Sanitaires	30 m²
	⇒ Circulations	136 m²
SURFACE DE PLANCHER INTERMARCHÉ	TOTAL	2623 m²

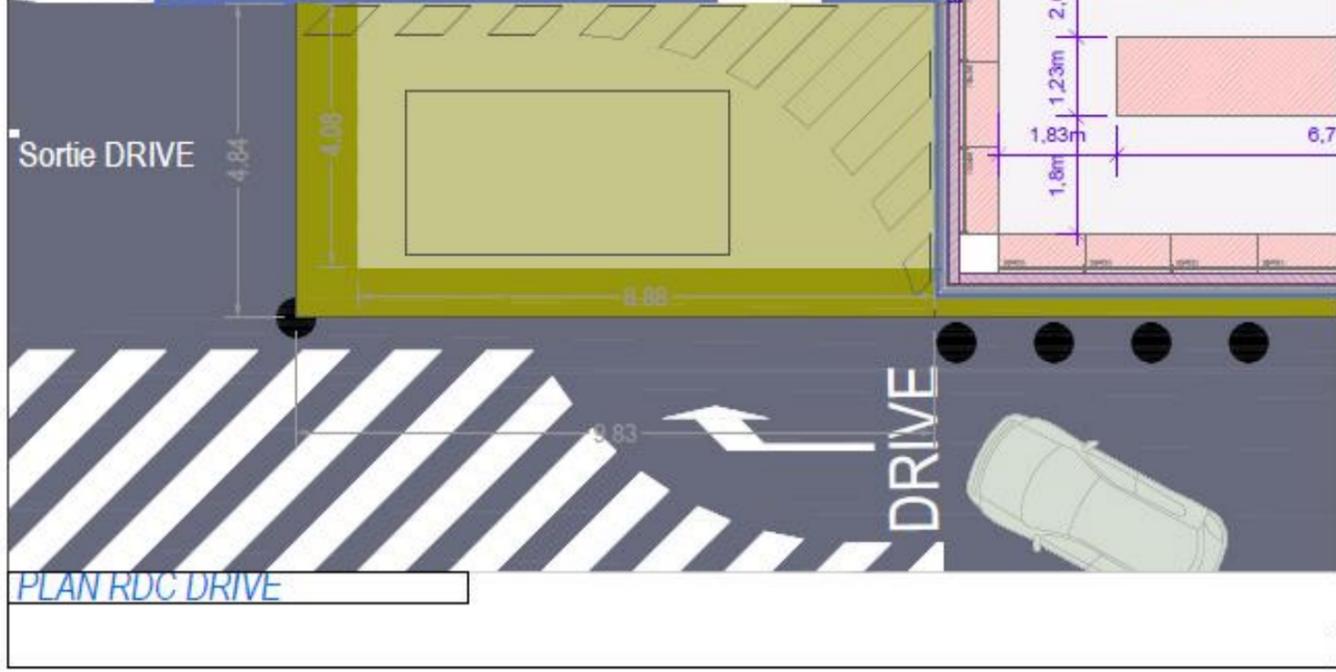
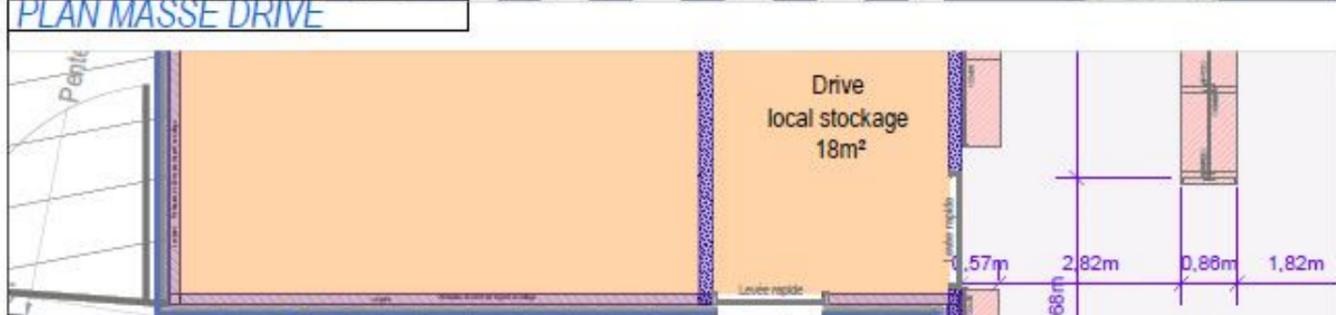
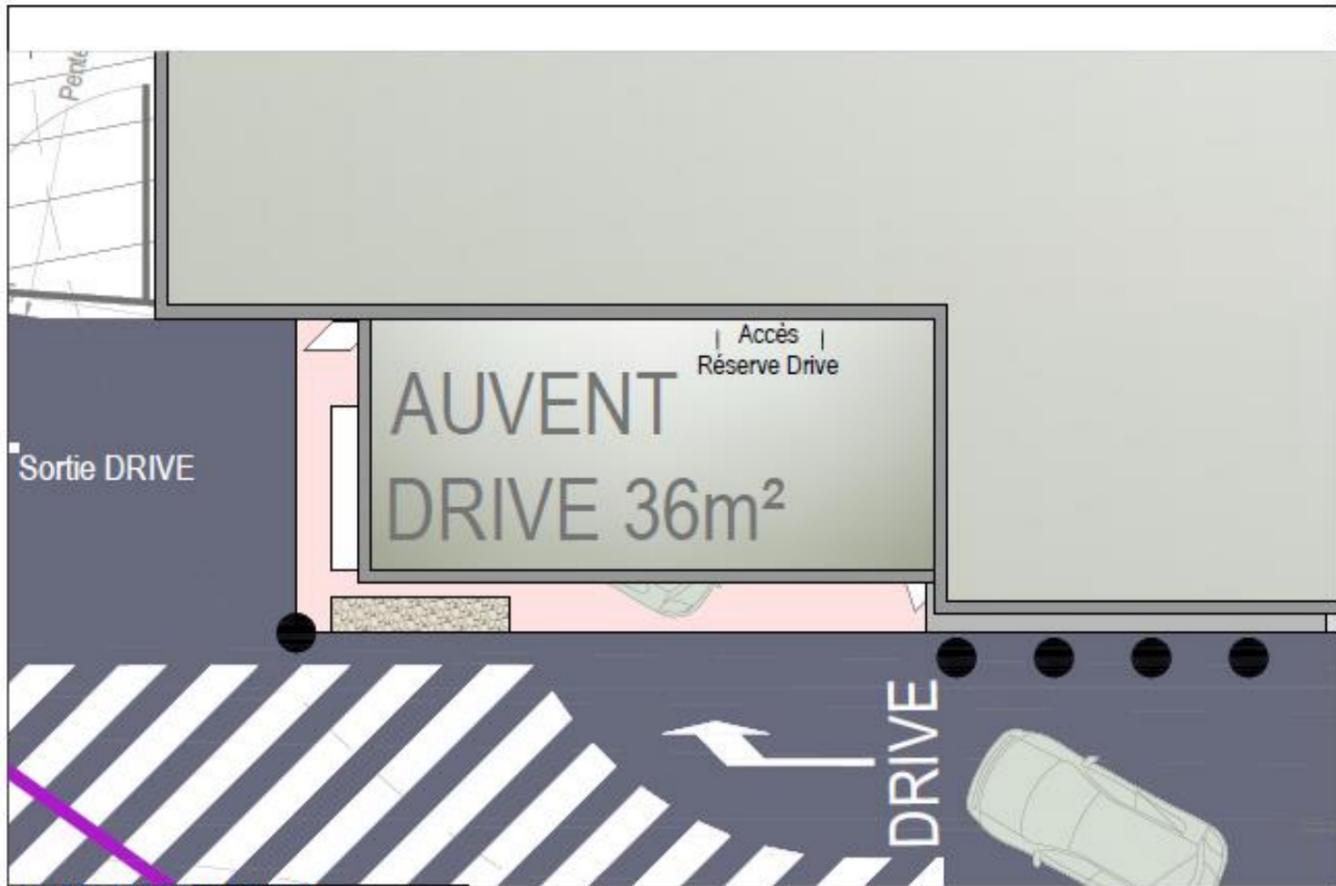
Dossier 13059
17/01/2017

MO ITM - Villeneuve de Berg
Immobilière européenne des Mousquetaires

PC

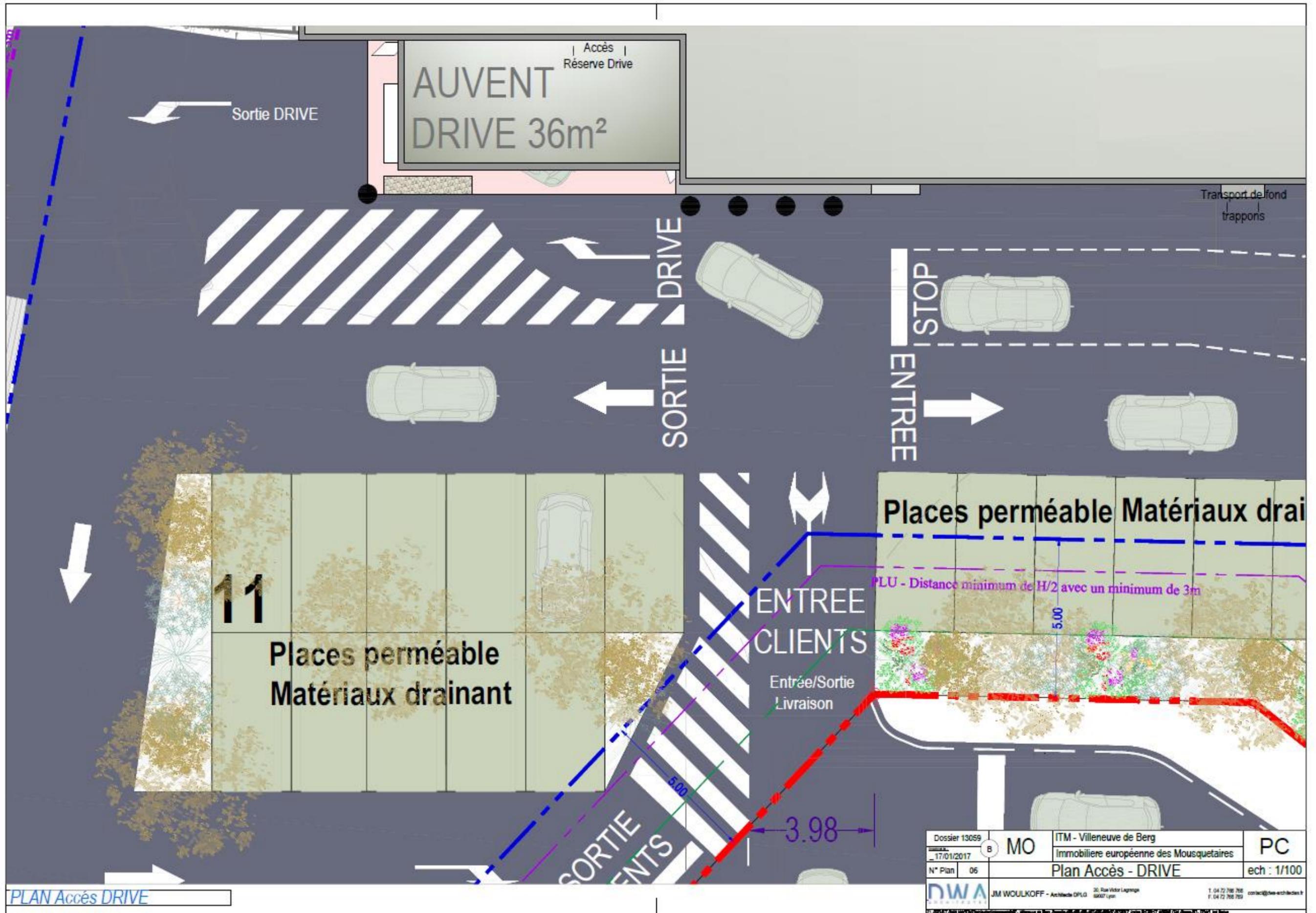
N° Plan 02 Plan RDC - R+1 - Surface de Vente ech : 1/250

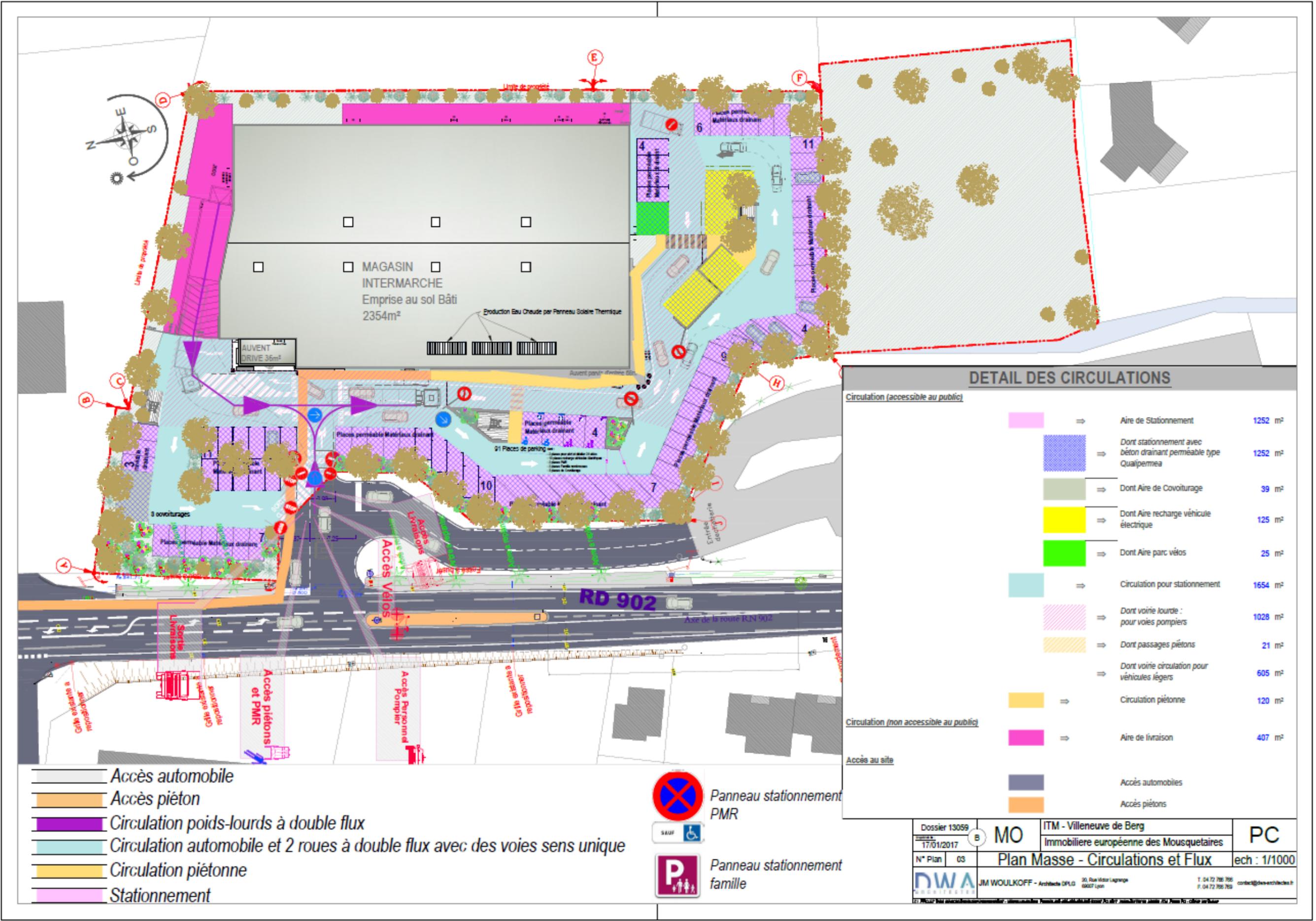
DWA ARCHITECTES
JM WOUKOFF - Architecte DPLG 30 Rue Victor Laprange 69007 Lyon T. 04 72 796 796 F. 04 72 796 795 contact@des-architectes.fr



Surfaces dédiées au drive	⇒	Surface piste sous Auvent	36 m ²
	⇒	Surface Surface de circulation autour de cette piste	14 m ²
Réserves	⇒	Couvert / fermé	378 m ²
	⇒	Dont Surface de stockage dédiée DRIVE	18 m ²

Dossier 13059	MO	ITM - Villeneuve de Berg	PC
17/01/2017		Immobilier européenne des Mousquetaires	
N° Plan 05	Plan Masse - RDC - DRIVE		ech : 1/100
DWA	JM WOUKOFF - Architecte DPLG	30 Rue Victor Lagrange 69007 Lyon	T. 04 72 788 788 F. 04 72 788 789 contact@des-architectes.fr





DETAIL DES CIRCULATIONS

Circulation (accessible au public)			
	⇒	Aire de Stationnement	1252 m²
	⇒	Dont stationnement avec béton drainant perméable type Qualpermea	1252 m²
	⇒	Dont Aire de Covoiturage	39 m²
	⇒	Dont Aire recharge véhicule électrique	125 m²
	⇒	Dont Aire parc vélos	25 m²
	⇒	Circulation pour stationnement	1654 m²
	⇒	Dont voirie lourde : pour voies pompiers	1028 m²
	⇒	Dont passages piétons	21 m²
	⇒	Dont voirie circulation pour véhicules légers	605 m²
	⇒	Circulation piétonne	120 m²
Circulation (non accessible au public)			
	⇒	Aire de livraison	407 m²
Accès au site			
	⇒	Accès automobiles	
	⇒	Accès piétons	

- Accès automobile
- Accès piéton
- Circulation poids-lourds à double flux
- Circulation automobile et 2 roues à double flux avec des voies sens unique
- Circulation piétonne
- Stationnement

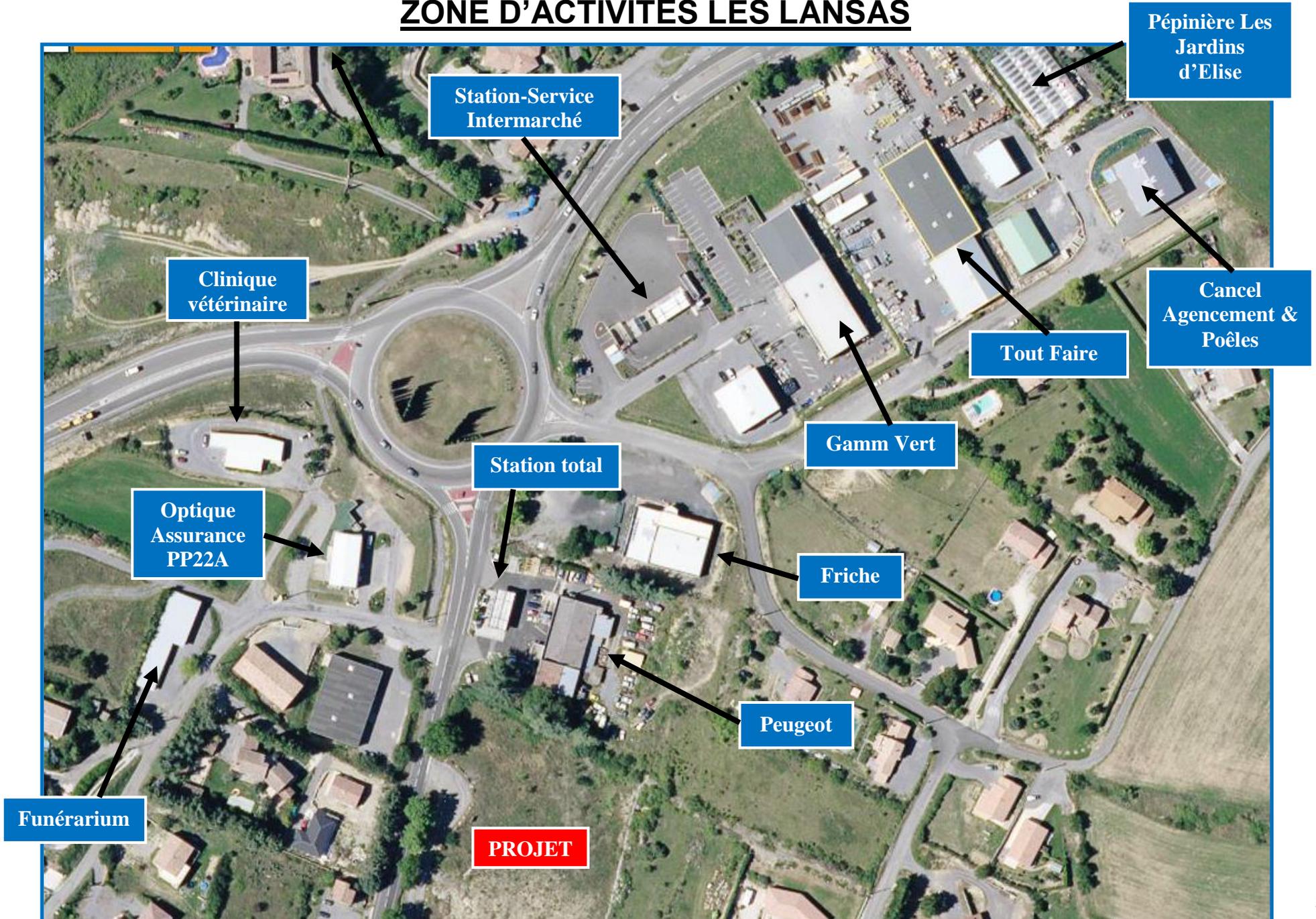
Panneau stationnement PMR

SAUF

Panneau stationnement famille

Dossier 13059	MO	ITM - Villeneuve de Berg Immobilier européenne des Mousquetaires	PC
17/01/2017	B	Plan Masse - Circulations et Flux	ech : 1/1000
N° Plan 03	JM WOUKOFF - Architecte DPLG 30, Rue Victor Lagrange 69637 Lyon		T. 04 72 786 786 F. 04 72 786 786 contact@dwadecor.fr

ZONE D'ACTIVITÉS LES LANSAS



II. CARTES ET PLANS DE LA DESSERTE

- Plan d'accès routiers (vue sur les accès à partir des environs. Pour les accès au site, voir pages précédentes)
- Plan d'accès piétons, cycles et bus (voir pages précédentes, chapitre « Accès »)
- Dans le cadre du projet, il sera créé un « tourne à gauche ».

- Accès général « véhicules légers »



- Accès à proximité du projet « véhicules légers »



- Accès « piétons, cyclistes et transports collectifs » au projet



ENTREE
SORTIE

Passages piétons

III. VUES AÉRIENNES ET INSERTIONS DU PROJET DANS LE SITE

- Vues aériennes sous différents angles. Pour chaque angle de vue on trouvera une vue de l'existant et une vue de l'insertion du projet
- Insertions vues du sol
- Zoom façades Drive.









Vue du projet : Insertion depuis l'entrée du site D902



Vue du projet : Insertion 3d



Vues du projet : Insertion 3d



Vues du projet : Insertion 3d



Vue du projet : Insertion 3d



Vue du projet : Accès projet Insertion 3d



Vues du projet : Accès projet Insertion 3d



PARTIE 4

EFFETS DU PROJET EN MATIÈRE

D'AMÉNAGEMENT

DU TERRITOIRE

I. CONTRIBUTION A L'ANIMATION DES PRINCIPAUX SECTEURS EXISTANTS

1.1 - TRES FORTE IMPLICATION DES EXPLOITANTS ACTUELS DE L'INTERMARCHÉ

- M. Vanhille intronisé dans confrérie du PICODON et Mme Vanhille ancien premier adjoint de ST Andéol de BERG et ancien délégué communautaire de BERG et COIRON. Quand ses enfants étaient en âge scolaire, Mme Vanhille faisait du conseil de l'école, du collège.
- Mme Vanhille administrateur du Centre Socio Culturel de Villeneuve depuis très longtemps. Forte implication dans la vie du Centre Social. Elle est partie prenante du projet, porté par le centre socioculturel, de création d'une EPICERIE SOLIDAIRE sur la communauté de communes. D'ores et déjà des dons de matériel professionnel ont été faits dans ce but. L'Intermarché s'engageant à donner des produits alimentaires et non alimentaires.
- L'Intermarché sponsorise les associations locales, par des dons, des achats de maillot sportifs, et voire même des publicités presse ou sur nos écrans dynamiques implantés sur le point de ventes et sur la station services.

1.2 – RÔLE HISTORIQUE AU SEIN DE L'APPAREIL COMMERCIAL

- Depuis sa création, le supermarché INTERMARCHÉ de Villeneuve de Berg est devenu un acteur marquant du paysage local et a toujours participé à l'animation de la vie locale en présentant des atouts de qualité, de proximité, de prix, et en complète complémentarité avec les commerces de proximité locaux.
- Grâce au transfert/extension du supermarché envisagée, le projet a pour ambition de :
 - Pérenniser la nouvelle offre «Intermarché» sur la zone de chalandise en renforçant la compétitivité Prix avec une offre élargie au profit des consommateurs,
 - Réduire les flux de déplacements notamment vers le pôle commercial d'Aubenas,
 - De conforter la vocation de proximité du magasin actuel par rapport aux futures évolutions de consommation.
 - De maintenir voir de renforcer les effets induits au profit des commerces de proximité locaux.
- Enfin, à l'échelon local, un supermarché Intermarché constitue une PME indépendante (le futur magasin emploiera 35 salariés) avec tout ce que cela implique de dynamisme, et d'animation pour la vie locale.
- De maintenir voir de renforcer les effets induits d'une meilleur attractivité au profit des commerces de proximité locaux.

1.3 - EQUILIBRE DE L'APPAREIL COMMERCIAL

- Le projet ne comportant pas de boutique, il ne remettra pas en cause l'équilibre de l'appareil commercial de la zone de chalandise notamment vis-à-vis des commerces indépendants de proximité.
- Au niveau départemental, le projet n'est pas de nature à modifier les équilibres commerciaux actuels.

1.4 – RENFORCEMENT DE L'APPAREIL COMMERCIAL DE VILLENEUVE DE BERG

- Le projet s'insère dans le cadre d'une zone de chalandise connaissant un fort développement démographique supérieur à la moyenne nationale et donc une évolution de la demande et des besoins de la population.
- Le projet permettra de créer 15 emplois au profit de résidents du bassin d'emploi qui travailleront sur leurs lieux de vie.
- Le projet contribuera à soutenir à la vie locale en permettant d'accroître l'offre qualitativement de certaines gammes de produits locaux.
- La création du Drive accolé apportera une réponse très appréciée notamment pour les ménages de jeunes actifs.

1.5 - SOUTIEN AUX PRODUCTEURS LOCAUX

- En termes d'animation et de contribution à la vie locale, le magasin travaille déjà avec plusieurs producteurs / prestataires locaux et soutient des associations locales.
- A l'échelon local, un supermarché INTERMARCHE constitue une PME indépendante avec tout ce que cela implique de dynamisme, de souplesse et de facilité d'adaptation.
- Le projet sera l'occasion de développer ce rôle d'animation ainsi que le potentiel des producteurs locaux référencés (actuels et futurs).

1.6 - REALISATION DU PROJET

- Le chantier sera confié dans des conditions de concurrence loyale de préférence aux entreprises et artisans locaux.
- Une fois le bâtiment réalisé celui-ci engendrera dans le cadre de son exploitation, de son entretien et de sa sécurité, le recours à de nombreux prestataires locaux.

II. PRISE EN COMPTE DE L'OBJECTIF DE COMPACTITE DES BATIMENTS ET AIRES DE STATIONNEMENT

- Compacité d'un bâtiment :

Définition :

- La **compacité** d'un bâtiment est le rapport entre son volume protégé (chauffé) et sa surface de déperdition (l'enveloppe extérieure du bâtiment) : $C = V/A$
 - Le rapport inverse nommé **facteur de compacité** ou **coefficient de forme** est également utilisé : $C_f = A/V$
- La **compacité** est donc meilleure lorsque le **facteur de compacité** est le plus faible.

Explications :

Une partie de l'énergie consommée dans un bâtiment est dissipée au travers des parois extérieures.

Le volume protégé (chauffé) nécessaire est fonction des besoins en locaux du bâtiment selon sa destination.

Pour un volume protégé fixé (**V**), la réduction des surfaces de déperdition (**A**) permet de diminuer le facteur de compacité (**C_f**) d'un bâtiment, donc d'améliorer sa compacité (**C**).

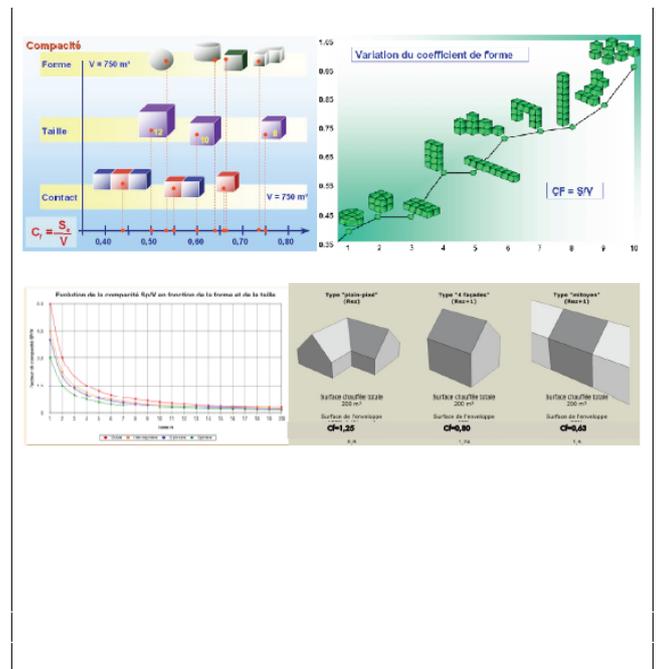
La compacité d'un bâtiment dépend de :

- Sa **forme** : la sphère est idéale, le cube est une bonne solution
- Sa **taille** : pour une même forme, le facteur de compacité diminue avec la taille
- Ses **caractéristiques de contact** : les parois mitoyennes ne sont pas considérées comme des surfaces de déperdition, les maisons mitoyennes ainsi que les immeubles à appartements de plusieurs étages ont une meilleure compacité.

Plus un bâtiment est compact, plus il est facile d'atteindre des performances énergétiques élevées.

Pour une même performance, les épaisseurs d'isolant nécessaires sont moins importantes.

Les parois extérieures ont un coût économique et écologique important. Réduire leur surface permet de diminuer les déperditions, le coût et l'impact des bâtiments sur l'environnement.



Sources & adresses utiles :

http://www.energie2.arch.ucl.ac.be/transfert_de_chaleur/3.4.1.htm
[http://app.bruxellesenvironnement.be/guide_batiment_durable/\[S\(pnmngc-452sate5455zfa3bv\)\]/docs/ENE05_FR.pdf](http://app.bruxellesenvironnement.be/guide_batiment_durable/[S(pnmngc-452sate5455zfa3bv)]/docs/ENE05_FR.pdf)
<http://www.energieplus-lesite.be/index.php?id=15007>

III. EVALUATION DES FLUX DE CIRCULATION GENERES PAR LE PROJET ET CAPACITE RESIDUELLE D'ACCUEIL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS EXISTANTS

3.1 – LES AXES D'ACCES

- L'accès au site s'effectue directement par la D 902, en entrée/sortie de la commune de Villeneuve de Berg.
- La D 902 se transforme en D 558 et dessert les communes situées au Sud de la zone de chalandise depuis Villeneuve de Berg.

3.2 – FLUX DE CIRCULATION

- Selon le Conseil Départemental de l'Ardèche il n'existe pas, à proximité du projet, de comptage routier, ni sur la RN 102 ni sur la RN 902
- Dans le cadre du projet il est estimé un flux de fréquentation de 800 véhicules par jour et 10 à 12 véhicules pour le Drive.
- La capacité d'une route à 2 voies en milieu rural du type de la RD 902 est estimée à 5000/7000 UVP par jour (véhicules légers ou camionnette).
- Avec une fréquentation estimée à 800 véhicules par jour, le projet n'est pas de nature à saturer l'axe de descente.

3.3 – ACCES - ORGANISATION DES FLUX DE VEHICULES DE LIVRAISON

- L'ensemble des flux de livraison se fera en dehors des heures d'ouverture du magasin pour la sécurité des consommateurs.
- Afin d'être à l'opposé du flux clientèle, tout l'espace nécessaire au chargements et déchargement de la marchandise sera largement assuré à l'arrière des bâtiments, permettant ainsi les facilités de manœuvre des véhicules lourds de livraisons et de collecte des déchets. Les cours de livraisons se trouvant en vis-à-vis avec une cour de livraison du commerce voisin, il ne sera pas envisagé d'effort supplémentaire quant à la réduction des éventuelles nuisances sonores et olfactives.
- L'aire de livraison sera clôturée par une barrière type pano grille accompagnée d'une haie végétale d'essences variées et locales pour une meilleure intégration au site.
- Voir plan des flux de circulations « Livraisons » dans la partie 3 « Plans et cartes relatifs au projet ».

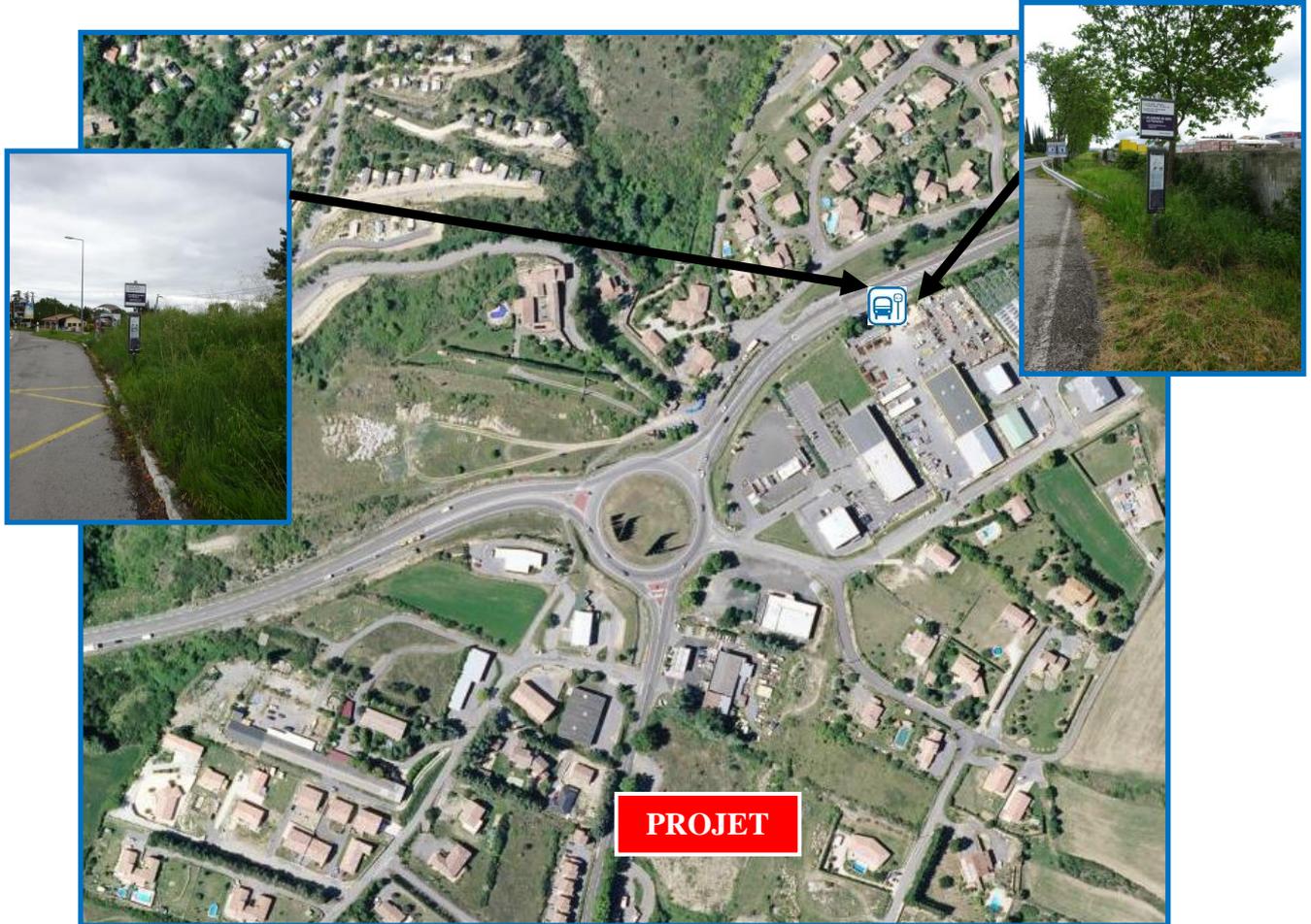
3.4 - IMPACT DU PROJET SUR LES FLUX DE VEHICULES DE LIVRAISON

- Dans le cadre du projet, les flux de livraison seront de 18 semi-remorques et 15/18 petits porteurs par semaine.
- Pour information, actuellement les flux de livraison sont de 15 semi-remorques et 10 petits porteurs par semaine.

IV. DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS

4.1. L'ARRÊT PROCHE DE MOYENS DE TRANSPORTS COLLECTIFS

- L'arrêt de bus le plus proche, desservi par les 2 lignes du réseau Cars Rhône-Alpes est l'arrêt « Les Pommiers » situé à 300 / 400 mètres du site du projet.



4.2. FREQUENCE ET AMPLITUDE HORAIRES A CET ARRÊT

- Cet arrêt est desservi par les 2 lignes du réseau Cars Rhône-Alpes :
 - **Ligne 74** « Valence / Montélimar – Aubenas / Les Vans » qui passe 18 fois par jour entre 7h15 et 23h25 du lundi au samedi toute l'année.
 - **Ligne 76** « Valence – Vallon Pont d'Arc » qui passe 4 fois par jour entre 7h38 et 17h28 tous les jours.
- Voir en **Annexe 4**, les horaires de passage de ces lignes.

V. ANALYSE PREVISIONNELLE DES FLUX DE DEPLACEMENT DANS LA ZONE DE CHALANDISE

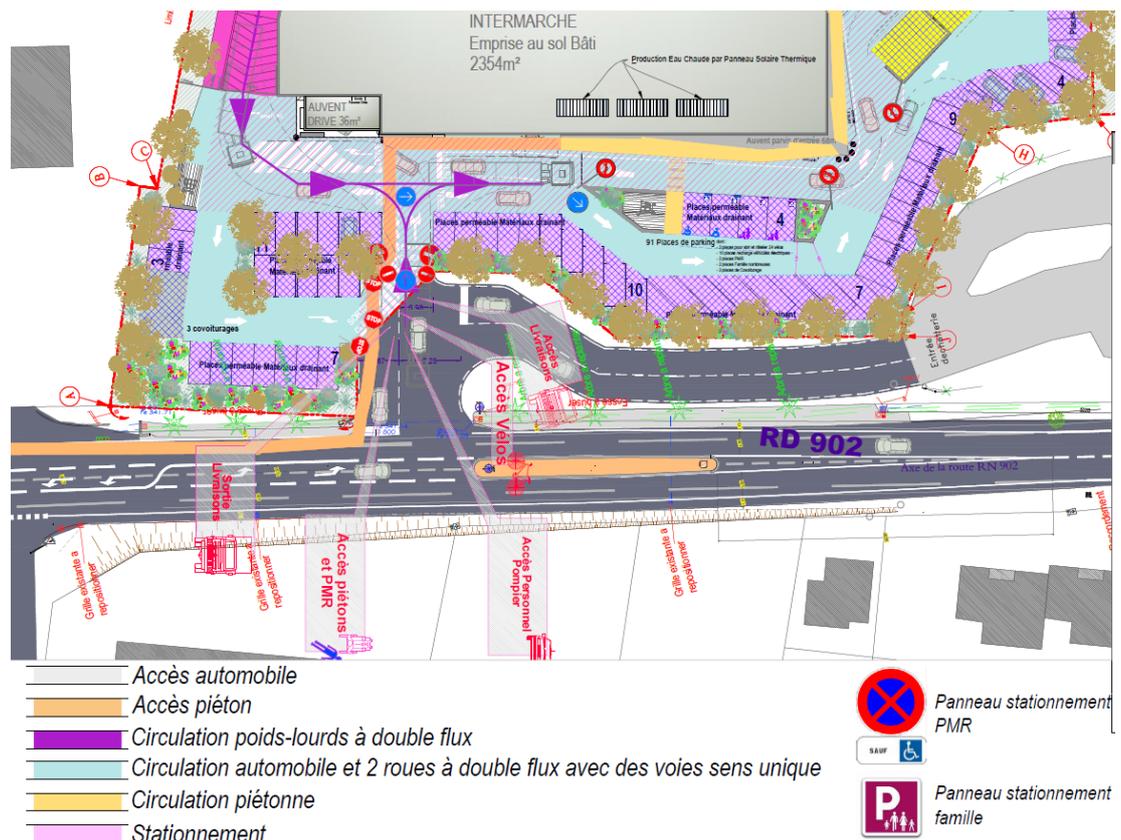
- Le projet n'ayant pas d'incidence significative sur l'axe desservant le site (D 902), il n'aura donc pas d'incidence sur les axes de circulation environnant et plus généralement sur les axes de la zone de chalandise.

VI. LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS DE LA DESSERTE DU PROJET

- Concernant l'accès au terrain, en accord avec les services du département (Territoire et Mission Sécurité) une entrée tourne à gauche sera créée.



- L'entrée sur le site sera possible par tous les véhicules
 - soit en tournant à droite dans le sens Villeneuve de berg – Montélimar
 - soit en tournant à gauche dans le sens Montélimar – Villeneuve de berg.



- Le montant total de cet aménagement s'élève à **65 020,67 € HT** et sera financé à hauteur de :
 - 3 % par la commune de Villeneuve de Berg
 - 97 % par l'Immobilière Européenne des Mousquetaires, le pétitionnaire.
- On trouvera en **Annexe 5**, un projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune de Villeneuve de Berg et l'Immobilière Européenne des Mousquetaires sur cet aménagement d'accès routier au projet. **Ce projet de convention est en cours de signature par les deux parties.**

VII. RAPPEL DES PRINCIPAUX DOCUMENTS D'URBANISME

7.1 - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

- Le territoire de la commune de Villeneuve de Berg dépend du SCOT Ardèche Méridionale qui est en cours d'élaboration.
- Il devrait être approuvé courant 2018.

7.2 – PLU DE VILLENEUVE DE BERG

- La commune de Villeneuve de Berg dispose d'un PLU approuvé le 11 juillet 2016.
- Le projet est situé en zone Uac, zone pour laquelle les constructions à usage d'activités de commerce sont autorisées sous réserve qu'elles n'émettent pas de nuisance pour le voisinage, qu'elles soient compatibles avec les infrastructures et que leur aspect soit compatible avec le milieu environnant.
- Quelques préconisations :
 - 1 place de stationnement par tranche de 50 m² de surface utile,
 - 1 arbre à haute tige pour 4 places de stationnement,
 - Surface perméable d'au moins 20 % de la surface totale de la parcelle.
- Le projet respecte ces préconisations.

7.3 – ARTICLES 142-4 ET 142-5 DU CODE DE L'URBANISME

- Selon le service de l'urbanisme de Villeneuve de Berg, dans le POS approuvé le 17/03/1993, les parcelles se trouvaient déjà en zone UI, zone ouverte aux équipements industriels, artisanaux, commerciaux et de services.
- Les parcelles étant donc ouvertes à l'autorisation avant le 2 juillet 2003, le projet n'est donc pas concerné par la loi n°2003 . 590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et habitat ».

PARTIE 5

EFFETS DU PROJET EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

I. PRESENTATION DES MESURES DESTINEES A REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU BÂTIMENT

1.1 – MAITRISE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

- La Haute Qualité Environnementale® (HQE) a été la principale préoccupation dans la conception du projet: le respect de l'environnement, la réduction de la consommation d'énergie et la croissance verte sont les axes majeurs de la réflexion apportée lors de la mise au point du projet

a) Une exigence d'efficacité énergétique minimal du bâti

- Optimisation du bâti (indépendamment des systèmes énergétiques mis en œuvre) pour une limitation des besoins en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage.
- La solution retenue pour notre projet sera valorisation de la conception bioclimatique avec isolation performante avec un isolant d'origine minérale dont l'épaisseur sera conforme à la RT2012. Les isolants en laines minérales sont des produits manufacturés, constitués à base de matières premières naturelles et abondantes, sable ou roche volcanique. Ils ont un excellent comportement au feu et sont plus stables et résistants en panneaux rigides et semi rigides. La laine de roche est perméable à la vapeur d'eau, non capillaire, perméable à l'air, difficilement combustible et compressible.



b) Une exigence de consommation conventionnelle maximale d'énergie primaire ou « CEPMAX » articulée autour des 5 usages

- Chauffage, refroidissement, éclairage, production d'eau chaude sanitaire et auxiliaires (ventilateurs, pompes) avec limitation de consommation d'énergie primaire à 50 kWh/m²/an (modulable suivant la situation géographique, l'altitude, le type d'usage du bâtiment, la surface moyenne des logements et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments)
- Chauffage et Rafraîchissement, Ils seront assurés par des pompes à chaleur air/air. Ces PAC seront réversibles de façon à assurer chauffage, rafraîchissement et ventilation, avec un COP (coefficient de performance) ≥ 5 pour une température extérieure de + 7°C (Norme Eurovent).
- On trouvera dans les pages suivantes, le récapitulatif de l'étude thermique RT 2012 réalisée par le bureau d'études thermiques ACTEMISS (Lyon) et en **Annexe 6**, la note de synthèse de cette étude.

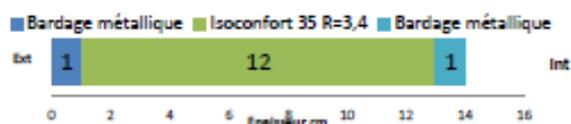
Synthèse Etude thermique RT2012

BESOINS BIOCLIMATIQUES

	Valeur max	Valeur projet	Gain (%)
Bbio (points)	263,5	252,8	4,06

Composition des parois

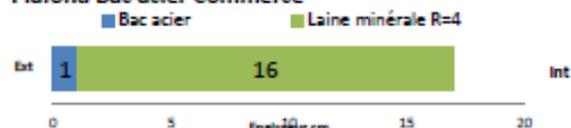
Mur extérieur Commerce



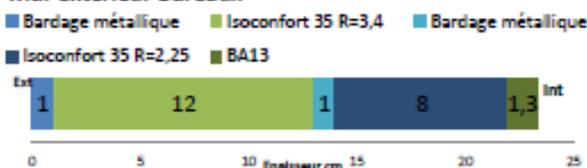
Mur intérieur sur Chambres froides



Plafond Bac acier Commerce



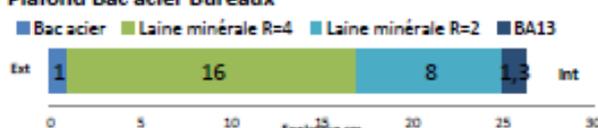
Mur extérieur Bureaux



Plancher sur terre plein



Plafond Bac acier Bureaux



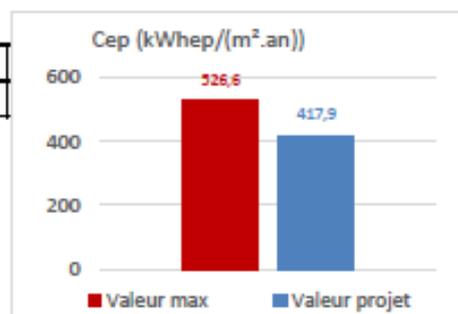
La RT2012 est moins stricte pour la conception bioclimatique des bâtiments à usage de commerce que pour d'autres usages. Cela explique une épaisseur d'isolant assez faible au niveau de la toiture.

Le projet comporte tout de même une résistance thermique de 3,4 au niveau des murs (ce qui est comparable à l'isolation prévue pour les logements) et des doublages isolants intérieurs sont prévus pour la zone Bureaux. Le projet est donc légèrement plus performant qu'un projet de référence de la RT2012.

CONSOMMATION EN ENERGIE PRIMAIRE

	Valeur max	Valeur projet	Gain (%)
Cep (kWhep/(m².an))	526,6	417,9	20,64

Total économisé par an par rapport au Cepmax : **234 MWh**



Chauffage/Refroidissement EAU CHAUDE SANITAIRE (ECS)	PAC air/air réversible	pour les bureaux: COP = 3,33 / EER = 2,90 pour le commerce: COP = 3,18 / EER = 2,94
	Panneaux solaires thermiques	Surface de panneaux : 4,8 m ²

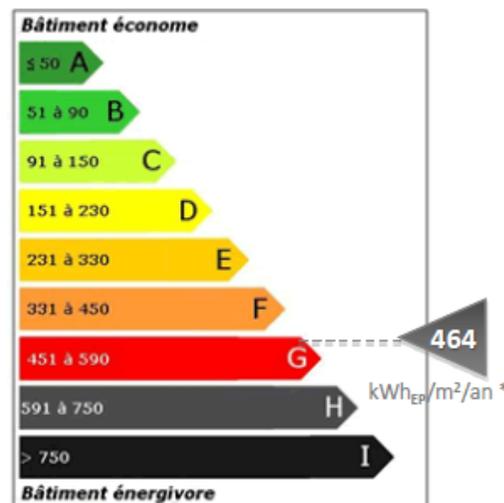
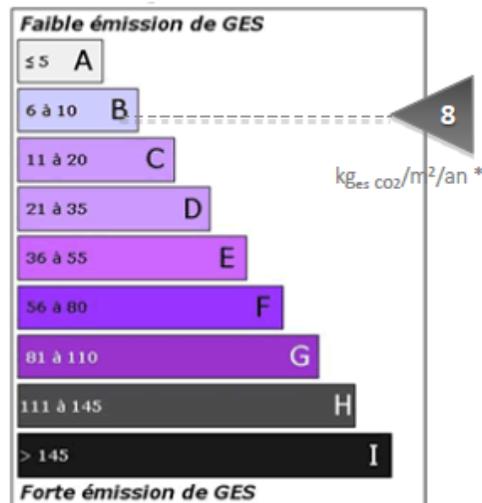
RECAPITULATIF

Bbio	Cep	Tic	Pont thermique	L9
Besoins Bioclimatiques (Points)	Consommation en énergie primaire ($\text{kWh}_{EP}/\text{m}^2 \cdot \text{an}$)	Température intérieure conventionnelle ($^{\circ}\text{C}$)	Ψ ($\text{W}/\text{m}^2 \cdot ^{\circ}\text{C}$)	Plancher int/Mur ext
Valeur max 263,50	Valeur maxi 526,60	Valeur max refroidi	Valeur max 0,28	Valeur max 0,6
Votre projet 252,80 Conforme	Votre projet 421,80 Conforme	Votre projet refroidi Conforme	Votre projet 0,109 Conforme	Votre projet 0,55 Conforme
✓	✓	✓	✓	✓

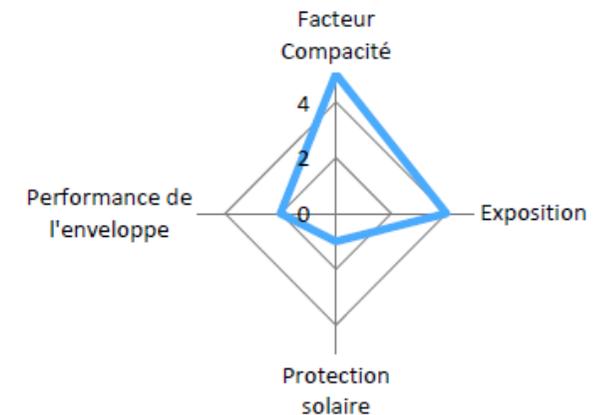
Refroidissement	
Catégorie	CE2
Zones totalement refroidies	

Production d'ENR	
PAC air/air réversibles	

Enveloppe	
Facteur Compacité	0,39
Exposition	Homogène
Protection solaire	Non
Performance de l'enveloppe	0,42



* en m^2 de surface utile



En l'état, votre projet respecte les exigences de la RT 2012

1.2 – INCITATION DU GROUPEMENT DES MOUSQUETAIRES

- On trouvera ci-dessous, les préconisations du Groupement des Mousquetaires en matière de maîtrise de l'énergie dans les points de vente.

Maîtriser l'énergie dans les points de vente

Le Groupement incite ses adhérents à maîtriser les consommations d'énergie de leurs points de vente. Dès la conception des bâtiments, le service construction d'Immo Mousquetaires s'efforce de faire les meilleurs choix pour leurs performances énergétiques.

À la suite d'un bilan énergétique réalisé sur 600 points de vente, les Mousquetaires ont défini en 2013 une feuille de route pour améliorer les performances et généraliser les pratiques les plus efficaces.

Afin d'évaluer et d'optimiser la performance environnementale de ses bâtiments, le Groupement a choisi le label britannique Breeam¹. Celui-ci évalue la construction de chacun d'eux selon dix critères, dont l'énergie. Ce label a été choisi pour un premier test sur l'Intermarché de Combs-la-Ville (77). Pour aller plus loin, Immo Mousquetaires se projette à moyen terme avec un projet d'envergure, dont elle pose dès maintenant les premiers jalons: le bâtiment à énergie positive.

La mise en place de portes sur les rayons frais et la récupération des calories produites par les meubles frigorifiques permettront une économie d'énergie de 30 %.

¹ Building Research Establishment Environmental Assessment Method

Concernant l'exploitation des points de vente, différentes solutions techniques sont proposées:

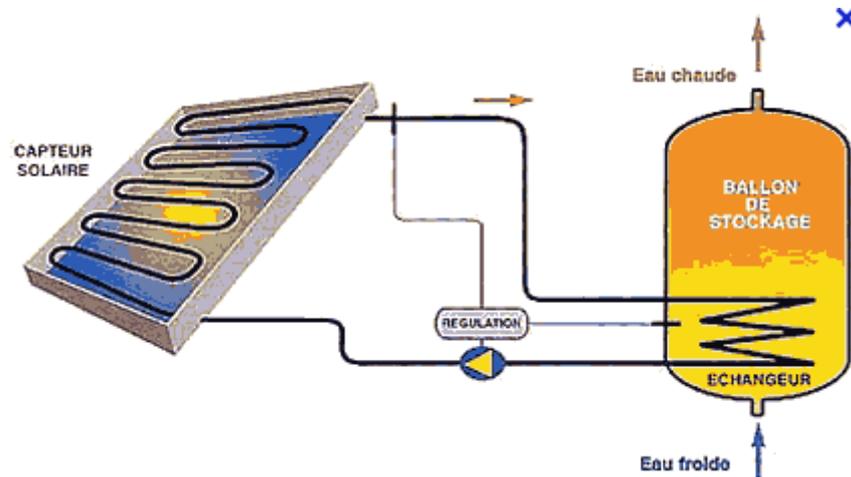
- ✦ La mise en place de **meubles froid fermés** avec un objectif de 75 % d'ici à 2020: de nouvelles technologies plus économiques sont également testées afin de faciliter ensuite leur diffusion.
- ✦ L'installation d'**éclairages LED**: le référencement de solutions LED à des prix très avantageux facilitera leur adoption massive dans les points de vente avec 500 points de vente, soit 25 % du parc.



II. DESCRIPTION DES ENERGIES RENOUVELABLES INTEGREES AU PROJET

2.1 – ECS

- Production d'eau chaude pour Sanitaire, elle sera assurée par une énergie renouvelable solaire. Des panneaux solaire thermique seront mis en place..



- Le ballon d'eau chaude sanitaire solaire est considéré comme une énergie renouvelable. Les 4,8 m² de panneaux prévus permettront une économie d'environ 540 kWh par an par rapport à un système électrique classique.

2.2 – CHAUFFAGE ET REFROIDISSEMENT

- La PAC air/air est aussi jugée comme une énergie renouvelable. En effet, elle permet de capter les calories de l'air extérieur et de les utiliser pour chauffer / refroidir le bâtiment. Le rendement de la pompe à chaleur est défini par le COP (chauffage) et l'EER (refroidissement). Pour un COP de 3,33, la PAC consomme 1 kWh d'électricité pour produire 3,33 kWh d'énergie de chauffage. Les PAC permettront d'économiser environ 230 MWh par an par rapport à la valeur maximale autorisée par la RT2012 (pour laquelle des systèmes de type aérothermes gaz pourraient être utilisés).

2.3 – ECLAIRAGE PARKING

- Niveau d'éclairage 60 lux mini en tous points du parking et 150 lux autour des candélabres (ce qui correspond au référentiel HQE Tertiaire niveau Très Performant) éclairage par mâts hauteur 5 m avec tête équipée pour chaque candélabre de lampes sodium 2x250W et iodure 2x400W. (Ce type d'équipement limite la pollution visuelle nocturne en orientant exclusivement la diffusion de lumière vers le sol). Les candélabres parkings seront mixte entre solaire et électrique. Les espaces communs (parkings, circulations douces) seront éclairés par des luminaires à LEDs assujettis à des détecteurs de présence.
- Allumage par commutateur 3 positions Auto - Arrêt - Manu " Eclairage Parking " sur le Tableau de commande situé dans le local TGBT.
- En automatique : pilotage horaire par horloge dans le TGBT avec asservissement à une cellule positionnée en partie haute sur une façade du bâtiment. Mais l'allumage sera également enclenché en cas d'intrusion, par la centrale Alarme.
- En manuel : l'interrupteur enclenche l'éclairage en shuntant, et la cellule et l'horloge.

III. LES PRODUITS ET EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE DECORATION

3.1 – PARTI PRIS

- Le bâtiment Intermarché proposera des façades correspondantes à la charte graphique de l'enseigne tout en respectant la réglementation en vigueur du PLU.
- L'entrée sera marquée par des murs rideaux. Au droit de ces murs rideaux, un auvent plus élevée contribuera à visualiser de loin l'entrée du magasin.
- Un concept qui exprime les valeurs d'INTERMARCHE

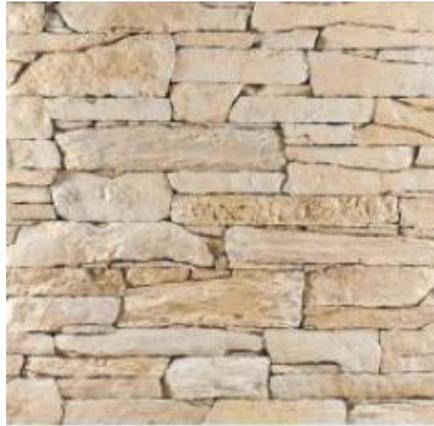


3.2 - LES FACADES : LES MATERIAUX ET COULEURS UTILISEES

- Le bâtiment sera construit en charpente métallique avec toiture en bac acier avec étanchéité bicouche et murs séparatifs agglo. L'habillage des façades sera principalement en bardage double peau métallique sur support métallique comprenant l'isolation en conformité à la RT en vigueur.



3.3 LES MURS

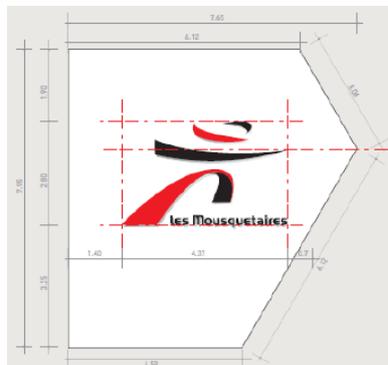


Encadrement et Soubassement des murs rideaux en pierre d'Ardèche joint sec



Bardage métallique vertical Ral 1019

3.4 COULEUR AUVENT ET ENSEIGNE



Bardage enseigne Ral 9010



Bardage enseigne Ral 9010



Bardage enseigne Ral 9010

3.5 LES MENUISERIES



Aluminium RAL 7006



Vitrage transparent

3.6 - LA TOITURE



Toiture BAC ACIER avec étanchéité bitume bicouche

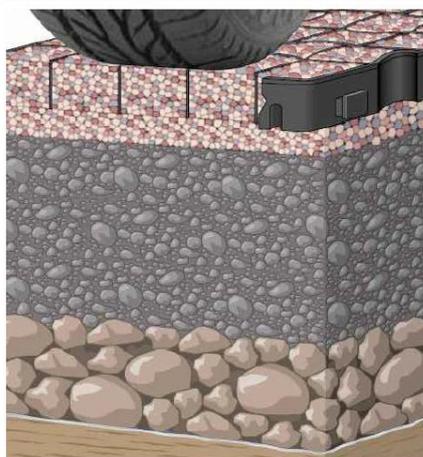
IV. LES MESURES PROPRES À LIMITER L'IMPERMEABILISATION DES SOLS

4.1 – SURFACES PERMEABLES

- La surface perméable du terrain constructible est de 2 201 m², soit 32,44 % de l'emprise foncière du projet (6 785 m²), soit au-delà des 20 % préconisés par le PLU.
- Si on additionne avec la parcelle non constructible AB 29, la surface totale perméable représentera 46,90 %.
- Les espaces libres seront engazonnés et plantés d'arbres et d'arbustes d'essences locales (36 arbres, au-delà du minimum demandé de 26).

4.2 – PLACES DE STATIONNEMENT EN MATERIAUX DRAINANT

Parkings Perméables



CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES DU SYSTÈME



faible
entretien



économique



zone
aride



aspect
naturel

LA SOLUTION ÉCONOMIQUE POUR PARKING PERMÉABLE

ECOMINERAL est un système constitué de dalles alvéolaires ECORASTER et d'un remplissage minéral de granulométrie adaptée.

Un choix de matériaux de remplissage permet de différencier chaque emplacement de véhicule et de travailler l'esthétique du parking. La structure des dalles a la capacité d'absorber les effets de dilatation, ce qui évite leur soulèvement.

LES AVANTAGES DU SYSTÈME

- ACCESSIBLE POIDS LOURDS
- COEFFICIENT DE RUISSELLEMENT NUL
- PAS D'ORNIÉRAGE
- UTILISATION DES AGRÉGATS LOCAUX



GRAVILLONS
CONCASSÉS
4/6 OU 6/10

Mignonette de seine, porphyre, pouzzolane, quartz, silex...
Granulométrie <10mm. Différentes couleurs disponibles selon les régions.



- Solution économique pour parking perméable, ECOMINERAL est un système constitué de dalles alvéolaires ECORASTER et d'un remplissage minéral de granulométrie adaptée. Un choix de matériaux de remplissage permet de différencier chaque emplacement de véhicule et de travailler l'esthétique du parking. La structure des dalles à la capacité d'absorber les effets de dilatation, ce qui évite leur soulèvement.
- Les avantages du système sont les suivants :
 - Accessible au poids lourds
 - Coefficient de ruissellement nul
 - Pas d'orniérage
 - Utilisation des agrégats locaux

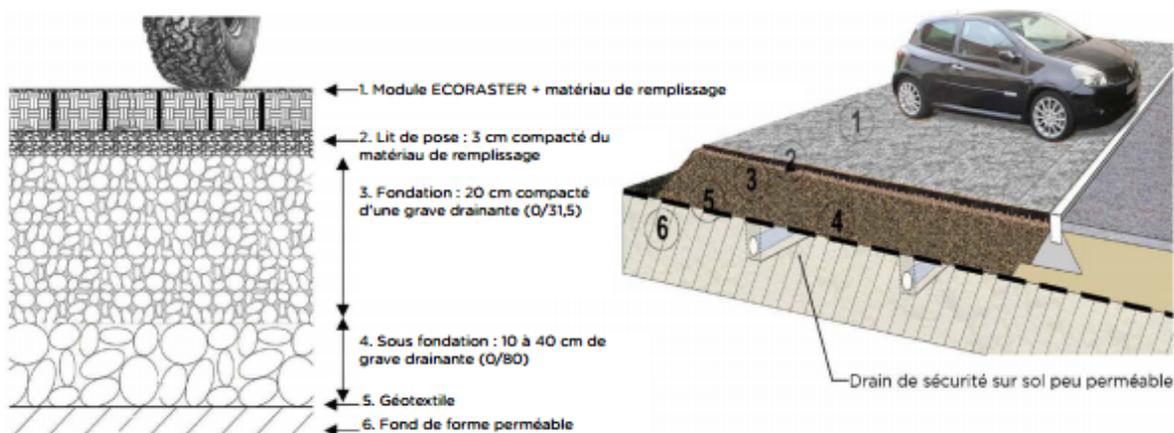
4.3 – MISE EN ŒUVRE DU PROCÉDE PARKINGS PERMEABLE

ECOMINERAL

TEMPS DE POSE :

ECORASTER* (dalles vides) : 800 m²/jour/5 à 6 pers. (hors remplissage et découpe) à l'aide d'un chargeur à fourche.

Coupe de principe et conseil de mise en œuvre



Avant travaux, réaliser une étude géotechnique de portance à court et à long terme du fond de forme et vérifier la perméabilité du sol.

Terrassement: le dimensionnement des plateformes pour la circulation des véhicules est donné par le Guide des Terrassements Routiers (GTR). La compacité de la couche de forme et la portance de la plateforme doivent être contrôlées. Les valeurs attendues pour une plateforme de niveau de résistance PF2 destinée à un usage parking sont $EV2 \geq 50$ MPa et Indice portant $10 < CBR \leq 20$.

Mise en oeuvre :

1	Décaisser le sol sur 30 à 60 cm (VL : 30 cm - PL : 60 cm) et contrôler la portance du fond de forme
2	Vérifier la perméabilité du sol. Un drain de sécurité est recommandé, pour un coefficient de perméabilité $K < 10^{-6}$ m/s
3	Poser un géotextile sur l'arase
4	Mettre en oeuvre la sous fondation, 10 à 40 cm de grave drainante (0/80) selon l'usage VL ou PL du parking. Elle assurera portance et drainage. Compacter selon les règles de l'art
5	Terminer la fondation par 20 cm d'une grave drainante (0/31,5) dont le pourcentage de fines est limité
6	Compacter selon les règles de l'art, vérifier la déformabilité de la plateforme, contrôler les niveaux
7	Régler la fondation par un lit de pose de 3 cm compacté du matériau de remplissage
8	Poser les modules ECOMASTER E50
9	Procéder au remplissage des modules avec le matériau choisi (circulation possible d'une pelle mécanique à pneus sur les ECOMASTER E50 à vide en phase chantier)
10	Vibrer puis compléter le remplissage à refus.

- Dans notre cas, nous utiliserons la version VL (décaisser de 30 cm).

V. LES MESURES PROPRES À LIMITER LES POLLUTIONS ASSOCIÉES À L'ACTIVITÉ

5.1 – GESTION DE L'EAU

a) Eaux pluviales toiture et parkings par un bassin de stockage des eaux pluviales enterré

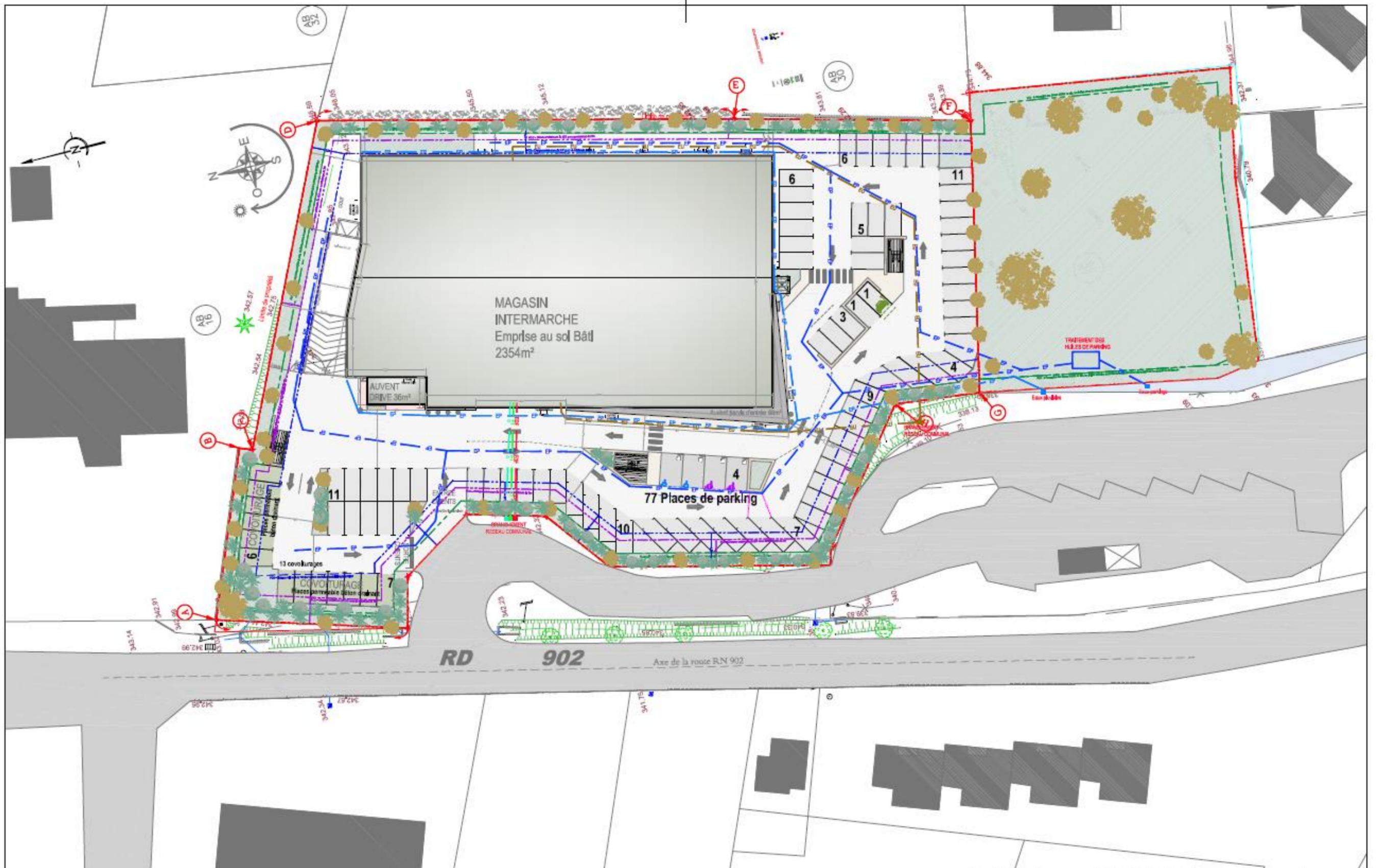
- Etant donné la différence entre le débit généré en l'état actuel et le débit d'eaux de ruissellement qui sera généré par le projet, il convient de mettre en place des mesures compensatoires qui permettront de réguler le débit de rejet des eaux de ruissellement et de stocker le surplus de volume généré. Au vu du présent projet et des enjeux sur le milieu récepteur, il sera mis en place des mesures compensatoires afin de réduire l'impact du site sur les rejets d'eaux de ruissellement.
- Les parkings auront une déclivité de 2% maximum depuis le bâtiment vers le réseau d'évacuation pour récupérer les eaux de pluies gravitationnelles.

b) Réintégration des eaux pluviales dans le milieu naturel

- Toutes les eaux de pluies (EP) de toiture seront collectées dans des cuves de rétention qui seront positionnées aux pieds des bâtiments.
Les trop-pleins seront déversés dans le réseau des eaux pluviales des parkings vers le traitement par phytoépuration.
- Les EP conservées dans les cuves de rétention seront utilisées pour les sanitaires et permettront d'arroser la végétation de la parcelle.



- Seules les eaux issues des parkings passeront dans le déboureur séparateur à hydrocarbures. Celui-ci sera doté d'un déversoir d'orage qui permettra de limiter ses dimensions. Il traitera 20 % du débit entrant mais en priorité le premier flux qui est le plus chargé en hydrocarbures et en matières solides. La récupération des hydrocarbures sera facilitée par le fait que ceux-ci sont préférentiellement fixés sur des particules solides facilement décantables.
- Les eaux de toitures alimenteront directement le bassin (le surplus des cuves de rétention).
- Les eaux stockées seront rejetées dans le milieu naturel avec un faible abattement de la pollution chronique.
- On trouvera page suivante, un plan de masse réseaux.



Dossier 13059	MO	ITM - Villeneuve de Berg	CDAC
27/07/2016		Immobilière européenne des Mousquetaires	
N° Plan 04		Plan Masse - réseaux	ech : 1/500
		JM WOUKOFF • Architecte DPLG 20, Rue Victor-Lagrange 69027 Lyon	T. 04 72 786 788 F. 04 72 786 782 contact@dwa-wohoff.fr

5.2 - TRAITEMENT DES DECHETS

a) Les différents types de déchets et la récupération / valorisation

- Les principaux déchets générés dans le cadre de l'activité du supermarché sont principalement :
 - des **déchets d'emballages** (cartons, films étirables, palettes) : les cartons et les films plastiques sont compactés et les palettes empilées en attente de reprise par une société agréée pour être dirigés vers des filières de valorisation.
 - des **déchets organiques** (os, gras, déchets de légumes, etc.) : issus des activités Boucherie, Poissonnerie, Traiteur seront stockés en bacs en zones réfrigérées en attente de reprise par un ou des prestataires agréés pour être dirigés vers des filières de traitement - incinération.

b) Volumes de déchets

	Actuel	Projet
Plastiques	39 Tonnes / an	50 Tonnes / an
Cartons	3 Tonnes / an	4 Tonnes / an
Déchets organiques	700 litres / an	980 litres / an

- Les déchets cartons et plastiques sont récupérés par la société PLANCHER ENVIRONNEMENT à LAVILLEDIEU (07170).
- Les déchets organiques sont récupérés par les services techniques des ordures ménagères de l'intercommunalité BERG et COIRON (SIVOM 07).
- Le projet ne modifiera pas l'organisation actuelle de récupération des déchets

c) Le Point de Vente, un maillon essentiel dans la récupération et la valorisation des déchets

LE POINT DE VENTE, MAILLON ESSENTIEL ET RELAIS LOCAL DE LA COLLECTE ET DU TRI DES DÉCHETS



L'ORGANISATION DES MOUSQUETAIRES

La Silve, société interne de négoce de déchets, permet de trouver la meilleure solution pour une gestion économique et écologique des déchets des points de vente. Les Mousquetaires limitent le fret à vide des camions de livraison en collectant des balles de cartons et de plastiques.

envie PARTENAIRE ENGAGÉ

Depuis 2012, la Silve travaille également avec la société Envie à Lyon. Cette entreprise d'insertion emploie des personnes en difficulté économique, en rénovant des équipements électriques et électroniques usagés.

70 personnes employées par Envie.
22 700 tonnes de cartons ont été récupérées depuis 2012.



100 % des points de vente Mousquetaires proposent à leurs clients des bornes de collecte pour les ampoules, les piles et les petits équipements électroniques.



PRODUITS VALORISABLES EN FIN DE VIE

6 679 tonnes d'équipements électriques et électroniques vendus
66 464 tonnes de papiers distribués

FILIÈRES DÉDIÉES



Contributions aux éco-organismes
> 10,7 MILLIONS €

Déchets collectés et valorisés:
> 795 tonnes de piles
> 281 tonnes de DEEE²
> 73 tonnes de lampes

RECYCLAGE



Déchets collectés et valorisés:
> 125 000 tonnes de cartons
> 4 300 tonnes de plastiques

COMPOSTAGE



Déchets collectés et valorisés:
> 30 000 tonnes de déchets organiques

²DEEE - déchets d'équipements électriques et électroniques

d) Les spécificités de l'enseigne Intermarché

d.1) La réduction des emballages à la source

- **La gamme  sur les produits de la sélection des Mousquetaires dans les rayons non alimentaires :**
 - Produits sur la plupart desquels figure un label écologique officiel.
 - Des produits qui par leur conception (matière première recyclée) leur utilisation (dosage) ou leur biodégradabilité, diminuent l'impact sur l'environnement.
 - Des produits malins, qui par leur utilisation contribuent au comportement éco-citoyen.
- Trois marques de la sélection des Mousquetaires agissent en faveur de l'environnement en plus de leur gamme « écologique » (Apta, Label et Flocon).
- Depuis 2008 les produits Ecologic Tulipe : gamme de vaisselle à usage unique fabriquée à partir de fibres végétales 100 % biodégradables et compostables.

d.2) Les déchets d'emballages

- Depuis 1995 le Groupement des Mousquetaires a mis en place un système particulièrement efficace de collecte et de recyclage des déchets d'emballage des points de vente. Le principe de base est d'optimiser le système logistique de livraison des points de vente en utilisant le fret retour pour assurer le transport des emballages secs et non souillés.
- Le point de vente réalise des balles de cartons et des balles de films plastiques qui sont ensuite envoyées vers des structures qui assurent un recyclage de ces matériaux (papetiers, recycleurs...). Les avantages de ce système sont nombreux :
 - Recyclage de la totalité des déchets d'emballage collectés,
 - Optimisation du transport : réduction du nombre de véhicules sur les routes, diminution des rejets de CO2 et de gaz polluants dans l'atmosphère...

d.3) Les piles et accumulateurs

- Le Groupement des Mousquetaires a développé son propre système de collecte et de recyclage des piles et accumulateurs usagés, en partenariat avec la société COREPILE. Celle-ci assure la logistique et le recyclage des piles et accumulateurs dans le strict respect de la réglementation (transport de matières dangereuses, installation de traitement contrôlée par l'administration).

d.4) Les lampes à économie d'énergie

- Le Groupement a souhaité que la société RECYLUM se charge également de la collecte et du traitement des lampes à économie d'énergie. RECYLUM dépose des conteneurs adaptés ; enlève et remplace ces conteneurs dès qu'ils sont pleins sur simple demande, transporte, trie et recycle les lampes.

d.5) Les déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

- La filière de collecte et de traitement des autres Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) est actuellement gérée avec l'éco- organisme Eco systèmes auquel le Groupement adhère depuis 2006. L'ensemble des points de vente a la possibilité de reprendre les DEEE des consommateurs et de s'assurer de leur bonne prise en charge en faisant appel à Eco systèmes.



VI. LES MESURES PROPRES A LIMITER LES NUISANCES

6.1- NUISANCES VISUELLES ET LUMINEUSES

- Les enseignes seront posées dans le plan des façades sur les façades principales. Elles seront en lettres caissons rétro éclairées ou éclairées par spots fixés à la façade. L'emploi de LED est préconisé.
- Les systèmes d'éclairage seront montés sur horloge programmable permettant une gestion économique du temps de fonctionnement. Les enseignes seront éclairées pendant les heures d'ouverture au public et lorsque la luminosité l'imposera. Cela sera essentiellement le cas pendant la période hivernale en fin de journée. Allumage par commutateur 3 positions Auto - Arrêt - Manu "Enseigne" positionné sur le Tableau de commande situé dans le TGBT.
- Pilotage horaire par horloge (spécifique à l'enseigne, avec Extinction de 21h00 à 6h30) dans le TGBT, avec asservissement à une cellule de type lumendar, (elle aussi, spécifique à l'enseigne).

6.2 - NUISANCES SONORES

- Compte tenu de l'environnement immédiat (activités commerciales et artisanales) , des mesures spécifiques ne s'imposent pas.
- La zone de livraison se situera en vis-à-vis de la cour de service du commerce voisin au Nord du terrain.

6.3 - NUISANCES OLFACTIVES

- Les déchets organiques des différents laboratoires (boucherie, poissonnerie...) seront stockés dans une pièce réfrigérée.
- Des végétaux odorants ou plantes aromatiques de types lilas, ,seringat, rosier, chèvrefeuille, tilleul, jacinthe, narcisse, œillet, lavande, violette, pois de senteur, menthe, sauge, thym, sarriette... seront plantés.
- A noter enfin, que le vent dominant sur le site est orienté du Sud vers le Nord, à l'opposé des maisons voisines.

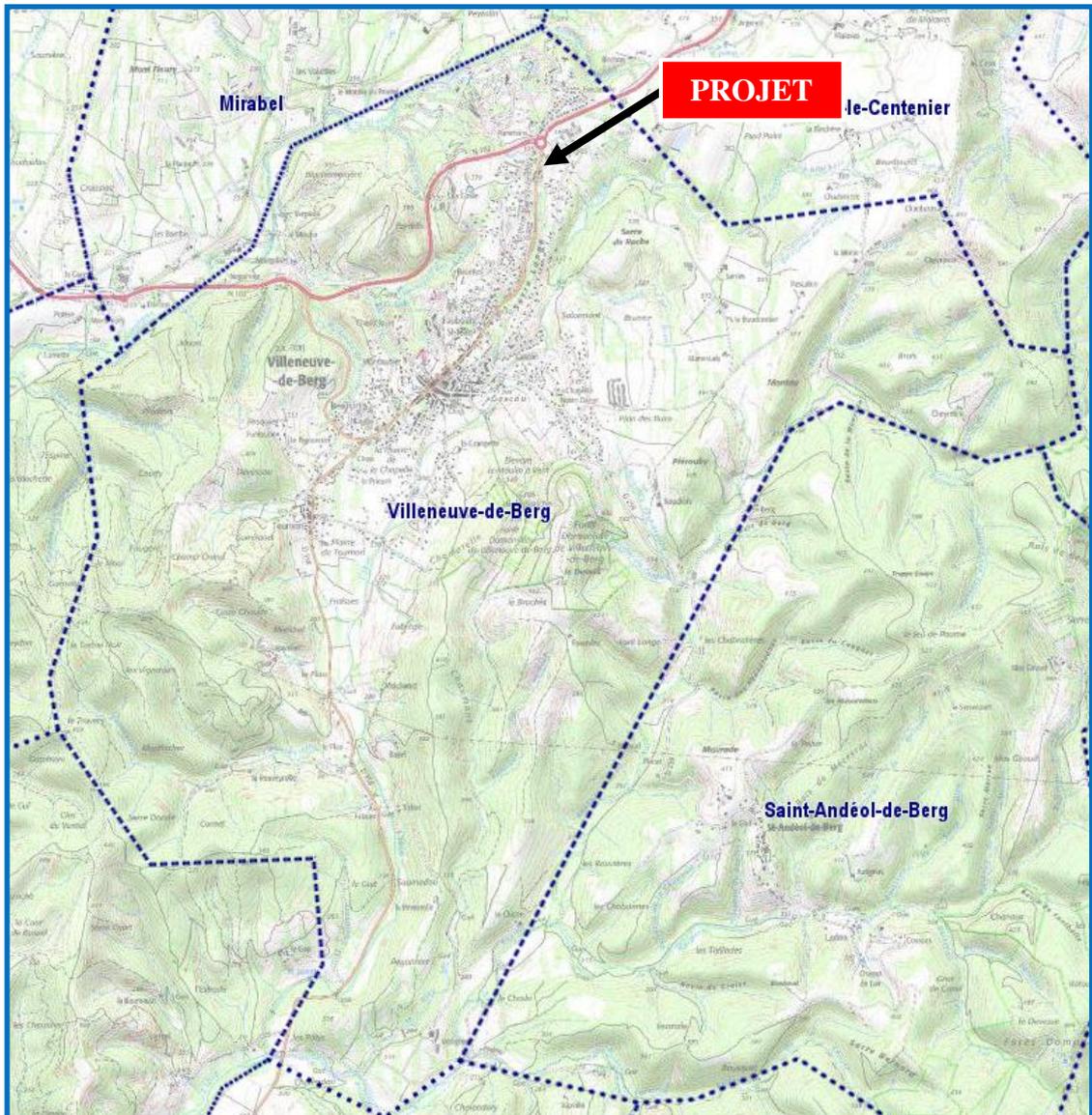
6.3 - CHANTIER A FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

- Mise en œuvre d'une sélection la plus largement possible d'entreprises locales, afin de diminuer au maximum les déplacements des personnes et des véhicules de chantier et réduire ainsi les émissions de CO2 que peuvent engendrer les divers trajets. (Procédés et matériaux sains nécessitant le moins de Consommation d'énergie et de transport possible).
- Lors du chantier, dans une volonté de trouver l'esprit de la construction Haute Qualité Environnementale® (HQE), la gestion et le tri des déchets liés à la construction seront supervisés et mis en place par le maître d'œuvre afin que chaque intervenant respecte les règles d'usage.

VII. LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

7.1 - UN EVENTUEL SITE NATURA 2000

- Il n'y a pas de site Natura 2000 sur la commune de Villeneuve de Berg.



7.2 - DES PROTECTIONS PARTICULIERES AU TITRE DE LA BIODIVERSITE

- A proximité du projet, il n'existe aucune protection particulière au titre de la biodiversité.

PARTIE 6

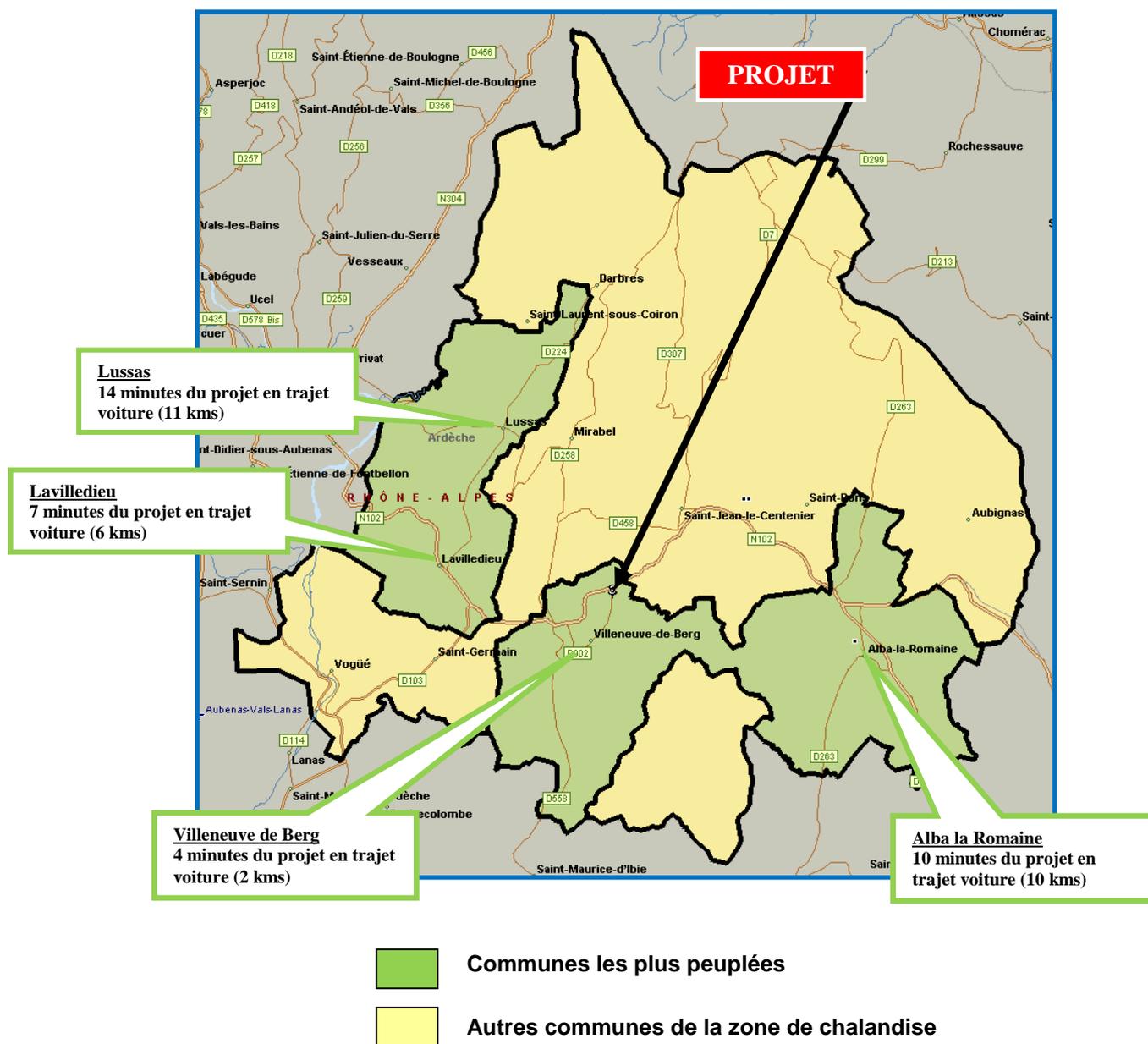
EFFETS DU PROJET EN

MATIÈRE DE PROTECTION

DES CONSOMMATEURS

I. LES PRINCIPALES ZONES D'HABITATION DE LA ZONE DE CHALANDISE

- Les principaux secteurs d'habitat (+ de 1 000 habitants) de la zone de chalandise sont représentés par les communes de Villeneuve de Berg, Lavilledieu, Alba la Romaine et Lussas. Ces 4 communes représentent 61,6 % de la population de la zone de chalandise



II. LA CONTRIBUTION DU PROJET A L'AMELIORATION DU CONFORT D'ACHAT ET L'ADAPTATION A L'EVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION

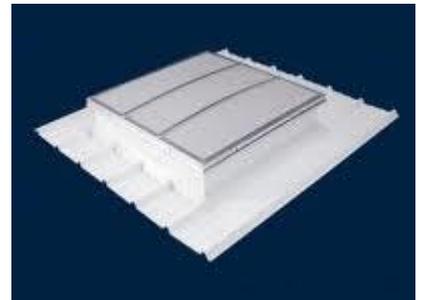
2.1 – CONFORT VISUEL ET ECLAIRAGE NATUREL

- Le confort des usagers est optimisé dans les bâtiments par l'éclairage naturel suivant :
 - les grandes baies vitrées des entrées en façade servent à éclairer naturellement les espaces utiles et les circulations intérieures
 - dans les surfaces de vente en partie haute les lanterneaux de désenfumage sont translucides et laissent passer une quantité de lumière très importante.
- Eclairage naturel :
 - Les lanterneaux en couverture seront limités aux trappes de désenfumage uniquement, ils seront traités anti UV afin de limiter les apports calorifiques l'été avec isolation thermique renforcée. Ils seront constitués d'un capot polycarbonate de 16 à 32 mm qui permet de réaliser des économies d'énergie de 40 à 60 % (par rapport à un capot standard de 10 mm), d'un joint isolant entre le capot et la costière et d'un isolant réflecteur multicouche pour habiller la costière qui permet de passer à un coefficient de transmission thermique U de 0.25 W/m²°K.
 - Les vitrages (entrée, locaux sociaux, bureaux,...) seront des vitrages isolant, permettant de laisser entrer la lumière du jour.
- Eclairage artificiel des surfaces de ventes :

La solution retenue pour l'éclairage intérieur sera des leds 12W au m² seront installées. Ce type d'éclairage assurera une diminution de la consommation des points de vente.

 - L'allumage sera piloté depuis le Tableau de commande situé dans le local TGBT par 3 commutateurs 3 positions : Auto-Arrêt-Manu. “ Rampes ” commandant chacun 1 tiers de surface de vente.
 - En automatique : pilotage horaire par horloge, dans le TGBT. L'allumage sera également enclenché en cas d'intrusion, par la Centrale Alarme. Un commutateur à clé “Marche forcée”, shuntant le pilotage horaire par horloge, sera installé à l'intérieur du couloir accès personnel à proximité de la porte donnant sur l'extérieur.
- Eclairage des locaux sanitaires, couloirs et circulations :

Avec un niveau d'éclairement de 300 lux par leds. Commandé par interrupteur de type détecteur de présence, encastré au-dessus de chaque porte, coté intérieur du local. Alimentation depuis le TGBT.



2.2 – LES MOUSQUETAIRES A L'ECOUTE DE LEURS CLIENTS

- Alors que 80 % des Français estiment que les enseignes ne tiennent pas suffisamment compte de leur avis pour améliorer les produits, les Mousquetaires ont l'ambition d'être les distributeurs qui écoutent et comprennent leurs clients.
- C'est pourquoi le Groupement s'implique à tous les niveaux, des usines jusqu'aux points de vente. Ainsi, les Celluloses de Brocéliande, usine de fabrication de couches pour bébé, réunissent chaque semaine un panel de consommateurs pour tester leurs produits.
- Ces tests hebdomadaires avec 130 mamans constituent un formidable outil de dialogue qui permet de lancer des produits en adéquation avec leurs attentes.
- Chaque année, les Mousquetaires réalisent 5 000 tests consommateurs sur leurs produits à marques propres. L'objectif est de valider la qualité sensorielle et leurs performances. Une cinquantaine d'ingénieurs qualité produits sont pour cela rattachés aux pôles d'achat des différentes enseignes.

2.3 - LE PROGRAMME DE FIDELITE



- Une **carte de fidélité** délivrée gratuitement (sans crédit associé). Le consommateur peut cumuler des euros dans tous les points de vente Intermarché.
- Un programme de fidélité supplémentaire pour les familles nombreuses de plus de 3 enfants.
- Un programme de fidélité pour les jeunes parents avec des avantages permanents sur les produits du rayon « bébé ».

2.4 - UNE POLITIQUE DE PRIX BAS

- Une large gamme de produits à petits prix grâce notamment aux produits de la « Sélection des Mousquetaires ».
- Des bons de réduction à imprimer pour tous sur le site internet.

2.5 - MESURES EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION EQUILIBREE

- Mise en place d'une bonne information des consommateurs, grâce à un étiquetage spécifique sur les produits de la sélection des Mousquetaires : le Nutri-pass. Un étiquetage simple et clair mettant en avant le profil nutritionnel des produits.
- Retravail des recettes pour proposer des produits moins gras, moins salés et moins sucrés.



2.6 – LES MOUSQUETAIRES : UN POSITIONNEMENT UNIQUE EN FRANCE AU PROFIT DES CONSOMMATEURS

Producteur-commerçant, un positionnement unique en France

Un positionnement adapté à un contexte difficile

La qualité et le prix sont des critères essentiels pour les consommateurs. Par son positionnement unique de producteur et de distributeur, le Groupement des Mousquetaires garantit le respect de ces critères, de la fabrication à la distribution de ses produits.

Malgré un pouvoir d'achat en très légère hausse (+1,1%), la consommation des ménages français n'a guère progressé (+0,4%) en 2014. Dans ce contexte économique qui reste difficile, les industriels et les distributeurs mènent une importante bataille sur les prix. Cette évolution fait face à deux autres préoccupations: le maintien du tissu industriel français, malmené par la concurrence internationale, et une demande croissante des consommateurs pour des produits responsables et de qualité, les protégeant des crises sanitaires. Le positionnement d'Intermarché, producteur-commerçant, est un axe fort de différenciation par rapport à la concurrence

et un des éléments clés de la stratégie mise en place.

L'enseigne s'appuie sur Agromousquetaires, le pôle industriel agroalimentaire du Groupement. Avec ses 64 unités de production, il garantit son indépendance d'approvisionnement, et lui assure une maîtrise complète de la filière, de la production jusqu'à la distribution des produits. À ce titre, Intermarché et Agromousquetaires ont adopté un plan d'actions commun sur trois ans. Cette stratégie renforce une collaboration

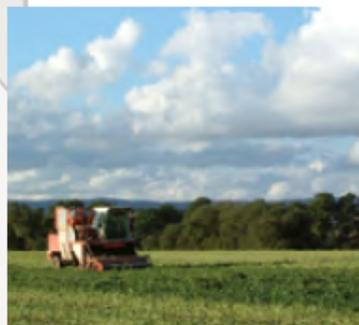
qui a pour objectifs de créer de la valeur, diminuer les coûts de production, favoriser l'innovation et conquérir des parts de marché.



DÉBAT

Comment concilier prix bas et chaîne de production responsable ?

Pour concilier prix bas et production responsable, le Groupement s'appuie sur deux leviers, les partenariats et l'innovation. En effet, les partenariats durables mis en place favorisent le développement économique des producteurs régionaux en France et à l'international. Ils permettent de réduire le nombre d'intermédiaires et de proposer des produits de qualité au meilleur prix. Les Mousquetaires ont également engagé une démarche forte en faveur de l'innovation, notamment à travers le "Grand Prix des Innovations PME". Il permet d'identifier les produits innovants et de les commercialiser dans les points de vente Intermarché.



POUR ALLER PLUS LOIN :
CAHIER THÉMATIQUE
CONSOMMATION
ET ACHATS RESPONSABLES



Une innovation durable à meilleur coût

Agromousquetaires développe une véritable stratégie pour stimuler l'innovation "produits" au sein de ses usines.

Les Mousquetaires possèdent une forte capacité d'innovation globale qui couvre tous les domaines de la chaîne de valeur, de la logistique jusqu'aux points de vente, en passant par les unités de production. Avec un chiffre d'affaires de 3,82 milliards d'euros et 10 000 collaborateurs, Agromousquetaires constitue un outil stratégique d'approvisionnement pour le Groupement. Ce fonctionnement intégré permet de lancer des innovations responsables en optimisant les coûts. Innover en inventant les produits de demain contribue ainsi à proposer une offre de produits de marques propres d'un excellent rapport qualité/prix.



Autre singularité qui fait la force des Mousquetaires, cet outil industriel comprend une flotte de 23 navires représentant un volume de pêche de 15 925 tonnes en 2014. Dans l'attente du règlement européen sur le chalutage des espèces de grands fonds, l'armement des Mousquetaires va prendre de nouvelles mesures. La Scapêche s'est d'ores et déjà dotée de chaluts innovants et sélectifs. Ses navires sont équipés de maillages plus grands que ceux imposés par la réglementation et de panneaux à mailles carrées. Ces derniers permettent aux poissons trop petits de s'échapper plus facilement. Ils contribuent ainsi au renouvellement des stocks. Un nouveau chalut est également testé depuis 2014. Les premiers résultats sont très encourageants, avec une réduction des rejets de poissons de plus de 80 %. L'extension de ce dispositif à tous les navires similaires sera étudiée dès 2015.

Le dispositif innovation des Mousquetaires

1. Le Forum international de l'innovation

Organisé tous les 18 mois, le Forum permet de contribuer à l'innovation collaborative à travers les pays et les enseignes dans tous les domaines d'activité du Groupement (produits, organisation, etc.).

2. Le Challenge 100 Nouveautés

Chaque année, Agromousquetaires invite ses usines à innover. Près d'une centaine de nouveaux produits sont présentés dans le cadre de ce challenge.

3. Le Grand Prix des Innovations PME

Lancé pour la première fois en 2011, ce concours vise à soutenir et financer les PME françaises dans leur effort d'innovation en proposant un référencement des produits lauréats, dans tous les points de vente Intermarché en France.

III. LES MESURES PROPRES A VALORISER LES FILIERES DE PRODUCTION LOCALE

3.1 – PARTENARIAT AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX

- L'Intermarché actuel, travaille déjà avec des producteurs locaux dont on trouvera ci-dessous une liste :

ARDECHE

- ARDECHE FRAIS 07200 AUBENAS
- Laiterie CARRIER 07600 VALS LES BAINS
- COURTIAL (boucherie)
- DOMAINE OLIVIER DE SERRES Fromagerie LE PRADEL 07170 MIRABEL
- EARL PADENELLE Mr Suchet (Fruits et légumes) 07110 VINEZAC
- GAEC DE LAMOTHE Mr Vincent (kiwi) 07170 LUSSAS
- SAS MAS DE BOUCHON (oeufs) 07460 BEAULIEU
- Glaces de l'Ardèche MORAND/LACROIX 07200 UCEL
- Glaces CHAUVET 07200 AUBENAS
- Fromagerie PEYTOT 07230 PLANZOLLES
- PONCON (noix)
- SALAISONS DE JASTRES 07170 LAVILLEDIEU
- Boissons SOFABO 07170 LAVILLEDIEU
- Confitures de la Souche SOPREG 07380 LA SOUCHE
- Les Vignerons Ardéchois UVICA 07 RUOMS
- Chèvrerie du NECK 07400 SCEAUTRES
- Fromagerie St Maurice d'Ibie 07170
- Miel BERRIER 07220 ST MONTAN
- Miel LES RUCHERS DE BIZAC 07120 ST ALBAN AURIOLLES
- Salaisons TEYSSIER 07320 SAINT AGREVE
- Charcuterie ROME 07510 ST EULALIE
- SABATON Ets confiseur 07200 AUBENAS
- CAVES VIVARAISES 07200 ST ETIENNE DE FONTBELLON
- CAVEAU MONTFLEURY 07170 MIRABEL
- DOMAINE DU BOURNET 07120 GROSPIERRES
- SEPT EDITIONS Artisan éditeur 07200 AILHON
- GAEC DE TANARGUE (fromagerie) 07590 ST ETIENNE DE LUGBARES
- Brasserie BOURGANEL 07600 VALS LES BAINS

DROME

- Fabrique de nougats et calissons LES TROIS ABEILLES 26203 MONTEILIMAR
- LE BRIN D'OLIVIER 26110 NYONS
- EYGUEBELLE SAS 26230 VALAURIE
- DEROUX FLEURS 26

- Dans le cadre du projet, les partenariats avec les producteurs locaux seront développés.
- Voir page suivante, des produits locaux vendus dans le magasin.





3.2 – LA POLITIQUE CITOYENNE DU GROUPEMENT DES MOUSQUETAIRES

- Le magasin adhèrera à la politique d'achat citoyenne de l'enseigne INTERMARCHÉ dont on trouvera dans les pages suivantes, les engagements en matière de :
 - Charte d'engagement vis-à-vis des PME / PMI et partenariat des Eco Maires,
 - Développement des relations partenariales,
 - Partenariats durables avec le monde agricole,
 - L'anticipation et le dialogue permanent.

Les Mousquetaires s'engagent quotidiennement en faveur de l'économie et de l'emploi local en nouant des partenariats avec des producteurs et des PME, mais aussi avec les élus et les chambres consulaires de leur territoire.

Une charte d'engagements vis-à-vis des PME

Les Mousquetaires privilégient depuis toujours les petits producteurs et les fabricants indépendants. Plus de 90 % de leurs fournisseurs sont des PME. Une relation de confiance qu'ils ont formalisée avec la charte "Mousquetaires, partenaires des PME". Au travers de dix-sept engagements, ils continuent de donner la priorité aux PME dans le choix de leurs fournisseurs de marques propres. Les Mousquetaires renforcent ainsi la visibilité de ces produits dans leurs points de vente et les intègrent dans des assortiments locaux ou régionaux.

De nombreux partenariats ont ainsi été noués avec des producteurs, des éleveurs ou des PME. La preuve à Dambach-la-Ville, dans le Bas-Rhin: la maison Hauler, négociant vinificateur spécialisé dans les vins d'Alsace, est l'une des deux unités de production de la filière "vins" du pôle Agromousquetaires. Elle fédère 200 viticulteurs partenaires autour d'une charte qualité déployée par son conseiller viticole. Celui-ci les accompagne et partage son savoir-faire avec eux. Cette charte intègre aussi des actions sur la biodiversité.

L'engagement des Mousquetaires s'exprime aussi dans d'autres filières. Ils travaillent ainsi en partenariat avec 1200 éleveurs de porcs. Aux côtés de la SVA-Jean Rozé, 7700 éleveurs de viande bovine sont engagés dans la charte bonnes pratiques d'élevage (CBPE). Enfin, les Mousquetaires collaborent également avec près de 500 producteurs de lait (filière 100 % française) et des partenaires au Portugal dans le cadre du programme "Origens".



La maison Hauler fédère 200 viticulteurs autour d'une charte qualité.

Partenaire des Eco Maires

Créée en 1989, l'association Les Eco Maires regroupe près de 1870 collectivités locales désireuses de valoriser et de travailler davantage au service de la protection de l'environnement et du développement durable.

Partenaires de cette association depuis 2006, les Mousquetaires organisent des actions de sensibilisation (expositions interactives et ateliers) en milieu scolaire avec l'aval des collectivités locales. Cette relation facilite la prise de contact avec tous les acteurs économiques et politiques du territoire dont doivent se rapprocher les adhérents dans le cadre de nouvelles installations d'enseignes. Ce partenariat dynamique ne cesse de prendre de l'ampleur. En 2014, plus de 4500 élèves ont bénéficié de ces actions.





En France, les principales enseignes alimentaires contrôlent l'essentiel du marché de la distribution. Un positionnement avantageux au sein de la chaîne de valeur qui confère aux distributeurs la responsabilité d'accompagner et d'impulser de nouveaux comportements, tant au niveau des fournisseurs que des consommateurs.

Développer des relations partenariales

À la fois distributeurs et producteurs, les Mousquetaires s'appuient sur ce positionnement unique pour créer et entretenir des relations privilégiées avec de nombreuses PME sur l'ensemble du territoire. Une démarche qui s'illustre notamment avec la charte "Mousquetaires, partenaires des PME". Lancée en 2005, et renouvelée en 2014, cette initiative exprime la volonté du Groupement de différencier clairement les multinationales des PME dans leurs négociations commerciales, et de faciliter la relation directe d'entrepreneur à entrepreneur. Une stratégie de partenariat qui prévaut aussi bien dans l'alimentaire que dans l'équipement de la maison.

Le Groupement s'efforce également de dialoguer avec ses parties prenantes et de nouer des partenariats à tous les niveaux (points de vente, usines agroalimentaires, etc.). Ces collaborations sont fondées sur l'intérêt spécifique de chaque partenaire, et en réponse aux attentes de la société civile.



CAHIER THÉMATIQUE
2015

Parties prenantes



Le Salon International de l'Agriculture a été l'occasion pour le Groupement d'échanger avec ses parties prenantes.

16 PARTIES PRENANTES

En plus du dialogue permanent avec des dizaines d'acteurs de leur écosystème, les Mousquetaires sont engagés avec elles dans une démarche de co-construction.

Les parties prenantes sont des individus ou des groupes qui influent ou peuvent être affectés par les activités des Mousquetaires.

Il s'agit à la fois des collaborateurs, des adhérents et des consommateurs, mais également de tous les acteurs de la chaîne de production (fournisseurs, sous-traitants), des communautés d'accueil des points de vente (collectivités locales, riverains), des associations et des ONG, etc.

5 000 PARTENARIATS

Ils sont développés avec des producteurs locaux.

Des partenariats durables avec le monde agricole

Les Mousquetaires ont noué des relations avec des producteurs et des éleveurs, à travers des contrats et des partenariats audacieux. Des engagements fondés sur la compréhension réciproque, la connaissance et le respect des intérêts spécifiques de chaque partenaire.

Les Mousquetaires ont déployé un dispositif d'approvisionnement avec un ancrage territorial fort. Ainsi, près de **5000 partenariats** ont été développés avec des producteurs au niveau local.

Dans un contexte économique difficile, l'enjeu est à présent d'assurer la pérennité des partenaires du Groupement afin de leur permettre de relever les défis de la concurrence et de la production européennes.



Cet engagement aux côtés du monde agricole s'est réaffirmé avec la "Charte Producteurs Mousquetaires", qui concerne toutes les filières.

Cette charte renforce les relations avec les producteurs en prévoyant des mesures concrètes :

- mise en place de contrats basés sur des quantités pluriannuelles ;
- transformation des simples cahiers des charges en contrats de progrès ;
- nouvelles exigences environnementales et phytosanitaires ;
- facilitation de la transmission des exploitations.

Une trentaine de contrats ont été signés, notamment dans les filières viande, légumes, lait, vin et volaille.

Les Mousquetaires à l'écoute de leurs clients

Alors que 80 % des Français estiment que les enseignes ne tiennent pas suffisamment compte de leur avis pour améliorer les produits, les Mousquetaires ont l'ambition d'être les distributeurs qui écoutent et comprennent leurs clients.

C'est pourquoi le Groupement s'implique à tous les niveaux, des usines jusqu'aux points de vente. Ainsi, les Celluloses de Brocélande, usine de fabrication de couches pour bébé, réunissent chaque semaine un panel de consommateurs pour tester leurs produits.

Ces tests hebdomadaires avec 130 mamans constituent un formidable outil de dialogue qui permet de lancer des produits en adéquation avec leurs attentes.

Chaque année, les Mousquetaires réalisent **5000 tests consommateurs** sur leurs produits à marques propres. L'objectif est de valider la qualité sensorielle et leurs performances. Une cinquantaine d'ingénieurs qualité produits sont pour cela rattachés aux pôles d'achat des différentes enseignes.

Les Mousquetaires engagés auprès des ONG

Le groupe Seb et Intermarché ont remis un chèque de 377680 euros à l'Unicef en décembre 2013, suite à une opération de produit-partage sur des produits de la marque Tefal. Quelques semaines plus tard, les Celluloses de Brocélande, une unité de production d'Agromousquetaires, participaient à une opération au profit des Restos du cœur. Ses collaborateurs sont intervenus bénévolement dans les points de vente afin de solliciter les clients et récolter des dons alimentaires. Ainsi, 82 camions de produits ont été livrés aux différents sites des Restos du cœur.

S'engager vis-à-vis de nos parties prenantes

De l'anticipation des enjeux émergents à la gestion des crises

Les Mousquetaires s'efforcent d'**anticiper** les sujets émergents et de mener un travail de veille et de prospective sur les évolutions de leur environnement et de leurs marchés. Ils ont ainsi instauré un dialogue et un partenariat actifs avec de nombreuses fédérations professionnelles.

Au niveau européen, les Mousquetaires sont membres de l'**Independent Retail Europe** (IRE) qui représente plus de 363 000 détaillants indépendants et 23 groupements et associations de groupements en Europe.

En France, ils siègent au comité stratégique de la **Fédération du Commerce Associé** (FCA) dont la mission est de défendre le commerce associé indépendant. Les Mousquetaires adhèrent également à des cercles d'entreprises responsables, comme le **Club Génération Responsable** qui encourage et accompagne le développement durable des réseaux de distribution.

Le Groupement a également noué des liens étroits avec la **Fédération des Entreprises et des Entrepreneurs de France** (Feef). Ils ont abouti à la création de la charte "Mousquetaires, partenaires des PME" qui formalise 17 engagements vis-à-vis des PME. L'enseigne Bricomarché adhère, quant à elle, à la **Fédération des Magasins de Bricolage** (FMB), dont la présidence est actuellement assurée par Frédéric Sambourg, adhérent Bricomarché à Mormant (77).

Un engagement qui se décline dans les autres pays d'implantation du Groupement, à l'image de la Belgique où il participe à des groupes de travail de la **fédération des distributeurs belges** (Comeos), notamment sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le Groupement récompensé par ses pairs

À l'occasion des Trophées de la performance 2014 organisés par la Fédération du Commerce Associé (FCA), le Groupement a été récompensé pour sa politique d'achats responsables. Lors de la cinquième édition du New Retail Forum organisé par le Club Génération Responsable, il a reçu le prix R Awards Achats responsables pour son engagement dans l'amélioration de la relation fournisseur-acheteur.



Le Groupement collabore avec TFT pour maîtriser l'impact de ses activités sur la déforestation.



Les Mousquetaires tiennent leurs engagements auprès des parties prenantes et ne pêchent plus au-delà de 800 mètres de profondeur.

Un dialogue permanent avec les parties prenantes

Sur d'autres enjeux plus au **cœur de l'actualité**, les Mousquetaires co-construisent de véritables réponses opérationnelles. En témoigne la collaboration engagée depuis 2006 avec TFT¹ pour maîtriser et limiter l'impact des activités des Mousquetaires sur la déforestation. Les chantiers en cours concernent les approvisionnements en bois, huile de palme, charbon de bois et cacao.

De même, dans le cadre du projet de loi de santé publique impulsé par le ministère de la Santé, les Mousquetaires sont associés à la réflexion sur l'étiquetage nutritionnel des produits alimentaires.

Autre illustration avec l'activité de la Scapêche. Parce que la mer lui permet d'exercer son métier et de nourrir les populations, ses engagements vont bien au-delà de la réglementation en vigueur :

- Depuis le 1^{er} janvier 2015, **les navires de la Scapêche ont cessé toute activité de chalutage profond en haute mer, et au-delà de 800 mètres de profondeur**. Ces limitations ont été définies en vertu du principe de précaution et des meilleures connaissances scientifiques actuelles, dans l'attente d'une réglementation européenne. Par ailleurs, un de ses chalutiers a été reconverti au métier de la palangre, une technique plus sélective et dont l'empreinte carbone est réduite.
- Dans l'Atlantique Nord-Est, **sa flotte de navires ne débarque que des poissons de pêche fraîche** et ne compte aucun navire-usine. La Scapêche s'est de plus engagée depuis plusieurs années dans des partenariats forts avec des artisans, permettant ainsi à de jeunes pêcheurs d'acquies leur navire (tourteaux, sardines...).
- Les pêcheries de lieu noir et de sardine des armements de la Scapêche sont **certifiées MSC** depuis 2010-2011. Forte de cette expérience, elle a engagé dans cette démarche sa pêcherie de lingue bleue, grenadier et sabre noir.

> Pour plus d'informations : www.scapeche.fr

¹TFT - The Forest Trust

Le rôle des associations de consommateurs

Les associations de consommateurs, notamment **UFC Que Choisir** en France et **Test Achats** en Belgique, mènent en permanence un travail d'enquête. Elles interrogent ainsi les Mousquetaires sur divers dossiers tels que la nutrition, l'huile de palme ou encore les abattages rituels et le bien-être animal. Elles jouent donc un rôle moteur dans l'action des Mousquetaires sur ces enjeux.

IV. EVALUATION DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

4.1 – INONDATION

- Selon le service « Urbanisme » de la Mairie nous a affirmé que le site du projet n'est concerné par les risques d'inondation et des dispositions du PPRI en cours d'élaboration.

4.2 – SEISME

- La commune de Villeneuve de Berg se trouve en zone de sismicité niveau 3 qui correspond à une sismicité modérée.
- Le bâtiment devra respecter l'Eurocode 8.

4.3 – RISQUES TECHNOLOGIQUES OU MINIERS

- Sans objet.

4.4 - MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

- Afin d'assurer la sécurité des consommateurs, les livraisons seront effectuées en dehors des heures d'ouverture au public.

- Cheminements piétons :

- Les cheminements extérieurs seront réalisés avec un revêtement de sol différent de l'enrobé de manière à permettre un repérage tactile.



- L'accès au site depuis la rue jusqu'à l'entrée du magasin en passant par les places réservées PMR sera matérialisé par une bande podotactile en polyuréthane pour l'aide à l'orientation, permettant de créer un guide au sol, détectable au pied et à la canne.

- Des cheminements protégés de la circulation seront réalisés pour les piétons et PMR. Les croisements de flux piétons-automobiles seront signalés aux automobilistes par un marquage au sol adéquat et aux utilisateurs par un revêtement de sol différent de l'enrobé de manière à permettre un repérage tactile.



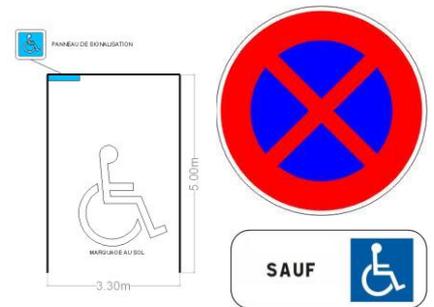
- Deux potelets de 1.20 m de haut, au sommet contrasté seront positionnés de part et d'autre du passage piéton rampe de manière à signaler la traversée de la voirie.



CHEMINEMENT P.M.R BALISE
(Traitement par bandes rugueuses
Et hachurage peinture blanche)

- Les emplacements réservés seront signalés par des panneaux *appropriés* :

- Les places de stationnements réservées seront indiquées par un marquage au sol, peinture blanche ainsi que par un panneau de signalisation : Panneau B6d accompagné du panneau M6H



- Les emplacements « Famille » seront indiqués par un marquage au sol
- Ainsi qu'un panneau de signalisation.



- Les emplacements réservés pour le rechargement des véhicules électriques seront indiqués par un marquage au sol



PARTIE 7

EFFETS DU PROJET

EN MATIÈRE SOCIALE

I. LES PARTENARIATS AVEC LES COMMERCE DE CENTRE-VILLE ET LES ASSOCIATIONS LOCALES

- L'INTERMARCHÉ actuel sponsorise déjà les associations:

- ACSOS VILLENEUVE DE BERG
- AMICALE DES BOULES VILLENEUVE DE BERG
- AMICALE LAIQUE DE VALVIGNIERES
- AMICALE LAIQUE DE VILLENEUVE DE BERG
- AMIS ET ENFANTS DE VILLENEUVE DE BERG
- CENTRE SOCIAL VILLENEUVE DE BERG
- CLIP ASSOCIATION VILLENEUVE DE BERG
- COMITE DES FETES DE VILLENEUVE
- COMITE DES FETES ST MAURICE D'IBIE
- COMITE DES FETES ST JEAN LE CENTENIER
- COMITE DES FETES DE MIRABEL
- CULTURE EN FAIT VILLENEUVE
- ECOLE NOTRE DAME DU COIRON (ogec) VILLENEUVE DE BERG
- ECOLE PUBLIQUE LUSSAS
- FEDE DES FOYERS RURAUX VILLENEUVE
- FETE DE LA BUGNE ST JEAN LE CENTENIER
- FESTIVAL ALUNA RUOMS
- GOLF DU BOURNET GROSPIERRES
- MARATHON TOUR ST SERNIN
- MOTO CLUB VILLENEUVE DE BERG
- JEUNESSE BERG HELVIE VILLENEUVE
- TERRASSES DE L'IBIE VILLENEUVE DE BERG
- RUGBY CLUB VILLENEUVE DE BERG
- PETANQUE VILLENEUVE DE BERG
- SOU DES ECOLES DE VALVIGNIERES
- SPARTAN RACE
- TENNIS CLUB D'ALBA LA ROMAINE
- MTI TOUR VILLENEUVE DE BERG
- TOUR CYCLISTE FEMININ INTERNATIONAL
- USA AUBENAS

II. L'EMPLOI

2.1 – EFFECTIFS

- Les effectifs actuels de 20 salariés seront maintenus dans le cadre du projet et il sera créé 15 emplois supplémentaires.
- Le magasin INTERMARCHE comptera donc 35 salariés dont 32 ETP.
- Le plan de formation 2015 fait état de 248 heures de formation pour l'ensemble du personnel. Exemples de formations :
 - Lutte efficace contre la démarque
 - Tarifs - Commandes - étiquettes
 - L'accueil en caisse
 - Maitrise de la chaine du froid
 - Dangers en hygiène alimentaire
 - Organisation générale
 - ...
- Dans la cadre du projet, plusieurs salariés de l'entreprise vont suivre des cursus de formation à visée qualifiante de responsable de rayon à directeur de magasin. L'équipe administrative va être élargie. Les rayons Poissonnerie, charcuterie fromage coupe, nouveaux sur le magasin vont entrainer des recrutements et des formations.

2.2 – PARTENARIAT EN MATIERE DE RECRUTEMENT

- La recherche d'emplois s'est effectuée en partenariat avec l'agence locale de l'emploi.

ANNEXES

SOMMAIRE ANNEXES

ANNEXE 1

- **Concept « Mag3.e »**

ANNEXE 2

- **Extrait KBis de la SA Immobilière Européenne des Mousquetaires**

ANNEXE 3

- **Autorisation de dépôt au profit de l'Immobilière Européenne des Mousquetaires**

ANNEXE 4

- **Horaires de lignes de bus desservant le site du projet**

ANNEXE 5

- **Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)**

ANNEXE 6

- **Synthèse Etude Thermique RT 2012**

ANNEXE 1

CONCEPT MAG3.e

LANCEMENT

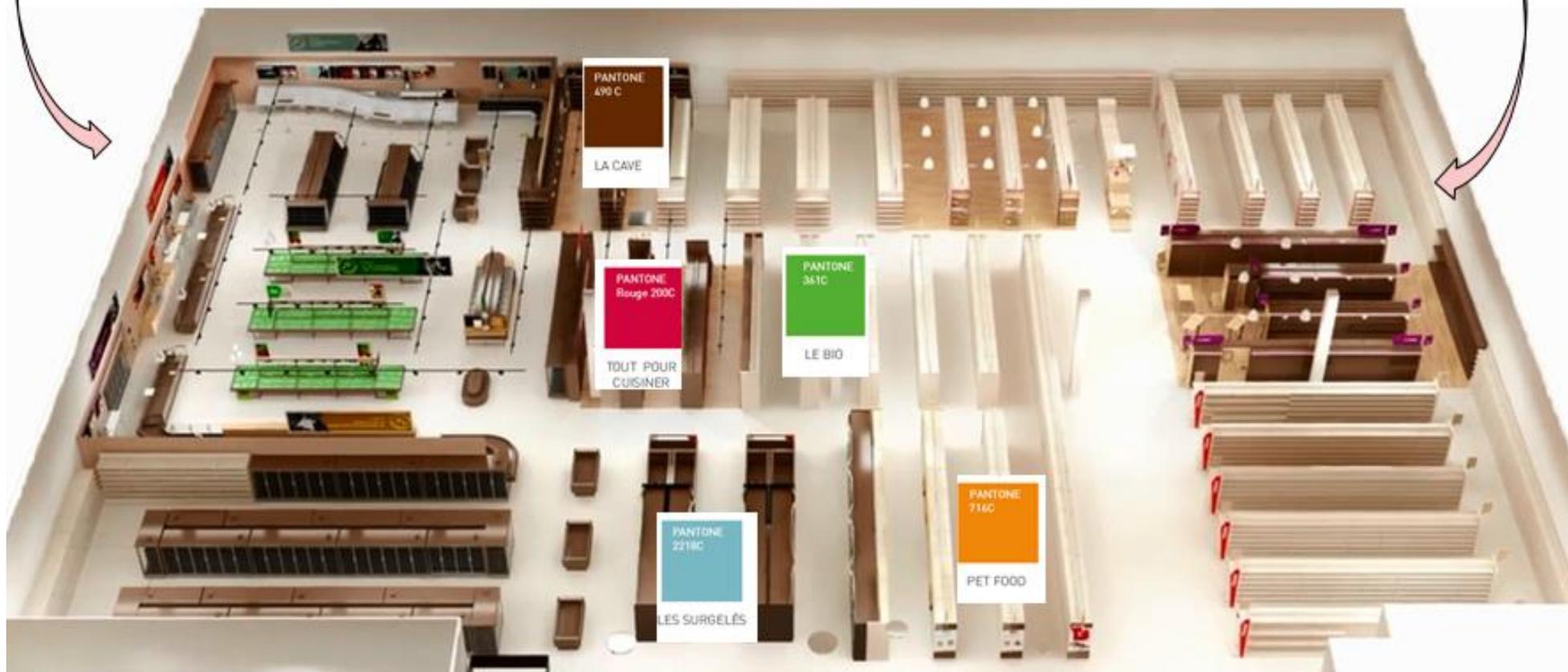
Oct 2014



Région Sud-Ouest



Une palette de couleurs au service des rayons « aspérité » et plaisir



Une zone marché
centrale

centrale

RAYON FRUITS & LEGUMES



RAYON MAREE



RAYON BOUCHERIE



RAYON CHARCUTERIE-TRAITEUR



INTERMARCHÉ S'ENGAGE

Expertise :
Une sélection rigoureuse de nos fournisseurs,
qui nous permet de garantir des produits de qualité.

Le choix :
Des portions variées de produits de qualité,
qui répondent à tous les besoins et les budgets.

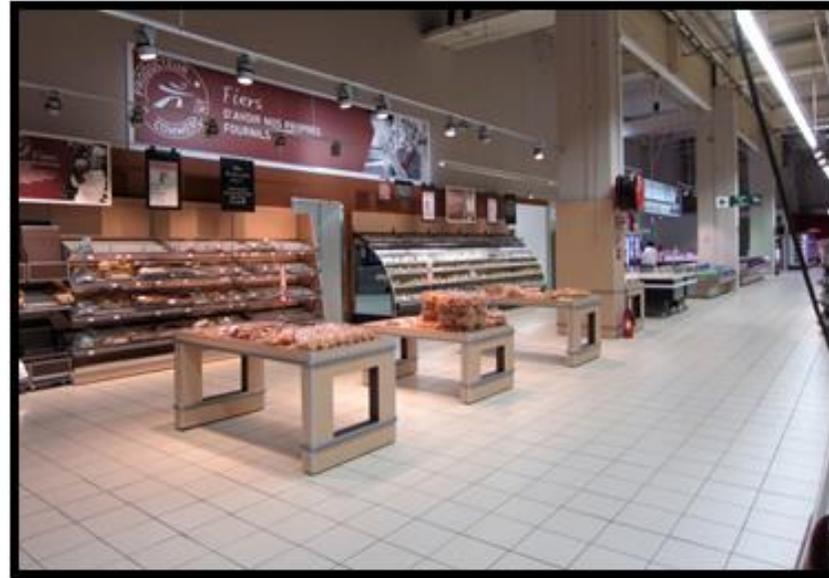
La praticité :
Des produits en libre-service,
déjà emballés pour vous.



RAYON FROMAGE



RAYON Boulangerie Viennoiserie Pâtisserie



La culinarité

UNIVERS CAVE



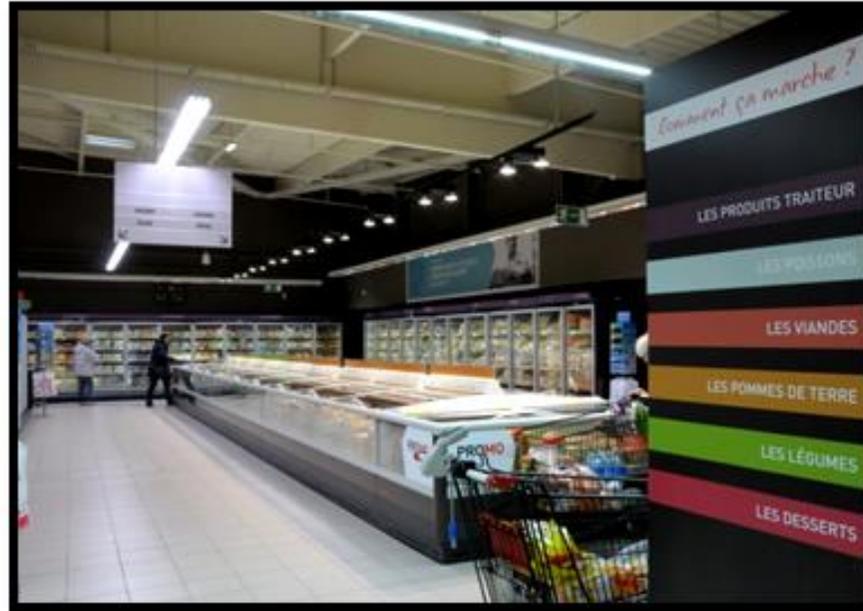
UNIVERS TOUT POUR CUISINER



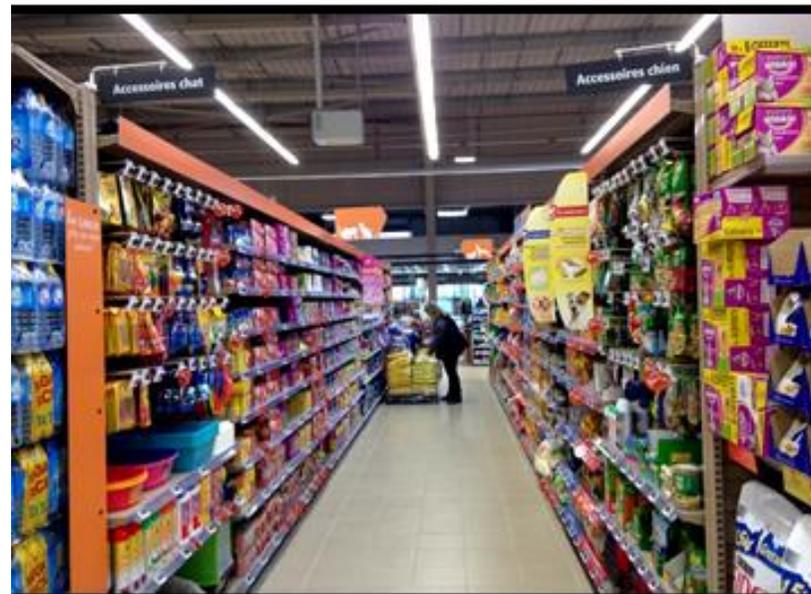
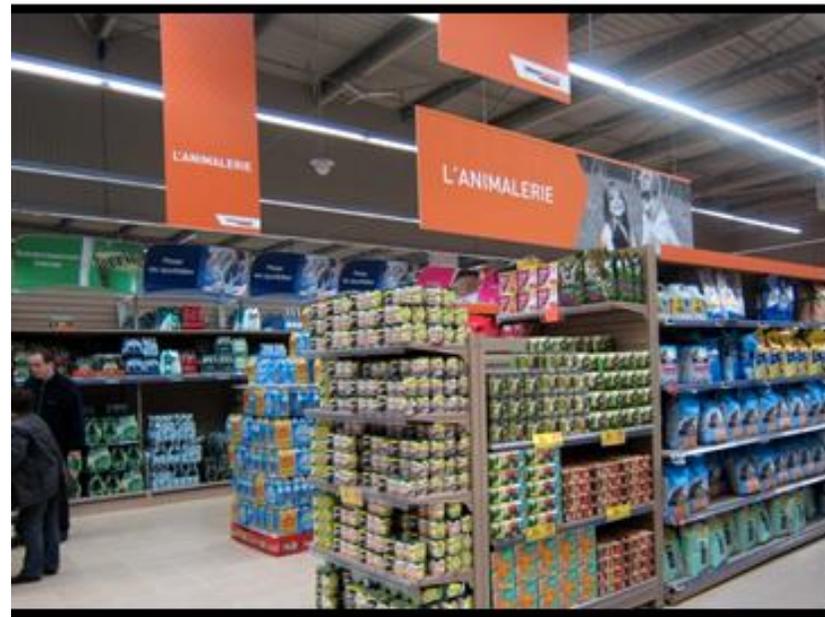
Les rayons spécialistes

spécialistes

RAYON SURGELE



UNIVERS ANIMALERIE



Les rayons
« Plaisir »

« Plaisir »

UNIVERS MODE



UNIVERS BEAUTE



UNIVERS BEBE



L'image « Prix » toujours
forte

Inter*marChé*

Une image discount qui doit être renforcée et qui passera par 2 axes de communication

La Promo

PROMO

la carte de fidélité



ANNEXE 2

KBIS DE LA SA IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES



Greffé du Tribunal de Commerce de Paris

1 quai de la Corse
75198 Paris CEDEX 04

N° de gestion 1967805899

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

à jour au 8 décembre 2016

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 334 055 647 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation 26/05/1987
Transfert du R.C.S. de Versailles en date du 28/06/1991
Dénomination ou raison sociale **L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES**
Forme juridique Société anonyme
Capital social 155 621 640,00 EUROS
- Mention n° 52576 du CONVERSION DU CAPITAL SOCIAL EN EUROS EFFECTUEE D'OFFICE
01/01/2002 PAR LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE EN APPLICATION DU
DECRET N°2001-474 DU 30 MAI 2001
Adresse du siège 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris
Activités principales L'acquisition, la détention, la gestion, la vente, la location et la prise à
bail de tous terrains, immeubles, meubles, biens et droits immobiliers et
mobiliers, l'aménagement de tous terrains, la construction de tous
immeubles, l'équipement de tous ensembles immobiliers, la réalisation
de toute opération de promotion immobilière, la conclusion de tous
contrats de crédit bail immobilier ou la prise en location longue durée
avec ou sans option d'achat, l'acquisition, la vente de tous droits à
crédit bail immobilier comme à tous droits à bail à longue durée avec ou
sans option d'achat ainsi que la prise de tous intérêts et participations
dans toutes sociétés civiles ou commerciales.
Durée de la personne morale Jusqu'au 04/12/2084
Date de clôture de l'exercice 31 décembre
social

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président du conseil d'administration - Directeur général

Nom, prénoms Leblanc Pierre
Date et lieu de naissance Le 12/05/1971 à Marmande (47)
Nationalité Française
Domicile personnel lieu dit Savarolles-Unet 47400 Tonneins

Directeur général délégué

Nom, prénoms Billaut Gilles
Date et lieu de naissance Le 19/10/1968 à Toury (28)
Nationalité Française
Domicile personnel 1 Chantepie 91780 Chalo Saint Mars

Directeur général délégué

Nom, prénoms Boutbien Laurent
Date et lieu de naissance Le 24/06/1966 à Verneuil-sur-Avre (27)
Nationalité Française
Domicile personnel Le Mesnil 61120 Roiville

Directeur général délégué - Administrateur

Nom, prénoms Basly Michel
Date et lieu de naissance Le 10/04/1958 à Le Mans (72)
Nationalité Française
Domicile personnel 11 route du Tertre 72560 Changé



Administrateur

Dénomination STE ITM ENTREPRISES
Forme juridique Société anonyme
Adresse 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris
Immatriculation au RCS, numéro 722 064 102 Paris
Représentant permanent
Nom, prénoms Laxalt Jérôme
Date et lieu de naissance Le 06/11/1963 à Lormont (33)
Nationalité Française
Domicile personnel Résidence Edouard VII 82 rue de Madrid 64200 Biarritz

Administrateur

Nom, prénoms Peluhet Lionel
Date et lieu de naissance Le 25/09/1968 à Morez (39)
Nationalité Française
Domicile personnel allée des Vitailles 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination KPMG S.A.
Forme juridique Société anonyme
Adresse 3 cours du Triangle Immeuble le Palatin 92939 Paris la Defense CEDEX
Immatriculation au RCS, numéro 775 726 417 Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination PIERRE-HENRI SCACCHI ET ASSOCIES
Forme juridique Société anonyme
Adresse 8-10 rue Pierre Brossolette 92300 Levallois-Perret
Immatriculation au RCS, numéro 408 272 375 Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 18 du 09/03/2009 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION STE DE GESTION IMMOBILIERE FORME JURIDIQUE
SAS SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS
860 500 370
- Mention n° 60 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION sci ANTHONE FORME JURIDIQUE STE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015
PARIS RCS 488817644
- Mention n° 61 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI AUROU FORME JURIDIQUE STE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERE 75015
PARIS RCS 334008125
- Mention n° 62 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION BM HOFFEN FORME JURIDIQUE STE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERE 75015 RCS
403240518
- Mention n° 63 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION BALGAND FORME JURIDIQUE STE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERE 75015 RCS
399646009
- Mention n° 64 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION BARCO FORME JURIDIQUE STE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL LIEUDIT PRAT DE VALAT 82710 BRESSOLS RCS
480967439
- Mention n° 65 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION BARIM FORME JURIDIQUE SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL LIEUDIT PRAT DE VALAT 82710
BRESSOLS RCS 435228713



- Mention n° 66 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE N°2 DU BAT FLEZ
FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE
CHABRIERES 75015 PARIS RCS 333612380
- Mention n° 67 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION BAVARIA FORME JURIDIQUE STE A RESPONSABILITE
LIMITEE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS
RCS 481073617
- Mention n° 68 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION BLANCOURT FORME JURIDIQUE STE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015
PARIS RCS 449303015
- Mention n° 69 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION BOSE FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE SOCIAL
24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS 398238857
- Mention n° 70 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DE BOUGAINVILLIERS FORME JURIDIQUE STE
CIVILE IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES
75015 PARIS RCS 42108037
- Mention n° 71 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LE BOURG SUD FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE
SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS 344467410
- Mention n° 72 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION C5A FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE SOCIAL 24
RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS 493763544
- Mention n° 73 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION CAGOU FORME JURIDIQUE STE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS
RCS 493763544
- Mention n° 74 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION CLE DE VOUTE FORME JURIDIQUE STE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS
RCS 411574122
- Mention n° 75 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION CYPRES FORME JURIDIQUE STE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS
428695555
- Mention n° 76 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI IDEAL FORME JURIDIQUE STE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015
PARIS RCS 440021947
- Mention n° 77 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DESIRE FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE SOCIAL
24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS 421984899
- Mention n° 78 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DEXAL FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE SOCIAL
24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS 429692775
- Mention n° 79 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DILIC FORME JURIDIQUE STE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS
453114555
- Mention n° 80 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DODEMILE FORME JURIDIQUE STE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL LIEUDIT PRAT DE VALAT 82710
BRESSOLS RCS 422008136
- Mention n° 81 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DOMARC FORME JURIDIQUE STE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL LIEUDIT PRAT DE VALAT 82710 BRESSOLS RCS
348178609



- Mention n° 82 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DOUDOU FORME JURIDIQUE STE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL RN4 LIEUDIT LES HERBUES 55190 PAGNY-SUR-MEUSE
RCS 442758843
- Mention n° 83 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LES EPINETTES FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE
SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS 438427965
- Mention n° 84 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION EDEN FORME JURIDIQUE STE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS
402073233
- Mention n° 85 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LES ERABLES FORME JURIDIQUE STE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015
PARIS RCS 431719046
- Mention n° 86 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DE L'ESPINOY FORME JURIDIQUE STE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL ZI LE BOIS DE GENETS ROUTE D'HALLU
80320 CHAULNES RCS 388393803
- Mention n° 87 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI EUREKA FORME JURIDIQUE STE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL LIEUDIT PRAT DE VALAT 82710
BRESSOLS RCS 384654000
- Mention n° 88 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION FAMO FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE SOCIAL
24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS 478110836
- Mention n° 89 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI FAMO II FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE
SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS 483728218
- Mention n° 90 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION FARCAP FORME JURIDIQUE STE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS
333035863
- Mention n° 91 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION FERTE FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE SOCIAL
24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS 388206849
- Mention n° 92 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION FONCIERE DU PARC DE TREVILLE FORME JURIDIQUE
STE CIVILE SIEGE SOCIAL 3 RUE DU COLONEL MOLL 75017 PARIS RCS
439914359
- Mention n° 93 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION HERMES FORME JURIDIQUE STE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL LES BRANCHETTES 35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS RCS
442434858
- Mention n° 94 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION JACKONIS FORME JURIDIQUE STE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL LA RONZE 16560 ANAIS RCS 428583041
- Mention n° 95 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION JINAL FORME JURIDIQUE STE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS
380417469
- Mention n° 96 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION KOTY FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE SOCIAL 24
RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS 389963786
- Mention n° 97 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LE SABLON FORME JURIDIQUE STE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015
PARIS RCS 390577211



- Mention n° 98 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LUNIBRI FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE SOCIAL
24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS 420620270
- Mention n° 99 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LUX FORME JURIDIQUE STE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS
402068266
- Mention n° 100 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MARIVAL FORME JURIDIQUE STE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS
347878811
- Mention n° 101 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MATHYCE FORME JURIDIQUE STE CIVILE
IMMOBILIERE SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015
PARIS RCS 485252043
- Mention n° 102 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MEDINA FORME JURIDIQUE STE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS
4412902236
- Mention n° 103 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MELAN FORME JURIDIQUE STE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS
480688050
- Mention n° 104 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MICO FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE SOCIAL 24
RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS 379684186
- Mention n° 105 du 02/03/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION REUNION FORME JURIDIQUE STE CIVILE SIEGE
SOCIAL 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS RCS 420620528
- Mention n° 107 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION ADELINE FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL RN4
lieudit Les Herbues 55190 Pagny sur Meuse RCS 343612537 RCS Bar-
Le-Duc
- Mention n° 108 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION ALBIS FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL ZI Le
Bois à Genêts 80320 Chaulnes RCS 480015510 RCS Amiens
- Mention n° 109 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION AMETHYSTE FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL
RN4 lieu dit Les Herbues 55190 Pagny syr Meuse RCS 480131333 Bar-
Le-Duc
- Mention n° 110 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DU BOSQUET FORME JURIDIQUE SCI SIEGE
SOCIAL ZI le bois à génêts Route d'Hallu 80320 Chaulnes RCS
385365879 RCS Amiens
- Mention n° 111 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION CALLISTO FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL RN4
Lieu dit Les Herbues 55190 Pagny-sur-Meuse RCS 487778102 RCS Bar-
Le-Duc
- Mention n° 112 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DISORA FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL
RN4 Lieudit Les Herbues 55190 Pagny-sur-Meuse RCS 432418366 RCS
Bar-Le-Duc
- Mention n° 113 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DES CARRIERES FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL
RN4 Lieudit Les Herbues 55190 Pagny-sur-Meuse RCS 950462317 RCS
Bar-Le-Duc
- Mention n° 114 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION EMERAUDE FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL RN4
Lieu dit Les Herbues 55190 Pagny-sur-Meuse RCS 480130335 RCS Bar-
Le-Duc



- Mention n° 115 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION GALATEA FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL RM4
Lieudit Les Herbues 55190 Pagny-sur-Meuse RCS 487777955 RCS Bar-
Le-Duc
- Mention n° 116 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION GALAXIE FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL ZA La
Touche d'Anais 16560 Anais RCS 478768948 RCS Angouleme
- Mention n° 117 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION GONDRAIS FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL ZA
La Touche d'Anais 16560 Anais RCS 452614050 RCS Angouleme
- Mention n° 118 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI HORIZON FORME JURIDIQUE SCO SIEGE SOCIAL
ZA La Touche d'Anais 16560 Anais RCS 454072216 RCS Angouleme
- Mention n° 119 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DU MOULIN FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL ZA
La Touche d'Anais 16560 Anais RCS 451213136 RCS Angouleme
- Mention n° 120 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION L'OLIVIER FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL ZA La
Touche d'Anais 16560 Anais RCS 482393063 RCS Angouleme
- Mention n° 121 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SATELLITE FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL ZA
La Touche d'Anais 16560 Anais RCS 480678440 RCS Angouleme
- Mention n° 122 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MARIPAUL FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL
Lieudit de la Ronze 16560 Anais RCS 453484214 RCS Angouleme
- Mention n° 123 du 23/07/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION PIM'S FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue
Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 330440876 RCS Paris
- Mention n° 128 du 18/10/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SALPH D'ORION FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL route de Tramoyes les Echets 01700 Miribel
RCS 422 280 388 Bourg en Bresse
- Mention n° 129 du 18/10/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SNC LES VERNES FORME JURIDIQUE société en nom
collectif SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes les Echets 017000
Miribel RCS 352 853 543 Bourg en Bresse
- Mention n° 130 du 18/10/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION L'EPI DE LA VIERGE FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes les Echets 01706
Miribel RCS 418 353 751 Bourg en Bresse
- Mention n° 131 du 18/10/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI ALGOL DE PERSEE FORME JURIDIQUE société
civile immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes les Echets
017000 Miribel RCS 424 985 182 Bourg en Bresse
- Mention n° 132 du 18/10/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION BETELGEUSE D'ORION FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes les Echets 017000
Miribel RCS 414 127 183 Borug en Bresse
- Mention n° 133 du 18/10/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION ALIAS FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes les Echets 017000 Miribel RCS
453 388 035 Bourg en Bresse
- Mention n° 134 du 18/10/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BRICOUA FORME
JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de
Tramoyes les Echets 017000 Miribel RCS 379 000 854 Bourg en Bresse
- Mention n° 135 du 18/10/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI OMNIA FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes les Echets 017000
Miribel RCS 448 661 975 Bourg en Bresse



- Mention n° 136 du 18/10/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI NEBULEUSE HELLIX FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes les Echets 017000 Miribel RCS 448 018 614 Bourg en Bresse
- Mention n° 137 du 18/10/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIRE LES MOUETTES FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes les Echets 017000 Miribel RCS 378 059 133 Bourg en Bresse
- Mention n° 139 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CHAMBERBERtrand FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 443 962 774 RCS Paris
- Mention n° 140 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DU CHEMIN DE PARIS FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 411 263 221 RCS Paris
- Mention n° 141 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI CHERPA FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 422 857 698 RCS Paris
- Mention n° 142 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION COMPAGNON DE SIRIUS FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 420 178 329 RCS Paris
- Mention n° 143 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION CREVAL FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL route d'Hallu ZI Le Bois a Genets 80320 Chaulnes RCS 329 950 471 RCS Paris
- Mention n° 144 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DU CYGNE FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 341 554 087 RCS Paris
- Mention n° 145 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LES DOYERS FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 327 203 717 RCS Paris
- Mention n° 146 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DES FORRIERES FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 338 013 592 RCS Paris
- Mention n° 147 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DES FOSSES DE SERVON FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 340 384 031 RCS Paris
- Mention n° 148 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION FRUITY FORME JURIDIQUE CIV SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 383 169 265 RCS Paris
- Mention n° 149 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LES GONNETTES FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 384 442 919 RCS Paris
- Mention n° 150 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION IMMOBILIERE BITERROISE FORME JURIDIQUE SAP SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 387 898 869 RCS Paris
- Mention n° 151 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DE L'INGON FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 420 043 036 RCS Paris
- Mention n° 152 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION JAMANGE FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 419 965 876 RCS Paris
- Mention n° 153 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DU JASMIN FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 449 201 698 RCS Paris



- *Mention n° 154 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION JEANSI SCI FORME JURIDIQUE CIV SIEGE SOCIAL 24
rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 380 715 862 RCS Paris
- *Mention n° 155 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KIWI FORME
JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris
RCS 345 249 700 RCS Paris
- *Mention n° 156 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MOCICO FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue
Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 378 302 632 RCS Paris
- *Mention n° 157 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION NINO FORME JURIDIQUE CIV SIEGE SOCIAL 24 rue
Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 420 620 080 RCS Paris
- *Mention n° 158 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION NOVEL FORME JURIDIQUE URL SIEGE SOCIAL 24 rue
Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 413 719 568 RCS Paris
- *Mention n° 159 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION OCEANE FORME JURIDIQUE CIV SIEGE SOCIAL 24 rue
Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 449 220 052 RCS Paris
- *Mention n° 160 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION OMEGA FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL Lieudit
Prat de Valat 82710 Bressols RCS 489 136 002 RCS Paris
- *Mention n° 161 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LE PHARE DE L'ETANG FORME JURIDIQUE SCI SIEGE
SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 343 774 204 RCS
Paris
- *Mention n° 162 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI LES PLATANES FORME JURIDIQUE CIV SIEGE
SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 344 299 185 RCS
Paris
- *Mention n° 163 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DE LA POISSONNIERE FORME JURIDIQUE SCI
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 351 644 497
RCS Paris
- *Mention n° 164 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PONT DE LA REOLE
FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières
75015 Paris RCS 320 850 860 RCS Paris
- *Mention n° 165 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PONT DU LAS
FORME JURIDIQUE CIV SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières
75015 Paris RCS 324 645 977 RCS Paris
- *Mention n° 166 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LE POSTHOF FORME JURIDIQUE CIV SIEGE SOCIAL ZI
Les Herbues RN4 55190 Pagny-sur-Meuse RCS 387 960 651 RCS Paris
- *Mention n° 167 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI POUGA FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24
rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 383 876 067 RCS Paris
- *Mention n° 168 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI PRES DE LA PLANCHE FORME JURIDIQUE SCI
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 443 289 137
RCS Paris
- *Mention n° 169 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION PRIMO FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL Lieudit
Prat de Valat 82710 Bressols RCS 479 728 693 RCS Montauban
- *Mention n° 170 du 14/12/2012* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA RIVIERE
D'ETAMPS FORME JURIDIQUE CIV SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste
Chabrières 75015 Paris RCS 452 762 487 RCS Paris



- Mention n° 171 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DES ROCHES FORME JURIDIQUE CIV SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 348 202 086 RCS Paris
- Mention n° 172 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION ROUQUIE FORME JURIDIQUE SAP SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 387 860 125 RCS Paris
- Mention n° 173 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SEVIN FORME JURIDIQUE SAP SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 325 347 672 RCS Paris
- Mention n° 174 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOPHILAU FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 378 375 430 RCS Paris
- Mention n° 175 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION TARCO FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL Lieudit Prat de Valat 92710 Bressols RCS 452 849 482 RCS Montauban
- Mention n° 176 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DES TILLETTS FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL ZI Le Bois a Genets route d'Hallu 80320 Chaulnes RCS 418 780 334 RCS Amiens
- Mention n° 177 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION URANE FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL Lieudit Prat de Valat 82710 Bressols RCS 484 815 865 RCS Montauban
- Mention n° 178 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION VERLAND FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 481 420 933 RCS Paris
- Mention n° 179 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI LE VIGNE FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 348 142 209 RCS Paris
- Mention n° 180 du 14/12/2012 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA VOSOGNE FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 393 878 293 RCS Paris
- Mention n° 181 du 27/02/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION NORMINTER ILE DE FRANCE FORME JURIDIQUE SNC SIEGE SOCIAL base de Garancières Garancières en Beauce 28700 Auneau RCS B 354057341 RCS CHARTRES
- Mention n° 188 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DE LA RUE FAVENTINE FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 331 375 295 rcs Paris
- Mention n° 189 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAINT CHRISTOPHE FORME JURIDIQUE société civile Immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 379 422 108 rcs Paris
- Mention n° 190 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI SAINT JEAN FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 320 689 094 rcs Paris
- Mention n° 191 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SAINT MAUR FORME JURIDIQUE société civile Immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 348 465 352 rcs Paris
- Mention n° 192 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SAINT PIERRE FORME JURIDIQUE société civile SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 353 724 123 rcs Paris



- *Mention n° 193 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LE SAPIN VERT FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
332 712 025 rcs Paris
- *Mention n° 194 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SCAEX INTER RHONE
ALPES FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24
rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 323 345 983 rcs Paris
- *Mention n° 195 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCIV FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 379 449 317
rcs Paris
- *Mention n° 196 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION STALEX FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 389 974 023
rcs Paris
- *Mention n° 197 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION TEMAX FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 392 098 596
rcs Paris
- *Mention n° 198 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION VENQUE FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 382 702 215
rcs Paris
- *Mention n° 199 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION S.C.I. ALZIANE FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
333 622 132 rcs Paris
- *Mention n° 200 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LES AVENEAUX FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
328 369 467 rcs Paris
- *Mention n° 201 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCCV TOUL MENGLEUZ FORME JURIDIQUE société
civile immobilière de construction vente SIEGE SOCIAL Les Branchettes
35370 Argentre du Plessis RCS 378 146 443 rcs Rennes
- *Mention n° 208 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION BAFY FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 382 868 834
rcs Paris
- *Mention n° 209 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION BALEX FORME JURIDIQUE société par actions simplifiée
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 342 744 166
rcs Paris
- *Mention n° 210 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LES BARILLIERS DE L'ORMEAU FORME JURIDIQUE
société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières
75015 Paris RCS 394 491 922 rcs Paris
- *Mention n° 211 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DU BASSIN DE SULLY FORME JURIDIQUE société
civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris
RCS 351 957 287 rcs Paris
- *Mention n° 212 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU BEL ORIENT FORME
JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste
Chabrières 75015 Paris RCS 339 184 442 rcs Paris
- *Mention n° 213 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LA BELLE SAINT MARTIN FORME JURIDIQUE société
civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris
RCS 380 638 973 rcs Paris



- Mention n° 214 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION S.C.I. DE LA BOETIE FORME JURIDIQUE société civile
Immobilier SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
332 444 579 rcs Paris
- Mention n° 215 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU BOIS NOIR FORME
JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste
Chabrières 75015 Paris RCS 325 078 723 rcs Paris
- Mention n° 216 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION BOUTIN ET CIE FORME JURIDIQUE société civile
Immobilier SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
330 657 776 rcs Paris
- Mention n° 217 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DE LA BRIQUETERIE FORME JURIDIQUE société
civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris
RCS 403 381 734 rcs Paris
- Mention n° 218 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DE BROUTE LUMAS FORME JURIDIQUE société
civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris
RCS 329 142 392 rcs Paris
- Mention n° 219 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI LES BRUYERES EN FLEURS FORME JURIDIQUE
société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières
75015 Paris RCS 318 393 089 rcs Paris
- Mention n° 220 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LE CARONIER FORME JURIDIQUE société civile
Immobilier SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
477 746 143 rcs Paris
- Mention n° 221 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION CHAMP DU BOIS FORME JURIDIQUE société civile
Immobilier SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
389 418 989 rcs Paris
- Mention n° 222 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DE LA CHARVINOISE FORME JURIDIQUE société
civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris
RCS 339 993 123 rcs Paris
- Mention n° 223 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA CHARVINOISE II
FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue
Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 388 557 035 rcs Paris
- Mention n° 224 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DU CHEMIN CROISE FORME JURIDIQUE société
civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris
RCS 343 113 304 rcs Paris
- Mention n° 225 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI LA CHEVALLERIE FORME JURIDIQUE société civile
Immobilier SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
378 262 604 rcs Paris
- Mention n° 226 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION COMORES DISTRIBUTION FORME JURIDIQUE société
par actions simplifiée SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015
Paris RCS 037 120 995 rcs Paris
- Mention n° 227 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LES CORDELIERS FORME JURIDIQUE société civile
Immobilier SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
383 520 202 rcs Paris
- Mention n° 228 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION EBISA FORME JURIDIQUE société par actions simplifiée
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 325 517 332
rcs Paris



- Mention n° 229 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION ELIDAN FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 11 rue du 11 Novembre 18500 Mehun-sur-Yevre RCS
344 488 143 rcs Bourges
- Mention n° 230 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI FRANCYVE FORME JURIDIQUE société civile SIEGE
SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 391 228 210 rcs
Paris
- Mention n° 231 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI FRIMONT OUEST FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
353 744 428 rcs Paris
- Mention n° 232 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION ETABLISSEMENTS GARBET FORME JURIDIQUE société
par actions simplifiée SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015
Paris RCS 525 820 932 rcs Paris
- Mention n° 233 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION GATE BOURSE FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
350 479 374 rcs Paris
- Mention n° 234 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LA GAUDINIÈRE FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
350 320 974 rcs Paris
- Mention n° 235 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DE GOSILIS FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
342 957 636 rcs Paris
- Mention n° 236 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE JALLANS FORME
JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste
Chabrières 75015 Paris RCS 343 281 200 rcs Paris
- Mention n° 237 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI JOLY FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 377 628 227
rcs Paris
- Mention n° 238 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LA CAZES FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 348 828 260
rcs Paris
- Mention n° 239 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LOCSHEIM FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
449 556 968 rcs Paris
- Mention n° 240 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LOUBI FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 402 418 347
rcs Paris
- Mention n° 241 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DU LOUP FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
321 129 975 rcs Paris
- Mention n° 242 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LUTH FORME JURIDIQUE sarl à associé unique SIEGE
SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 388 338 758 rcs
Paris
- Mention n° 243 du 12/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MENKI FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 351 477 609
rcs Paris



- *Mention n° 244 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MIRANDIMMO FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
451 391 452 rcs Paris
- *Mention n° 245 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MONLIRA FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 950 449 991
rcs Paris
- *Mention n° 246 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI MOZART FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
320 786 007 rcs Paris
- *Mention n° 247 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MURDI FORME JURIDIQUE société civile SIEGE SOCIAL
24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 394 517 528 rcs Paris
- *Mention n° 248 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION NATACABLE FORME JURIDIQUE société civile SIEGE
SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 444 899 066 rcs
Paris
- *Mention n° 249 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION NOEL ET PASCALE FORME JURIDIQUE société civile
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 314 683 806
rcs Paris
- *Mention n° 250 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION NOICLAYSE FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
351 106 687 rcs Paris
- *Mention n° 251 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION NOIRAM FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 448 037 143
rcs Paris
- *Mention n° 252 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION OBLINK FORME JURIDIQUE société par actions
simplifiée SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
324 029 925 rcs Paris
- *Mention n° 253 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION ORME FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL Prat de Valat 82710 Bressols RCS 453 652 687 rcs
Montauban
- *Mention n° 254 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DE LA PONCHE FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
342 090 743 rcs Paris
- *Mention n° 255 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DE LA PORTE DE BRIARE FORME JURIDIQUE
société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières
75015 Paris RCS 384 548 939 rcs Paris
- *Mention n° 256 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DES POTIERS FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
344 945 159 rcs Paris
- *Mention n° 257 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DU PRE FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS
341 768 471 rcs Paris
- *Mention n° 258 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU ROND POINT
FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue
Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 352 826 903 rcs Paris



- *Mention n° 259 du 12/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA ROUTE DE SOLOGNE FORME JURIDIQUE société civile SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 441 253 309 rcs Paris
- *Mention n° 260 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION ETRAN FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL Lieu-dit Diepe CD 05 Base de Garancières 28703 Auneau RCS 398796110 RCS CHARTRES
- *Mention n° 261 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION GILRAY FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL Lieu-dit Base de Grancières en Beauce 28703 Auneau RCS 333903433 RCS CHARTRES
- *Mention n° 262 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SIGIA FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL Lieu-dit Diepe CD 05 Base de Garancières en Beauce 28703 Auneau RCS 429932429 RCS CHARTRES
- *Mention n° 263 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI JEANLY FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL Lieu-dit Diepe CD 05 Base de Garancières en Beauce 28703 Auneau RCS 429989700 RCS CHARTRES
- *Mention n° 264 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION VIDBRY FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL Z.A La touche d'Anals La Ronze 16560 Anals RCS 410720841 RCS ANGOULEME
- *Mention n° 265 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE OULOIR FORME JURIDIQUE société par action simplifiée SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 337682652 rcs Paris
- *Mention n° 266 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE DE DISTRIBUTION REGINEENNE FORME JURIDIQUE société par action simplifiée SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 310094123 rcs Paris
- *Mention n° 267 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DES CHAMPS FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 340390772 rcs Paris
- *Mention n° 268 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI MV FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 351010269 rcs Paris
- *Mention n° 269 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SAINT MARIN DISTRIBUTION FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris RCS 319743068 rcs Paris
- *Mention n° 270 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION PRASAC FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL ZA Iissardia II Quartier Ibarron 64310 Saint-Pee-Sur-Nivelle RCS 422342519 rcs Bayonne
- *Mention n° 271 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION CMS CHAZEUIL FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les Echets 01700 Miribel RCS 449815414 rcs Bourg en Bresse
- *Mention n° 272 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DABLIT FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les Echets 01700 Miribel RCS 378698229 rcs Bourg en Bresse
- *Mention n° 273 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DU CANAL FORME JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les Echets 01700 Miribel RCS 338167737 rcs Bourg en Bresse



- Mention n° 274 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION VEGA DE LA LYRE FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les Echets 01700
Miribel RCS 412364119 rcs Bourg en Bresse
- Mention n° 275 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LA GRANDIERE FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL Les Branchettes 35370 Argentre du Plessis
RCS 327501201 rcs Rennes
- Mention n° 276 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI MIZANDRE FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL rue de la Pâture 77580 Crecy la Chapelle
RCS 352716179 rcs Meaux
- Mention n° 277 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SAINT JULIMO FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les Echets 01700
Miribel RCS 483880837 rcs Bourg en Bresse
- Mention n° 278 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI SAINT PRIX DU BERTHIER FORME JURIDIQUE
société civile immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les
Echets 01700 Miribel RCS 380743229 rcs Bourg en Bresse
- Mention n° 279 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU VIVIER FORME
JURIDIQUE société civile immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de
Tramoyes - Les Echets 01700 Miribel RCS 350244315 rcs Bourg en
Bresse
- Mention n° 280 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION EXODO FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les Echets 01700 Miribel RCS
438769028 rcs Bourg en Bresse
- Mention n° 281 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI FOMALHAUT DU POISSON FORME JURIDIQUE
société civile immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les
Echets 01700 Miribel RCS 428948129 rcs Bourg en Bresse
- Mention n° 282 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI LASSALLE RODET FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les Echets 01700
Miribel RCS 378006308 rcs Bourg en Bresse
- Mention n° 283 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION ONATTIS FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les Echets 01700 Miribel RCS
405361676 rcs Bourg en Bresse
- Mention n° 284 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION POLLUX DE GEMINI FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les Echets 01700
Miribel RCS 419620208 rcs Bourg en Bresse
- Mention n° 285 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DU PONT DE BOURBON FORME JURIDIQUE société
civile immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les Echets
01700 Miribel RCS 326205143 rcs Bourg en Bresse
- Mention n° 286 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION RECARDO FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les Echets 01700 Miribel RCS
328232178 rcs Bourg en Bresse
- Mention n° 287 du 30/04/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI AUDACES FORME JURIDIQUE société civile
immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les Echets 01700
Miribel RCS 448662429 rcs Bourg en Bresse



- *Mention n° 288 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI LE MONTEIL FORME JURIDIQUE société civile
Immobilière SIEGE SOCIAL 836 route de Tramoyes - Les Vernes - Les
Echets 01700 Miribel RCS 316291467 rcs Bourg en Bresse
- *Mention n° 289 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DES AILLIS FORME JURIDIQUE société civile
Immobilière SIEGE SOCIAL Parc de Tréville 11 allée des Mousquetaires
91078 Bondoufle RCS 449727304 rcs Evry
- *Mention n° 290 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI JAFRE FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL Parc de Tréville 11 allée des Mousquetaires 91078
Bondoufle RCS 353221658 rcs Evry
- *Mention n° 291 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION REKIMMO FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL Parc de Tréville 11 allée des Mousquetaires 91078
Bondoufle RCS 488595992 rcs Evry
- *Mention n° 292 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION HARMATTAN FORME JURIDIQUE société civile
Immobilière SIEGE SOCIAL Parc de Tréville 11 allée des Mousquetaires
91078 Bondoufle RCS 482985082 rcs Evry
- *Mention n° 293 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI MARIDO FORME JURIDIQUE société civile
Immobilière SIEGE SOCIAL Parc de Tréville 11 allée des Mousquetaires
91078 Bondoufle RCS 444199301 rcs Evry
- *Mention n° 294 du 30/04/2013* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI DU LAC FORME JURIDIQUE société civile
Immobilière SIEGE SOCIAL Parc de Tréville 11 allée des Mousquetaires
91078 Bondoufle RCS 424825081 rcs Evry
- *Mention n° 297 du 24/01/2014* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION STYVALE FORME JURIDIQUE société civile immobilière
SIEGE SOCIAL base de Pierrelatte ZI du Tricastin 26702 Pierrelatte RCS
Romans b 341 579 829
- *Mention n° 302 du 14/04/2014* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION REPTIDE FORME JURIDIQUE SA SIEGE SOCIAL 836
route de Tramoyes Les Echets 01700 Miribel RCS B 411 925 639 Rrs
Bourg en Bresse
- *Mention n° 303 du 30/04/2014* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION METTIUS FORME JURIDIQUE Société anonyme SIEGE
SOCIAL Route Nationale 4 - lieu-dit "les Herbues" 55190 Pagny sur
Meuse RCS 328 332 507 R.C.S. Bar le duc
- *Mention n° 304 du 30/04/2014* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION AUDITURA FORME JURIDIQUE Société par actions
simplifiée SIEGE SOCIAL Route Nationale 4 - lieu-dit "les Herbues"
55190 Pagny sur Meuse RCS 483 779 732 R.C.S.Bar le Duc
- *Mention n° 305 du 30/04/2014* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION BELAIR FORME JURIDIQUE Société civile immobilière
SIEGE SOCIAL 19T rue du Maréchal Foch 77780 Bourron Marlotte RCS
479 644 148 R.C.S.Melun
- *Mention n° 306 du 30/04/2014* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION DE LA RAVINE FORME JURIDIQUE Société civile
Immobilière SIEGE SOCIAL Base de Garancières en Beauce lieudit Diepe
CD 05 28703 Auneau RCS 352 875 231 R.C.S.Chartres
- *Mention n° 307 du 30/04/2014* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION KOTEK FORME JURIDIQUE Société civile immobilière
SIEGE SOCIAL Garancières en Beauce CD17 28703 Auneau Cedex RCS
494 504 244 R.C.S.Chartres



- Mention n° 308 du 30/04/2014 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION PARC ET LOIRE FORME JURIDIQUE Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) SIEGE SOCIAL 5 et 7 rue du Quatre Septembre 58600 Fourchambault RCS 394 410 450 R.C.S.Nevers
- Mention n° 309 du 30/04/2014 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOQUESDIS FORME JURIDIQUE Société anonyme SIEGE SOCIAL les Branchettes 35370 Argentré du Plessis RCS 393 637 392 R.C.S.Rennes
- Mention n° 310 du 30/04/2014 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION STEFOLI FORME JURIDIQUE Société anonyme SIEGE SOCIAL les Branchettes 35370 Argentré du Plessis RCS 344 174 891 R.C.S.Rennes
- Mention n° 311 du 30/04/2014 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION S.C.I.LES VARENNES 2 FORME JURIDIQUE Société civile immobilière SIEGE SOCIAL lieudit Dièpe 28700 Grançières en Beauce RCS 382 050 268 R.C.S.Chartres
- Mention n° 312 du 07/05/2014 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION IMMO MOUSQUETAIRES SUD OUEST FORME JURIDIQUE société en nom collectif SIEGE SOCIAL Prat de Valat 82710 Bressols RCS 499 632 636 Montauban
- Mention n° 313 du 07/05/2014 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SEGI FORME JURIDIQUE société par actions simplifiée SIEGE SOCIAL Lieudit Diepe Cd 05 Base de Garancières 28700 Garancières en Beauce RCS 330 542 903 Chartres
- Mention n° 318 du 15/10/2014 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION AIR BEL FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL Les Branchettes 35370 Argentre du Plessis RCS 411 290 596 Rennes
- Mention n° 319 du 15/10/2014 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION EILART FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL Les Branchettes 35370 Argentre du Plessis RCS 494 133 036 Rennes
- Mention n° 320 du 15/10/2014 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION GALABEL FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL Les Branchettes 35370 Argentre du Plessis RCS 411 602 295 Rennes
- Mention n° 321 du 15/10/2014 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SCI LAN VEAR FORME JURIDIQUE SC SIEGE SOCIAL Les Branchettes 35370 Argentre du Plessis RCS 322 537 564 Rennes
- Mention n° 322 du 15/10/2014 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION PLUGUF FORME JURIDIQUE SC SIEGE SOCIAL Les Branchettes 35370 Argentre du Plessis RCS 382 828 358 Rennes
- Mention n° 323 du 15/10/2014 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION TAMI FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL Les Branchettes 35370 Argentre du Plessis RCS 443 776 745 Rennes
- Mention n° 324 du 15/10/2014 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION EPERONNERIE FORME JURIDIQUE SCI SIEGE SOCIAL Les Branchettes 35370 Argentre du Plessis RCS 307 113 068 Rennes
- Mention n° 328 du 09/03/2015 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MIJAMIG FORME JURIDIQUE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE SIEGE SOCIAL CHEMIN DES AGRICULTEURS QUARTIER DES TEMPLES 26700 PIERRELATTE RCS 339815821 ROMANS
- Mention n° 333 du 11/07/2016 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION WILBY FORME JURIDIQUE SOCIETE ANONYME SIEGE SOCIAL 11 Allée des Mousquetaires Parc de Tréville 91070 Bondoufle RCS 353 144 561

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Lorient
R.C.S. Evry
R.C.S. Bobigny

Etablissement principal



OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 1580 du 15/05/2003 MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LA LOI 2001-420 DU 15 MAI 2001
- Mention n° 46 du 07/04/2011 SOCIETES AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : "XIPHIAS sa 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 784 219 610 rcs Paris" - "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PONT DE L'AYGUES sci 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 349 177 725 rcs Paris" - "SEPHIMA sas 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 383 131 216 rcs Paris"- "ELOWES sci 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 393 364 443 rcs Paris" - "SOCIETE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE DES YVELINES SA 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 679 805 317 rcs Paris" - "BD INDUSTRIE sci 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 422 047 845 rcs Paris" - "PACAR SA 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 383 805 991 rcs Paris"- "CENTRE GENESTONNAIS DE DISTRIBUTION SAS 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 872 800 487 rcs Paris"
- Mention n° 56 du 13/09/2011 Sociétés ayant participé à la fusion : SOCIETE CIVILE DU 1 BIS RUE PASTEUR SCI 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 441027562 RCS PARIS, ANPHI SCI 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 350997508 RCS PARIS, CASLEY SCI 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 329188031 RCS PARIS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA CROIX ROUGE SCI 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 377951165 RCS PARIS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU FAUBOURG SCI 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 378829824 RCS PARIS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES FOURCHES VIEILLES SCI 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 377952114 RCS PARIS, SCI GUEBRIANT SCI 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 381217884 RCS PARIS, KERTO SAS 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 383617743 RCS PARIS, LES MIMOSAS SCI 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 379499155 RCS PARIS, L'OUVEZE SCI 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 331578401 RCS PARIS, LES PEUPLIERS SCI 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 338559537 RCS PARIS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA VIOLETTE SCI 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 326955861 RCS PARIS, DEBRA SNC Le Prat-Valat 82710 Bressols 341842847 RCS MONTAUBAN, SCP ELOVAL société civile ZI Le Bois-à-Genêts route d'Hallu 80320 Chaulnes 313932881 RCS AMIENS, INTRA SCI 836 route de Tramoyes Les Echets 01700 Miribel 453382137 RCS BOURG EN BRESSE, NORMINTER CENTRE OUEST SNC la Ronze 16560 Anais 353981798 RCS ANGOULEME, NORMINTER EST SNC Route Nationale 4 Lieudit "Les Herbues" 55190 Pagny sur Meuse 377482070 RCS BAR LE DUC, NORMINTER NORD SNC Route d'Hallu ZI les Bois à Genêts 80320 Chaulnes 353977424 RCS AMIENS, SERGA SA "Les Branchettes" 35370 Argentre du Plessis 341842946 RCS RENNES, BABYLONE SCI 24 rue Augustes Chabrières 75015 Paris 392619482 RCS PARIS, SAINTE AGNES SCI 91 Val des Castagnins 06500 Menton 350214375 RCS NICE
- Mention n° 58 du 19/01/2012 Société ayant participé à l'opération de fusion : Foncière du Parc de Tréville - société civile - 439 914 359 Rcs Paris
- Mention n° 124 du 01/08/2012 Sociétés ayant participé à la fusion : DES ACACIAS 431478080 RCS AMIENS - FLEUR 451029896 RCS RENNES - ISA 382006393 RCS RENNES - SCI KERIGO 423277250 RCS RENNES - SCI DU MAGASIN 449203173 RCS RENNES - QUILLE 477692032 RCS RENNES - S.C.C.V. DU CENTRE COMMERCIAL DE BEAUGE II 440774727 RCS RENNES - SCI DE LA PREE 378390850 RCS RENNES - SOCIETE DES MAGASINS ECONOMIQUES DE BASSE NORMANDIE 662051150 RCS RENNES - TATOU 477695399 RCS RENNES - TOSCA 491386082 RCS MONTAUBAN - SCI DES TROIS PONTS 422157420 RCS AMIENS - URA 480377217 RCS RENNES - VOILE 480443084 RCS RENNES - XERA 480310606 RCS RENNES
- Mention n° 125 du 01/08/2012 Société ayant participé à la fusion : CHASSOUTY SCI lieudit la Ronze 16560 Anais 450312509 RCS ANGOULEME - NORMINTER LYONNAIS



SNC Les Vernes 38 route de Tramoyes, Les Echets 01700 Miribel
354080533 RCS BOURG EN BRESSE - SCI DU PETIT MOULIN SC route
Nationale 4, Lieudit "Les Herbues" 328077250 RCS BAR LE DUC -
VENDEE AUTOMOBILE SC Le Ronze 16560 Anais 486980055 RCS
ANGOULEME

- Mention n° 315 du 08/07/2014 SOCIETES AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : - "AROMAY
(SNC) 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris 353 999 352 rcs Paris" -
"DASTEL (SNC) Base de Garancières en Beauce - Garancières en
Beauce -Lieudit Diepe CD 05- 28703 Auneau - 342 516 879 rcs Chartres
" - "SCI DE LA PLANQUETTE (SCI) - Garancières en Beauce -Lieudit
Diepe CD 17- 28703 Auneau - 377 823 232 rcs Chartres - "SCI DE LA
RUE BERNARD GOMBERT (SCI) Base de Garancières en Beauce -
Garancières en Beauce - 28700 Auneau - 328 874 870 rcs Chartres -
"DIMER" (SA) Base de Garancières en Beauce -Garancières en Beauce -
Lieudit Dièpe CD 05 -28700 Auneau -399 686 252 rcs Chartres - "SCI
DU CHAPITRE (SCI) Parc de Tréville - 11 allée des Mousquetaires 91070
Bondoufle - 323 277 822 rcs Evry - "SCI DU CRET (SCI) Parc de Tréville
- 11 allée des Mousquetaires 91070 Bondoufle - 339 894 719 rcs Evry -
"ERISA (SCI) Parc de Tréville - 11 allée des Mousquetaires 91070
Bondoufle - 440 103 257 rcs Evry - "GARAUTO" (SAS) Prat de Valat
82710 Bressols - 353 235 385 rcs Montauban - "J-MAX" (SCI) Parc de
Tréville - 11 allée des Mousquetaires 91070 Bondoufle - 513 407 205 rcs
Evry - "LE TUILOT" (SAS) Parc de Tréville - 11 allée des Mousquetaires
91070 Bondoufle - 382 868 230 rcs Evry -"PLUTON" (SCI) Parc de
Tréville - 11 allée des Mousquetaires 91070 Bondoufle - 490 444 619 rcs
Evry -"DOC" (SARL) Parc de Tréville - 11 allée des Mousquetaires 91070
Bondoufle - 330 574 757 rcs Evry - "ERNAE" (SCI) Prat de Valat -
82710 Bressols - 513 725 796 rcs Montauban - "SCI JLAB" (SCI) Parc
de Tréville - 11 allée des Mousquetaires 91070 Bondoufle - 527 986 301
rcs Evry - "SCI LES CYCLAMENS" (SCI)Parc de Tréville - 11 allée des
Mousquetaires 91070 Bondoufle - 379 590 326 rcs Evry - "SOCIETE
CIVILE IMMOBILIERE MONMON" (SCI) Parc de Tréville - 11 allée des
Mousquetaires 91070 Bondoufle - 342 010 220 rcs Evry - "PADIVOI"
(SNC) RN4 LIEUDIT LES HERBUES 55190 PAGNY SUR MEUSE - 403 624
109 rcs Bar Le Duc - "TOPAZE" (SCI) Prat de Valat 82710 Bressols -
494 242 175 rcs Montauban - "IMPASSE JACQUES MONOD"(CIV) 24 rue
Auguste Chabrières 75015 Paris - 379 786 489 rcs Paris - "NORMINTER
BERRY-BOURBONNAIS" (SNC) Lieudit Diepe CD 17 - Garancières en
Beauce - 28703 Auneau - 353 409 394 rcs Chartres - "VIVALDI" (SCI)
24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris - 343 863 163 rcs Paris -
"BAUMARJE" (SCI) Parc de Tréville - 11 allée des Mousquetaires 91070
Bondoufle - 514 818 665 rcs Evry - "CHATISTE" (SCI) Parc de Tréville -
11 allée des Mousquetaires 91070 Bondoufle - 494 603 244 rcs Evry -
"PENA" (SCI) Parc de Tréville - 11 allée des Mousquetaires 91070
Bondoufle - 412 039 687 rcs Evry - "TILBENIMMO"(SCI) Parc de Tréville
- 11 allée des Mousquetaires 91070 Bondoufle - 488 618 141 rcs Evry -
"BERLI" (CIV) 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris - 353 899 404 rcs
Paris - "VALLEDY" (SA) Les Branchettes 35370 Argentre du Plessis - 334
055 647 RCS Rennes - "SCI DU BEC" (SCI) 24 rue Auguste Chabrières
75015 Paris - 349 182 451 rcs Paris - "SCI DE VAUGELE" (SCI) 24 rue
Auguste Chabrières 75015 Paris - 326 752 219 rcs Paris - "CLEPAN"
(SCI) Parc de Tréville - 11 allée des Mousquetaires 91070 Bondoufle -
441 371 143 rcs Evry - "CRISALI" (SNC) Lieudit les Herbues - 55190
pagny sur Meuse - 347 548 158 rcs Bar le Duc - "DE BELLEVUE"(SCI)
24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris - 384 869 616 RCS Paris -
"SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA HALLE" (SCI) Lieudit Base de
Garancières en Beauce - Garancière en Beauce - CD 05 28703 Auneau
Cédex - 411 003 239 rcs Chartres - "SCI DIANE" (SCI) Parc de Tréville -
11 allée des Mousquetaires 91070 Bondoufle - 380 938 381 rcs Evry -
"SCI DU PLATEAU" (SCI) 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris - 327
336 178 rcs Paris - "JUIVAL" (SCI) Centre commercial des Julliottes 17
cours des julliottes 94700 Maisons Alfort - 441 804 986 rcs Creteil -



"SCI DE KERGROIX" (SCI) 24 rue Auguste Chabrières 75015 paris - 339 560 377 rcs Paris - "NAOS DE LA POUPE" (SCI) Parc de Tréville - 11 allée des Mousquetaires 91070 Bondoufle - 440 796 423 rcs Evry - "RONI" (CIV) Base de Garancières en Beauce - Lieudit Diepe CD 05 - 28703 Auneau - 341 263 127 rcs Chartres - "TRAIT ALIMENTATION" (SAS) 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris - 306 128 976 rcs Paris - "SCI LA TOUCHE" (SCI) za La Touche 16560 Anais - 488 675 133 rcs Angoulême -

- Mention n° 325 du 29/12/2014 Société ayant participé à la fusion : JENAD Société Civile 1450 rue des Solons 60650 Ons En Bray 401602297 Beauvais
- Mention n° 326 du 29/12/2014 Société ayant participé à la fusion : HERBEMA SCI La Ronze 16560 Anais 392856274 Angoulême

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

RCS Paris - 09/12/2016 - 09:33:38

ANNEXE 3

AUTORISATION DE DÉPÔT AU PROFIT DE L'IMMOBILIÈRE EUROPÉENNE DES MOUSQUETAIRES

AUTORISATION DU PROPRIETAIRE

Nous soussigné **SCI VINCA**, Société civile immobilière, au capital de 1 000 € sise à SAINT GINEYS EN COIRON (Ardèche) – Quartier « Bas Montbrun » immatriculée au RCS de AUBENAS (Ardèche) sous le numéro SIREN 753 506 971, et représentée par M. Jean-Luc RAOUX, gérant.

propriétaire des parcelles cadastrées AB 29, AB 486, AB 487, AB 488, AB 490, AB 522, AB 526, sise à Villeneuve de Berg (Ardèche), quartier Lansas.

autorisons

la **SA IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES**, Société Anonyme, au capital de 155.621.640,00 € ayant son siège social à PARIS (15^{ème} arrondissement) 24 Rue Auguste Chabrières, identifiée sous le numéro SIREN 334055647 et immatriculée au RCS de PARIS.

à déposer une demande auprès de la Commission Départementale de l'Aménagement Commercial de l'Ardèche et déposer un dossier de Permis de Construire pour la création d'un supermarché à l'enseigne Intermarché à Villeneuve de Berg.

Fait pour valoir ce que de droit,

A Lavilledieu, le 22/07/2016

Jean-Luc Raoux, gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a series of horizontal strokes on the right, enclosed within a large, thin oval outline.

ANNEXE 4

HORAIRES DE PASSAGE DES LIGNES DE BUS DESSERVANT LE SITE DU PROJET

74 | VALENCE TGV / MONTÉLIMAR ► AUBENAS / LES VANS

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

CORRESPONDANCES - Arrivée des trains en gare de MONTÉLIMAR (horaires donnés à titre indicatif, information auprès de la SNCF)																				
TGV En provenance de PARIS																				
TER d'AVIGNON	06.35	07.07	07.29	08.29	10.35				14.35								20.34	22.35	22.35	
TER de MARSEILLE		07.07		09.08					13.59					17.09	17.59	18.29		19.08	19.56	
TER de VALENCE VILLE	06.33	06.59	07.29		09.59					15.08								18.29		
TER de LYON				08.48							14.48			16.48	17.59			18.48	19.59	20.48
Arrivée des trains en gare de VALENCE TGV																				
TGV En provenance de PARIS																				
de LILLE					10.18						14.19								20.22	
de BRUXELLES					09.45														20.44	
de MONTPELLIER					10.10						14.17								20.44	
de NANTES											14.11								21.10	
											14.11									
sauf fêtes	Lun à Ven	Lun à Sam*	Lun à Ven*	Tous les jours	Lun à Sam*	Tous les jours	Lun à Ven*	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Lun à Ven*	Lun à Ven*	Tous les jours	Lun à Ven*	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Ven, Dim et Fêtes	Lun à Jeu*
VALENCE TGV RHÔNE-ALPES SUD																				
MONTÉLIMAR Gare Arrivée						10.30					14.30								21.40	
MONTÉLIMAR Gare Départ	06.45	07.20	07.45	09.30	10.50	11.35	12.15	13.20	14.48	15.35	16.15	17.20	18.15	18.45	19.20	20.50	21.13	22.45	22.45	22.45
LE TEIL Sablons	06.52	07.35	08.00	09.45	11.05	11.50	12.30	13.35	14.57	15.50	16.30	17.35	18.30	19.00	19.35	21.05	21.27	23.00	23.00	23.00
LE TEIL Mélas	06.55	07.38	08.03	09.48	11.08	11.53	12.33	13.38	15.00	15.53	16.33	17.38	18.33	19.03	19.38	21.08	21.30	23.03	23.03	23.03
AUBIGNAS Pignatelle	07.00	07.45	08.10	09.55	11.15	12.00	12.40	13.45	15.07	16.00	16.40	17.45	18.40	19.10	19.45	21.15	21.37	23.10	23.10	23.10
ALBA Ruines romaines	07.05	07.50	08.15	10.00	11.20	12.05	12.45	13.50	15.12	16.05	16.45	17.50	18.45	19.15	19.50	21.20	21.42	23.15	23.15	23.15
SAINT-JEAN-LE-CENTENIER Centre	07.10	07.55	08.20	10.05	11.25	12.10	12.50	13.55	15.17	16.10	16.50	17.55	18.50	19.20	19.55	21.25	21.47	23.20	23.20	23.20
VILLENEUVE-DE-BERG Les Pommiers	07.15	08.00	08.25	10.10	11.30	12.15	12.55	14.00	15.22	16.15	16.55	18.00	18.55	19.25	20.00	21.30	21.52	23.25	23.25	23.25
VILLENEUVE-DE-BERG Centre	07.20	08.05	08.30	10.15	11.35	12.20	13.00	14.05	15.27	16.20	17.00	18.05	19.00	19.30	20.05	21.35	21.57	23.30	23.30	23.30
LAVILLEDIEU Centre	07.25	08.10	08.35	10.20	11.40	12.25	13.05	14.10	15.32	16.25	17.05	18.10	19.05	19.35	20.10	21.40	22.02	23.35	23.35	23.35
LAVILLEDIEU ZA Les Persèdes	07.27	08.12	08.37	10.22	11.42	12.27	13.07	14.15	15.34	16.27	17.07	18.12	19.07	19.37	20.15	21.42	22.04	23.37	23.37	23.37
SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS Centre	07.32	08.17	08.42	10.27	11.47	12.32	13.12	14.20	15.39	16.32	17.12	18.17	19.12	19.42	20.20	21.47	22.09	23.42	23.42	23.42
AUBENAS Gare routière	07.35	08.20	08.47	10.32	11.52	12.37	13.17	14.25	15.42	16.37	17.17	18.23	19.17	19.47	20.25	21.50	22.14	23.47	23.47	23.47
AUBENAS Boutique SNCF	07.43	08.30	08.53	10.35	11.58	12.43	13.23	14.30	15.52	16.40	17.23	18.30	19.23	19.55	20.30	21.55	22.17	23.50	23.50	23.50
AUBENAS Place de la paix Arrivée	07.45	08.32	08.55	10.37	12.00	12.45	13.25	14.35	15.55	16.42	17.25	18.32	19.25	19.57	20.32	21.57	22.19	23.53	23.52	23.52
AUBENAS Place de la paix Départ				10.42					14.40							22.03			23.55	23.55
SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON Déviation				10.50					14.45							22.11			00.02	00.02
LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS Centre				10.58					14.50							22.16			00.07	00.07
UZER Centre				11.03					14.55							22.21			00.12	00.12
LARGENTIÈRE Place Les Rancs				11.10					15.00							22.26			00.17	00.17
ROSIÈRES Centre				11.20					15.10							22.36			00.27	00.27
JOYEUSE Office de Tourisme				11.23					15.15							22.39			00.30	00.30
LABLACHÈRE Centre				11.28					15.20							22.44			00.35	00.35
LES VANS Centre				11.42					15.35							23.00			00.50	00.50

Source: SNCF - Horaires TGV

1 Pour connaître l'intégralité de la desserte d'Aubenas, consultez aussi la fiche horaire n°73 Aubenas - Privas - Valence Ville - Valence TGV

TER Informations auprès de la SNCF
TGV Réservation obligatoire auprès de la SNCF

Services disponibles sur réservation 48 h à l'avance en téléphonant au 04 75 35 69 90 :

-  Transport de vélo
-  Accessibilité personnes à mobilité réduite



En utilisant cet autocar, un voyageur émet en moyenne 171 grammes de CO2 par kilomètre*.

* Valeur de référence - Arrêté du 19 avril 2012.

74 | LES VANS / AUBENAS ► MONTÉLIMAR / VALENCE TGV

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

sauf fêtes	Lun à Ven	Lun à Sam*	Lun à Ven*	Tous les jours	Tous les jours	Lun à Ven*	Tous les jours	Tous les jours	Lun à Ven*	Tous les jours	Lun à Sam*	Tous les jours	Sauf Sam	Ven, Dim et Fêtes ①	Lun à Sam*	Tous les jours	Lun à Sam*	Sauf Sam	Lun à Ven*
LES VANS Centre					06.19			10.08				14.15		15.40		16.30			
LABLACHÈRE Centre					06.31			10.21				14.27		15.52		16.42			
JOYEUSE Office de Tourisme					06.41			10.26				14.37		16.02		16.52			
ROSIÈRES Centre					06.44			10.30				14.42		16.07		16.57			
LARGENTIÈRE Place Les Blancs					06.54			10.45				14.52		16.17		17.07			
UZER Centre					07.00			10.52				14.58		16.23		17.13			
LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS Centre					07.06			10.58				15.04		16.29		17.19			
SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON Déviation					07.13			11.05				15.10		16.35		17.25			
AUBENAS Place de la paix Arrivée					07.20			11.18				15.18		16.43		17.33			
① AUBENAS Place de la paix Départ	04.45	05.35	06.20	06.50	07.25	07.55	09.24	11.21	11.50	13.22	14.25	15.23	16.05	16.48	16.55	17.38	18.25	19.00	19.40
AUBENAS Boutique SNCF	04.49	05.39	06.24	06.54	07.29	08.00	09.28	11.24	11.55	13.26	14.29	15.27	16.09	16.52	17.00	17.42	18.29	19.04	19.44
AUBENAS Gare routière	04.57	05.47	06.32	07.02	07.40	08.07	09.36	11.31	12.12	13.34	14.40	15.35	16.19	17.00	17.10	17.50	18.37	19.12	19.52
SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS Centre	04.59	05.49	06.34	07.04	07.42	08.10	09.38	11.34	12.14	13.36	14.42	15.37	16.21	17.02	17.12	17.52	18.39	19.14	19.54
LAVILLEDIEU ZA Les Persades	05.05	05.55	06.40	07.10	07.48	08.15	09.43	11.38	12.19	13.41	14.47	15.42	16.26	17.07	17.17	17.57	18.44	19.19	19.59
LAVILLEDIEU Centre	05.10	06.00	06.45	07.15	07.53	08.20	09.48	11.42	12.24	13.46	14.52	15.47	16.31	17.12	17.22	18.02	18.49	19.24	20.04
VILLENEUVE-DE-BERG Centre	05.18	06.08	06.53	07.23	07.58	08.28	09.56	11.50	12.32	13.54	15.00	15.99	16.36	17.20	17.30	18.10	18.57	19.32	20.12
VILLENEUVE-DE-BERG Les Pommiers	05.23	06.13	06.58	07.28	08.03	08.33	10.01	11.56	12.37	13.59	15.05	16.04	16.44	17.25	17.35	18.15	19.02	19.37	20.17
SAINT-JEAN-LE-CENTENIER Centre	05.28	06.18	07.03	07.33	08.08	08.38	10.06	12.00	12.42	14.04	15.10	16.08	16.48	17.30	17.40	18.20	19.07	19.42	20.22
ALBA Ruines romaines	05.33	06.23	07.08	07.38	08.13	08.43	10.11	12.05	12.47	14.09	15.15	16.13	16.53	17.35	17.45	18.25	19.12	19.47	20.27
AUBIGNAS Pignatelle	05.37	06.27	07.12	07.42	08.17	08.47	10.16	12.10	12.52	14.14	15.20	16.18	16.58	17.40	17.50	18.30	19.17	19.52	20.32
LE TEIL Mélias	05.42	06.32	07.17	07.47	08.22	08.52	10.21	12.15	12.57	14.19	15.25	16.23	17.03	17.45	17.55	18.35	19.22	19.57	20.37
LE TEIL Sablons	05.46	06.36	07.22	07.52	08.30	08.57	10.25	12.20	13.02	14.23	15.30	16.27	17.08	17.50	18.00	18.40	19.27	20.03	20.42
MONTÉLIMAR Gare Arrivée	06.03	06.52	07.38	08.08	08.45	09.15	10.41	12.31	13.15	14.38	15.43	16.38	17.25	18.05	18.13	18.53	19.43	20.18	20.52
MONTÉLIMAR Gare Départ														18.10					
VALENCE TGV RHÔNE-ALPES SUD					09.13			13.31						19.05					
CORRESPONDANCES - Départ des trains en gare de MONTÉLIMAR (horaires donnés à titre indicatif, information auprès de la SNCF)																			
TGV À destination de PARIS	06.15					09.25			13.26						18.24				
TER de LYON	06.37	07.08	08.01		09.10		11.09	13.10		15.10		17.10	18.01			19.10	19.58	20.31	
TER de VALENCE VILLE		07.31		08.31				13.01	14.01					18.31	18.31				21.02
TER d'AVIGNON		07.01				10.01			14.01				18.01	18.31	18.31	19.31	20.01		
TER de MARSEILLE	06.34				08.50		10.50	12.50		14.50		16.50			18.50			20.50	
Départ des trains en gare de VALENCE TGV																			
TGV À destination de PARIS								13.41						19.41					
de MONTPELLIER					09.50			14.14						19.50					
de RENNES					09.49														
de LILLE														19.15					

① Circule aussi les 24/12 et 31/12/15

① Pour connaître l'intégralité de la desserte d'Aubenas, consultez aussi la fiche horaire n°73 Valence TGV - Valence Ville - Privas - Aubenas

TER Informations auprès de la SNCF
TGV Réservation obligatoire auprès de la SNCF

Services disponibles sur réservation 48 h à l'avance en téléphonant au 04 75 35 69 90 :

- ▶  Transport de vélo
- ▶  Accessibilité personnes à mobilité réduite

▶ AUTOCARS GINHOUX
Chemin de la Plaine
07200 Aubenas
www.ginhoux-autocars.com

POINTS DE VENTE

- À bord des autocars.
- À l'agence commerciale Ginhoux en gare routière d'Aubenas
- Auprès de tous les points de vente SNCF, dont l'agence commerciale Place de la Paix à Aubenas, les boutiques SNCF d'Aubenas et du Teil, les gares de Montélimar et Valence TGV.

76 | VALLON ► VALENCE TGV

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

	Tous les jours 1	Tous les jours	Tous les jours 1	Tous les jours 2
VALLON-PONT-D'ARC Gare routière	06.50	10.45	12.50	16.40
SAMPZON Le Pont	06.56	10.55	12.56	16.46
RUOMS Place de la gare	07.05	11.05	13.05	16.55
PRADONS Centre	07.15	11.15	13.15	17.05
BALAZUC RD 579	07.19	11.19	13.19	17.09
VOGÜÉ Bausson	07.25	11.25	13.25	17.15
VILLENEUVE-DE-BERG Les Pommiers	07.38	11.38	13.38	17.28
SAINT-JEAN-LE-CENTENIER Centre	07.43	11.43	13.43	17.33
LE TEIL Mélas	07.58	11.58	13.58	17.48
LE TEIL Sablons	08.01	12.01	14.01	17.51
MONTÉLIMAR Gare Arrivée	08.20	12.20	14.20	18.20
MONTÉLIMAR Gare Départ	08.25	12.25	14.25	18.25
VALENCE TGV Rhône-Alpes Sud	09.25	13.20	15.20	19.20
CORRESPONDANCES - Départ des trains en gare de MONTÉLIMAR (horaires donnés à titre indicatif, information auprès de la SNCF)				
TGV À destination de PARIS				
TER de LYON	09.10	13.10	15.10	19.10
Départ des trains en gare de VALENCE TGV				
TGV À destination de PARIS de BRUXELLES		13.41	15.41	19.41
de LILLE	10.15		16.15	
de MONTPELLIER	09.50	14.14		19.50
de RENNES	09.49			

- 1** Circule tous les jours du 01/04 au 02/07/16
2 Circule les vendredis et dimanches sauf jours fériés du 13/12/15 au 31/03/16 ; circule tous les jours du 01/04 au 02/07/16 ; circule aussi les 24/12, 31/12/15 et 28/03/16

TGV Réservation obligatoire auprès de la SNCF

POINTS DE VENTE

- À bord des autocars.
- Auprès de tous les points de vente SNCF dont les gares de Montélimar et Valence TGV, la boutique SNCF du Teil et à l'office de tourisme de Vallon Pont d'Arc.

76 | VALENCE TGV ► VALLON

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

CORRESPONDANCES - Arrivée des trains en gare de MONTÉLIMAR (horaires donnés à titre indicatif, information auprès de la SNCF)				
TGV En provenance de PARIS	10.35			20.34
TER de LYON	10.48		18.48	20.48
Arrivée des trains en gare de VALENCE TGV				
TGV En provenance de PARIS de NANTES	10.18	16.18	18.18	20.18
de LILLE	09.45			19.45
de MONTPELLIER	10.10	16.10	17.45	
de STRASBOURG		16.10	17.44	
	Tous les jours 1	Tous les jours	Tous les jours 1	Tous les jours 2
VALENCE TGV Rhône-Alpes Sud	10.30	16.30	18.30	20.35
MONTÉLIMAR Gare Arrivée	11.20	17.20	19.20	21.25
MONTÉLIMAR Gare Départ	11.25	17.25	19.25	21.30
LE TEIL Sablons	11.37	17.37	19.37	21.42
LE TEIL Mélas	11.40	17.40	19.40	21.45
SAINT-JEAN-LE-CENTENIER Centre	11.51	17.51	19.51	21.56
VILLENEUVE-DE-BERG Les Pommiers	11.56	17.56	19.56	22.01
VOGÜÉ Bausson	12.07	18.07	20.07	22.13
BALAZUC RD 579	12.15	18.15	20.15	22.21
PRADONS Centre	12.22	18.22	20.22	22.28
RUOMS Place de la gare	12.30	18.30	20.30	22.36
SAMPZON Le Pont	12.35	18.35	20.35	22.39
VALLON-PONT-D'ARC Gare routière	12.50	18.50	20.50	22.55

Services disponibles sur réservation
48 h à l'avance en téléphonant
au 04 75 35 69 90 :

- Transport de vélo
- Accessibilité personnes à mobilité réduite

TER Informations auprès de la SNCF



ANNEXE 5

PROJET DE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENERIAL (PUP)

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL
RD 902 - Aménagement de voirie et réseaux dans le cadre de
la construction d'un centre commercial Intermarché
[ARTICLES L. 332-11-3 ET L. 332-11-4 DU CODE DE L'URBANISME]

Entre

La commune de VILLENEUVE DE BERG, identifiée sous le numéro SIREN ****,

Représentée par son maire, Monsieur ****, habilité par délibération du conseil municipal en date du ****

ENSEMBLE D'UNE PART

Et

3°) La société dénommée L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES, (précédemment dénommée SOCIETE ANONYME D'INVESTISSEMENT DE GESTION ET D'EXPLOITATION), société anonyme, au capital social de 155.621.640,00 euros, dont le siège social est à PARIS (75015), 24 rue Auguste Chabrières, identifiée sous le numéro SIREN 334.055.647 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Représentée par Monsieur Emmanuel LAVIT, adhérent au sein du Groupe ITM ENTREPRISES, demeurant professionnellement à PARIS (75015), 24 rue Auguste Chabrières.

Agissant au nom et comme mandataire de Monsieur Pierre LEBLANC, demeurant à TONNEINS (47400), lieudit Savaroles-Unet, en vertu des pouvoirs qu'il lui a conférés aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 juin 2016.

Monsieur LEBLANC ayant lui-même agi au nom et en qualité de Président Directeur Général de la société L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES, (précédemment dénommée SOCIETE ANONYME D'INVESTISSEMENT DE GESTION ET D'EXPLOITATION),

Fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 29 juin 2016.

Habilité à l'effet des présentes, tant en vertu de la Loi que des statuts.

Ci-après dénommée le « constructeur ».

D'AUTRE PART

Sommaire

Références	Erreur ! Signet non défini.
Préambule	3
Articles de la convention	3
Article 1 : Objet de la convention	3
Article 2 : Définition du programme	3
Article 3 – Coût du projet	3
Article 4 – Participation	3
Article 5 – Modalités de paiement de la contribution financière du constructeur	4
Article 6 – Assiette de la construction, acquisitions foncières	Erreur ! Signet non défini.
Article 7 – Réalisation des équipements publics	4
Article 8 – Gestion et entretien	4
Article 9 – Exonération de la taxe d'aménagement	4
Article 10 : Clause résolutoire	4
Article 11 : Avenant	5
Article 12 : Mutation – Transfert- Droits réels	5
Article 13 : Publicité de la convention	5
Article 14 : Litiges – Attribution de compétences au tribunal administratif de Caen	5
Article 15 : Effets	5
Article 16- Election de domicile	5
Signataires	5
Annexes :	6

Préambule

Après en avoir préalablement exposé :

Le plan local d'urbanisme de la commune de VILLENEUVE DE BERG, approuvé par délibération du conseil municipal en date du **** a défini une zone **** destinée à accueillir des activités industrielles, artisanales et commerciales, bureaux et services.

Le constructeur a établi un projet visant la construction d'un centre commercial sur un terrain situé à VILLENEUVE DE BERG, en bordure de la RD n° 902, cadastré section AB numéros 488, 490, 522, 526, 486 et 487, avec réalisation d'un tourne à gauche sur la RD 902 et l'extension de réseaux publics.

En application de l'article L.332-11-3 du Code de l'urbanisme « lorsqu'une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction nécessitent la réalisation d'équipements autres que les équipements propres mentionnés à l'article L.332-15, le ou les propriétaires des terrains, le ou les aménageurs et le ou les constructeurs peuvent conclure avec la commune ou l'établissement public compétent en matière de plan local d'urbanisme, une convention de projet urbain partenarial prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements ».

La présente convention a notamment pour objet de déterminer le montant et les modalités de paiement de la participation au coût des équipements publics due par le constructeur.

Articles de la convention

Les parties ont décidé :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation, de réalisation et d'entretien des travaux réalisés pour la création de l'accès au centre commercial sur la RD 902 avec extension des réseaux publics.

Article 2 : Définition du programme

Les travaux concernent la construction de l'accès du centre commercial sur la RD 902 et de l'extension des réseaux publics, tel que ces travaux sont décrits en annexe.

Article 3 – Coût du projet

Le projet général est évalué à : SOIXANTE CINQ MILLE VINGT EUROS SOIXANTE SEPT CENTIMES HORS TAXE (65020,67 € HT).

Les détails financiers du projet, ainsi que le périmètre d'intervention figurent en annexe.

Article 4 – Participation financière

- La Commune de VILLENEUVE DE BERG participera aux travaux de voirie et réseaux à hauteur de : 3 %
- Le constructeur assurera la prise en charge des travaux suivants, sous la forme d'une contribution financière, qui sera acquittée :

4.1- Sous forme d'une contribution financière fixée forfaitairement à 97 % du coût définitif des travaux, sans que cette contribution financière ne puisse excéder la somme forfaitaire :

- Soit d'une participation qui n'entre pas dans le champ d'application de la TVA, à savoir **SOIXANTE TROIS MILLE SOIXANTE DIX EUROS CINQ CENTIMES (63070,05 €)**.

- Soit d'une facturation émise par la collectivité, d'un montant de **SOIXANTE TROIS MILLE SOIXANTE DIX EUROS CINQ CENTIMES (63070,05 €)** majorée de la TVA.

Le choix d'une participation ou d'une facturation résultera de la position de la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est précisé que le montant de cette contribution foncière résulte d'une estimation entre les parties, telle que celle-ci est plus amplement détaillée en annexe, et est insusceptible de révision pour quelque cause que ce soit.

Article 5 – Modalités de paiement de la contribution financière du constructeur

En exécution d'un titre de recettes émis comme en matière de recouvrement des produits locaux, le constructeur s'engage à verser le montant de la contribution financière prévue par la présente convention à l'article 4, selon l'échéancier suivant :

50 % au démarrage du chantier sur production d'un titre exécutoire de paiement,

50 % après réalisation totale des travaux sur justificatif à produire par le maître d'ouvrage et après réception d'un titre exécutoire de paiement

Les travaux étant éligibles au fonds de compensation de la TVA, les versements seront calculés sur les montants hors taxes.

Article 6 – Réalisation des équipements publics

La collectivité s'engage à réaliser et à achever la réalisation de l'équipement public défini ci-dessus à la date de l'ouverture du centre commercial au public, à la condition que le constructeur l'ait informée de cette date au moins neuf mois avant cette ouverture.

Article 7 – Gestion et entretien

La gestion et l'entretien des espaces précités seront assurés par la Commune de VILLENEUVE DE BERG.

Article 8 – Exonération de la taxe d'aménagement

En application des dispositions contenues à l'article L332-11-4 du Code de l'urbanisme, les constructions édifiées sur le terrain d'assiette défini à l'article 6 sont exonérées de la taxe d'aménagement.

Cette exonération est établie pour les 5 ans à compter de l'affichage en mairie de la mention de la signature de la convention.

Article 9 : Clause résolutoire

La présente convention de participation sera résolue de plein droit en cas de (i) non obtention par le constructeur du permis de construire dont le dossier de demande sera incessamment déposé par le constructeur en mairie de VILLENEUVE DE BERG, et (ii) non réitération par le constructeur de l'acte d'acquisition des parcelles visées au titre PREAMBULE.

Article 10 : Avenant

Toute modification de la présente convention de projet urbain partenarial doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 11 : Mutation – Transfert- Droits réels

Dès lors que le terrain ci-avant désigné et les constructions s'y trouvant seraient pour tout ou partie vendus, ou qu'ils feraient l'objet de contrats conférant des droits réels à un tiers, le constructeur s'engage à faire insérer dans les actes afférents, l'engagement de son acquéreur ou tout autre tiers détenteur des droits réels de reprendre à son compte et de les transmettre aux acquéreurs successifs, les obligations résultant de la présente convention de participation auxquelles il n'aurait pas été satisfait.

Article 12 : Publicité de la convention

La présente convention sera inscrite sur le registre mis en mairie, à la disposition du public, par application des articles L.332-29 et R.332-41 et R.332-42 du Code de l'urbanisme.

La présente convention est exécutoire à compter de l'affichage de la mention de sa signature en mairie.

Article 13 : Litiges – Attribution de compétences au tribunal administratif de LYON

Les parties à la présente convention s'efforceront de régler à l'amiable tout différend ou litige qui pourrait naître de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat.

A défaut d'accord à l'amiable intervenu sous 30 jours de sa signification par l'une ou l'autre des parties, tout litige pouvant naître de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation de la présente convention, sera soumis au tribunal administratif de LYON.

Article 14 : Effets

La signature de la présente convention ne préjuge pas des délais d'instruction de la demande de permis de construire déposée par le constructeur, ni de la décision qui sera prise à l'issue de cette instruction.

Si une stipulation quelconque de la présente convention était entachée d'illégalité, la constatation de ladite illégalité n'emporterait pas, sauf indivisibilité, la nullité du surplus.

Article 15- Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et pour toute notification s'y afférent, les parties font élection de domicile :

- Pour la commune de VILLENEUVE DE BERG, en l'Hôtel de ville

- Pour le constructeur, à ****

Signataires

Fait en quatre exemplaires, sur **** pages, à **** le ****

La commune de VILLENEUVE DE BERG,

Monsieur le Maire

La société L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES

Monsieur Emmanuel LAVIT

Annexes :

- Périmètre du PUP
- Estimation travaux
- Plan des travaux

ANNEXE 6

SYNTHÈSE ÉTUDE THERMIQUE RT 2012

SYNTHESE ETUDE THERMIQUE RT 2012

Méthode Th-BCE



Référence:	ITM VILLENEUVE DE BERG - 16SK	OPERATION
Objet:	Commerces et Bureaux	ITM VILLENEUVE DE BERG
Stade:	Faisabilité - BBio et Cep	Lieu-dit Lansas
Version:	V1	07170 VILLENEUVE DE BERG

Etude initiale: 27-07-2016 - version 1

Mise à jour: /

PREAMBULE

Nous vous remercions de nous avoir choisis pour la réalisation de votre étude thermique réglementaire RT2012.

L'étude thermique a été réalisée en fonction de vos plans en notre possession, à la date de la présente. Cette étude doit être absolument mise à jour, lors de toutes modifications de plans (structurelles ou non), ou de toutes modifications de matériaux ou de systèmes (éléments constitutifs, nature d'isolant, épaisseur d'isolant, chauffage...) influençant l'étude.

De plus, nous avons réalisé cette simulation, en fonction des informations que vous nous avez transmises, via notre fiche de collecte. Il appartient donc au demandeur (maître d'ouvrage, architecte, constructeur) de vérifier les éléments (matériaux, résistances thermiques, psi de pont thermique...) pris en compte dans cette synthèse thermique, afin d'être en adéquation avec vos demandes. Cette vérification va également permettre, d'identifier les éventuelles modifications apportées pour la conformité réglementaire.

Les éléments « surlignés » en vert dans l'annexe, sont des paramètres essentiels de l'étude, afin obtenir la conformité à la réglementation thermique. C'est pourquoi il est indispensable d'être attentif à ces valeurs.

ACTEMISS ne pourrait être tenue responsable, dans le cas où le bâtiment serait non conforme à la RT 2012 si des variations étaient enregistrées entre le terrain et l'étude thermique (installation d'autres matériels non communiqués dans l'étude thermique, etc.)

Les documents (synthèse thermique, attestation de prise en compte de la RT2012) sont envoyés par courriel, accompagnés d'un bon de livraison et des conditions générales de vente. Il est nécessaire de nous renvoyer ce bon de livraison signé. Dans le cas où nous n'avons pas de retour de votre part sous dix jours, nous considérerons que l'étude est validée en l'état.

Depuis le 1er janvier 2013, la réglementation thermique 2012 est applicable à l'ensemble des nouvelles constructions.

La RT 2012 exige :

Dès la conception des plans, une étude thermique réglementaire doit être réalisée dont les résultats permettront :

- La vérification du coefficient BBIO (Besoins BIOclimatiques¹) permettant la délivrance d'une attestation BBIO obligatoire pour le dépôt du permis de construire
- Le calcul de la consommation maximale en énergie primaire² (CEP)
- La conformité de la Température Intérieure Conventiennelle³ (TIC) en été.

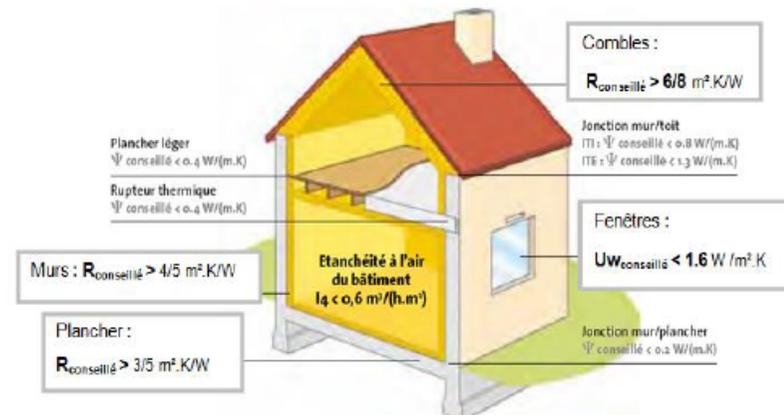
Pour la construction:

- Obligation de recourir à des énergies renouvelables pour le chauffage ou l'Eau Chaude Sanitaire (pour l'ECS énergies renouvelables ou ballon thermodynamique.)
- Surface des baies vitrées d'au minimum 1/6ème de la surface habitable
- Traitement des ponts thermiques du gros œuvre et des menuiseries

A l'achèvement des travaux:

- Certification de la bonne étanchéité à l'air (pour garantir la qualité de l'enveloppe, et minimiser les entrées d'air extérieur, non contrôlées, qui sont sources de déperditions)
- Vérification du respect de l'étude RT 2012

La RT 2012 n'impose pas de résistance thermique minimale à respecter, néanmoins voici quelques valeurs conseillées :



1 : Le BBIO (besoins bioclimatiques) prend en compte plusieurs paramètres tels que l'enveloppe du bâti, son orientation, sa surface vitrée etc...

2 : Le CEP (consommation en énergie primaire) prend en compte la ventilation, le système de chauffage et le système de production d'Eau Chaude Sanitaire.

3 : La TIC (Température Intérieure Conventiennelle) doit rester inférieure à une valeur de référence. Le but est d'éviter qu'un bâtiment, soumis à une séquence de cinq jours d'été très chauds, ne monte trop en température sous l'effet d'un flux d'énergie solaire important.

4 : Plus la résistance thermique d'une paroi est élevée, plus cette paroi est isolante.

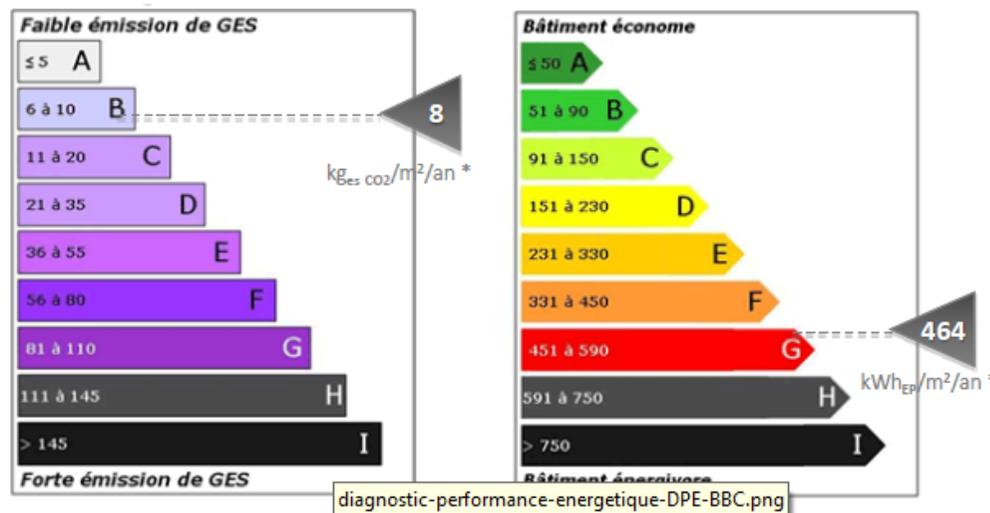
RECAPITULATIF

Bbio	Cep	Tic	Pont thermique	L9
Besoins Bioclimatiques (Points)	Consommation en énergie primaire ($\text{kWh}_{EP}/\text{m}^2 \cdot \text{an}$)	Température intérieure conventionnelle ($^{\circ}\text{C}$)	ψ ($\text{W}/\text{m}^2 \cdot \text{C}$)	Plancher int/Mur ext
Valeur max 263,50	Valeur maxi 526,60	Valeur max refroidi	Valeur max 0,28	Valeur max 0,6
Votre projet 252,80 Conforme	Votre projet 421,80 Conforme	Votre projet refroidi Conforme	Votre projet 0,109 Conforme	Votre projet 0,55 Conforme
✓	✓	✓	✓	✓

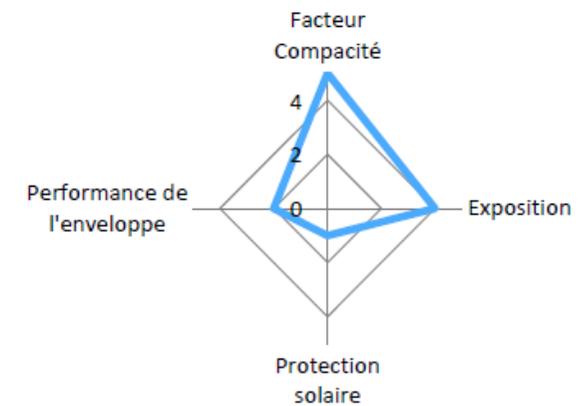
Refroidissement	
Catégorie	CE2
Zones totalement refroidies	

Production d'ENR	
PAC air/air réversibles	

Enveloppe	
Facteur Compacité	0,39
Exposition	Homogène
Protection solaire	Non
Performance de l'enveloppe	0,42

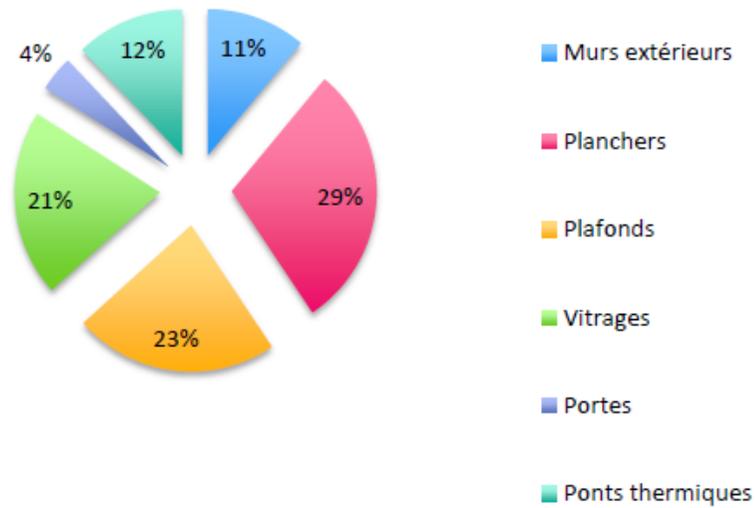


* en m^2 de surface utile

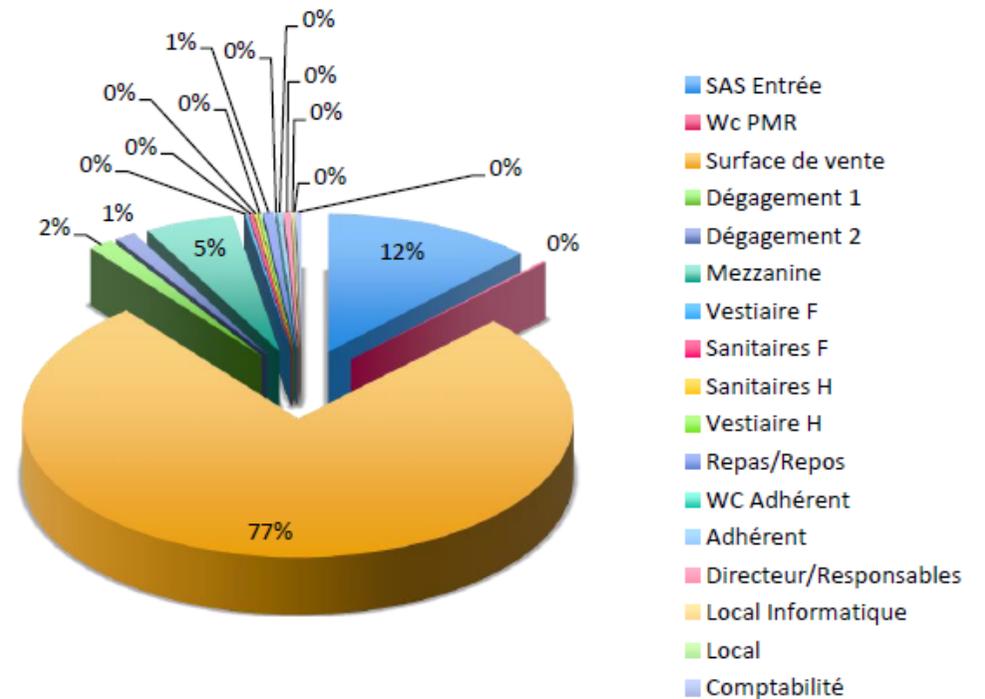


En l'état, votre projet respecte les exigences de la RT 2012

Déperditions poste par poste



Déperditions pièce par pièce

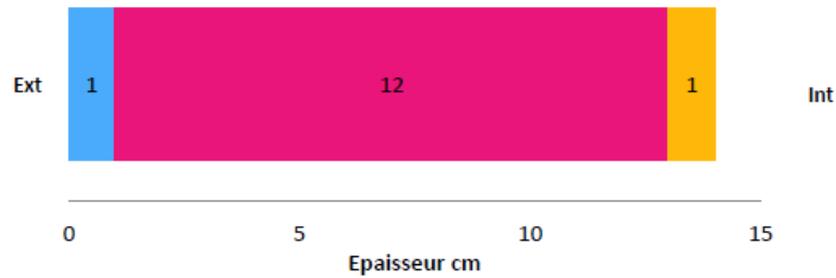


Déperditions totales **167 373 W**

ENVELOPPE cf détail parois dans Annexe

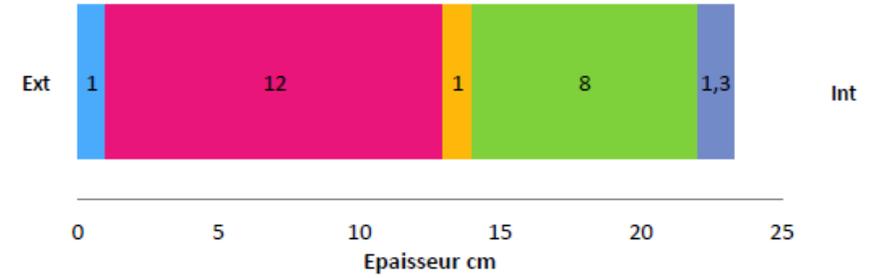
Mur extérieur Commerce

■ Bardage métallique ■ Isoconfort 35 R=3,4 ■ Bardage métallique



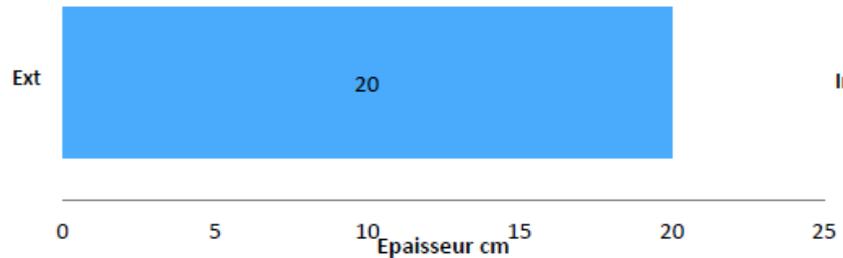
Mur extérieur Bureaux

■ Bardage métallique ■ Isoconfort 35 R=3,4 ■ Bardage métallique
■ Isoconfort 35 R=2,25 ■ BA13



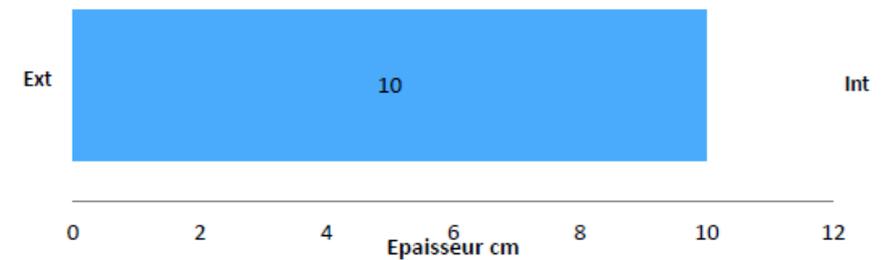
Plancher sur terre plein Commerce

■ Dalle béton



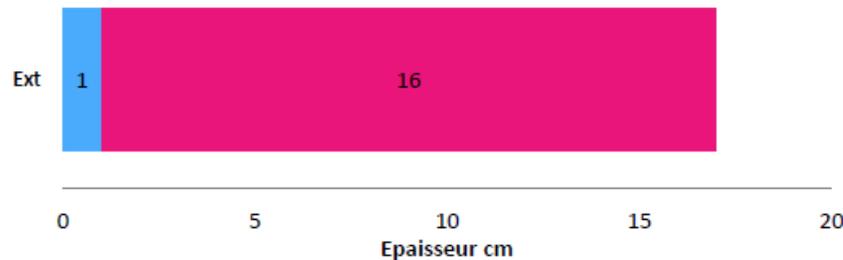
Mur intérieur sur Chambres froides

■ Panneau frigorifique R=4,3



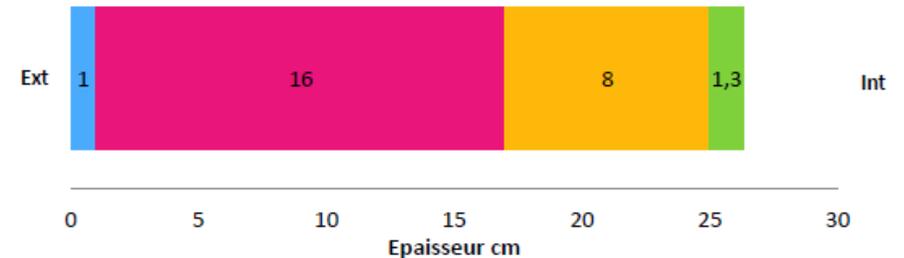
Plafond Bac acier Commerce

■ Bac acier ■ Laine minérale R=4



Plafond Bac acier Bureaux

■ Bac acier ■ Laine minérale R=4 ■ Laine minérale R=2 ■ BA13

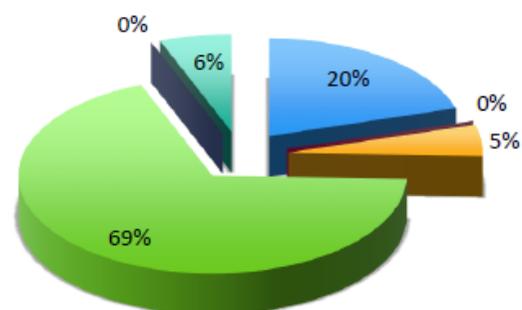


Les compositions des autres parois sont visibles en Annexe p.4 à 11

VITRAGES *cf détail vitrages dans Annexe*

DESIGNATION	LONG. (m)	HAUT. (m)	FERMETURE	Uw (W/m ² .K)
CF 150/533 (6 unités)	1,5	5,33	Sans fermeture	2,3
Porte Vitrée autom. (3 unités)	2	2,26	Sans fermeture	2,2
CF sur Porte Vitrée (3 unités)	2	3,07	Sans fermeture	2,3
CF 287/422 (Entrée Sud)	2,87	4,22	Sans fermeture	2,3
CF 1724/422 (façade Ouest)	17,24	4,22	Sans fermeture	2,3
Porte de service 1 (2 unités)	2	2,07	0	2
P1 Réserve	3,6	3,6	0	4
P2 Réserve	1,8	3,6	0	4
CF 63/210 (3 unités)	0,63	2,1	Sans fermeture	2,3
P CFP battante (5 unités)	1,2	2,15	0	2
P CFP coulissante	1,2	2,15	0	2
P Caisse centrale	1	2,15	0	2
Porte de service 2	1,5	2,07	0	2
P3 CFP	1,6	2,15	0	2
P Groupes Froids	1,6	2,15	0	2

Répartition des vitrages



- Surface vitrée au Sud
- Surface vitrée à l'Est
- Surface vitrée horizontale
- Surface vitrée au Nord
- Surface vitrée à l'Ouest
- Surface totale des portes extérieures

Répartition homogène du vitrage

EQUIPEMENTS

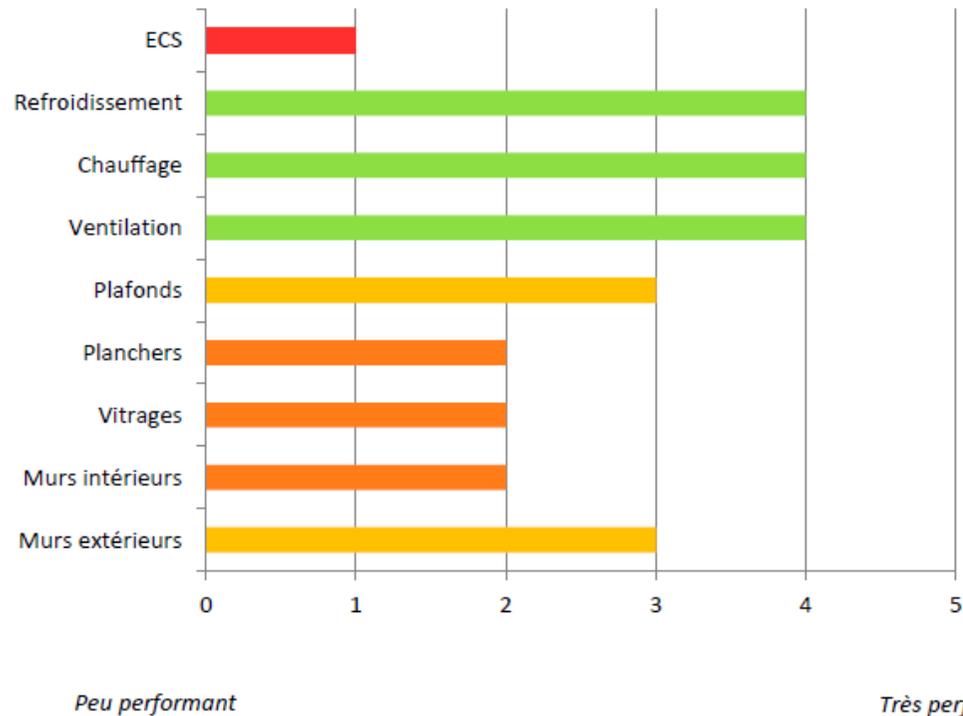
	VENTILATION	Simple Flux	type ALDES EasyVec microwatt+ 1500 pour les bureaux (conso totale 112 W) - ATLANTIC Airvent PC8002 pour la partie commerce (conso totale 2326 W)
	CHAUFFAGE/REFROIDISSEMENT	PAC air/air	réversibles: pour les commerces type CIAT AirDuo SK 420 (2 unités) - pour les bureaux type DAIKIN 5MXS90E
	ECS	Electrique	type ATLANTIC Zénéo VM 100L (2 unités)
	SYSTÈMES D'EMISSION	Air soufflé	

ECLAIRAGE

TYPE DE LOCAL	PUISSANCE (W/m ²)
espace de vente	25
WC PMR/Sanitaires	8,65
Circulations	5,52
Bureaux	13,8
Repas/Repos	5,52
Vestiaires	5,52
Locaux info/rangement	5,47

SYNTHESE

Performances du bâtiment *Note par poste*



Commentaires:

Attention! Cette étude n'est qu'une pré-étude pour le dépôt de permis de construire. **Celle-ci est à mettre à jour absolument une fois les modèles de systèmes de chauffage, refroidissement, de production d'ECS et de ventilation déterminés** (une fois l'étude CVC effectuée). Par ailleurs, l'étude de faisabilité sera mise à jour dans un second temps avec les différentes variantes et les différents tarifs mis à jour, une fois la puissance souscrite déterminée.

INFORMATIONS POUR LE TEST D'ETANCHEITE



Surface utile (m ²)	1961
SHONRT (m ²)	2157,1
Volume (m ³)	13079,3
ATBat (m ²)	3239,62
Perméabilité à l'air (m ³ /(h.m ²) sous 4 Pa)	Commerces: 3
	Bureaux: 1,70